

PLAN LOCAL D'URBANISME



VILLE-SOUS-ANJOU - 38

1-RAPPORT DE PRESENTATION

1b- Etat initial de l'environnement Fonctionnement du territoire

Vu la délibération du Conseil communautaire
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature :

.....

Sommaire détaillé

PARTIE 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1
Introduction Partie 2 : Quelle perception du paysage ?.....	2
1- Un paysage de vallée.....	2
2- Un paysage structuré par le relief.....	2
Chapitre 1 Histoire et développement de Ville sous Anjou.....	3
1- Histoire.....	3
2- Evolution du bâti sur Ville-sous-Anjou.....	6
3- La structure actuelle de la commune.....	7
3.1. Le réseau viaire.....	8
3.2. La structure du bâti.....	10
3.3. Le découpage parcellaire.....	11
Chapitre 2 Le milieu physique.....	13
1- Le relief et les conditions climatiques.....	13
1.1 Le relief.....	13
1.2 Les conditions climatiques.....	16
2- Géologie et hydrogéologie.....	17
2.1 Le document cadre : le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée.....	17
2.2 Le réseau hydrologique.....	17
2.3 Géologie et hydrogéologie.....	18
2.4 La carte des aléas.....	19
Chapitre 3 Du milieu physique aux trames bleues et vertes.....	20
1- Les grands traits du paysage de Ville sous Anjou.....	20
1.1. L'eau dans le paysage : la trame bleue.....	20
1.2. L'arbre dans le paysage : la trame verte.....	22
1.3. Le paysage habité : habitat et jardins.....	27
2- Le contexte environnemental.....	30
2.5 Les documents guides et recensements supracommunaux.....	30
2.5.1 Le SCOT des Rives du Rhône.....	30
2.5.2 Les 4 ZNIEFF de type 1.....	31
2.5.3 Les zones humides.....	32
2.5.4 Les espaces naturels sensibles - ENS.....	35
2.6 Les milieux naturels locaux.....	36
2.6.1 Les ruisseaux et cours d'eaux temporaires.....	36
2.6.2 Le complexe agro-pastoral.....	37
2.6.3 Les forêts, boisements et haies.....	40
2.6.4 Les gorges et éboulis.....	41
2.6.5 Les milieux anthropisés.....	42
2.6.6 Les espèces menacées.....	43
2.6.7 La Faune.....	45
2.7 Les corridors.....	46
2.8 Les points noirs de l'environnement.....	48
2.8.1 Dépôts sauvages et remblais.....	48
2.8.2 Pollution lumineuse.....	48

2.8.3	Piège pour la faune.....	49
2.9	Les réserves de chasse.....	49
2.10	Les fonctionnalités locales.....	51
Chapitre 4 Les unités paysagères		54
1-	Les unités paysagères à l'échelle régionale.....	54
2-	Les unités paysagères à l'échelle communale & les enjeux associés.....	55
2.1	Le plateau de Louze.....	56
2.2	La plaine.....	58
2.3	Le Village, sur le bas coteau.....	59
2.4	Combes et promontoires.....	60
Chapitre 5 vocation des sols et urbanisation		63
1-	Les grandes vocations des espaces du bourg	63
1.1-	Les espaces à vocation d'habitat et d'équipement.....	64
1.2-	L'espace à vocation d'équipement.....	67
1.3-	L'espace à vocation agricole	68
1.4-	Les dynamiques en cours sur le bourg.....	69
1.5-	Les enjeux	70
2-	Fonctionnement du territoire par secteur	71
2.1.	Le bourg, Terre Basse	72
2.2.	Les Baudes.....	84
2.3.	Le hameau des Champs Giroux.....	88
2.4.	Le hameau du Poncin.....	92
2.5.	Les Eynauds	97
2.6.	Ville.....	100
2.7.	Le lac.....	103
Chapitre 6 Les risques, nuisances et pollutions.....		106
1-	les risques.....	106
1.1.	Les aléas naturels.....	106
1.2.	Risques sismiques.....	110
1.3.	Aléa retrait – gonflement des argiles.....	110
1.4.	Canalisation de transport de matière dangereuses	110
1.4.1.	Gaz naturel haute pression.....	111
1.4.2.	SPMR.....	111
1.5.	PPRT.....	112
1.6.	Sites et sols pollués.....	112
2-	la qualité de l'air	112
2.1.	Sources de pollution.....	112
2.2.	Les pollens.....	112
3-	les nuisances sonores	113
4-	les déchets.....	114
Chapitre 7 Gestion des ressources		116
1-	Assainissement.....	116
2-	Eau potable.....	119
3-	Eau pLuviale.....	119

PARTIE 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION PARTIE 2 : QUELLE PERCEPTION DU PAYSAGE ?

1- UN PAYSAGE DE VALLEE

La commune de Ville-sous-Anjou fait partie de l'unité paysagère régionale « Vallée du Rhône entre Vienne et Tournon », nommée en 2005 « Paysage marqué par de grands équipements ». Ce classement résulte d'une vallée entre Vienne et Tournon totalement dédiée au transport : autoroute A7, nationales 7 et 86, TGV. De ce fait, elle constitue quasiment un continuum urbain : les villages s'étendent dans la plaine ou sur les coteaux, les services s'installent le long des axes routiers, l'agriculture s'intensifie (caves, coopératives, cultures sous serres...).

Cependant, il existe une vie derrière l'autoroute et les usines. Ainsi, Ville sous Anjou, à quelques pas de ces grandes infrastructures, conservent des cultures maraîchères, les pentes offrent des paysages forestiers, la Sanne est accompagnée de rives arborées.

2- UN PAYSAGE STRUCTURE PAR LE RELIEF

Ce relief se transformant dans le temps joue un rôle important dans l'organisation du territoire et la structuration du paysage : la commune de Ville-sous-Anjou se trouve au croisement d'entités géomorphologiques présentant des caractéristiques différentes, la vallée du Rhône à l'est, le plateau de Louze au nord-est et différentes combes à l'ouest de la commune. La commune a donc un relief de coteaux et vallées à l'ouest et de plaine à l'est, avec un point culminant au lieu-dit La Madone, qui offre des points de vue sur la vallée du Rhône et le massif du Pilat, à l'ouest, et sur les Alpes, à l'est. Ces différentes entités de reliefs ont un impact sur l'occupation du territoire. On retrouve des espaces à forte vocation agricole dans les espaces de plaine, le coteau est le lieu d'implantation privilégié des habitations, et accueille le bourg du village. Enfin, les collines et combes sont caractérisées par une alternance entre boisements et prairies, et accueillent des habitats plus isolés.

CHAPITRE 1
HISTOIRE ET DEVELOPPEMENT DE VILLE SOUS ANJOU

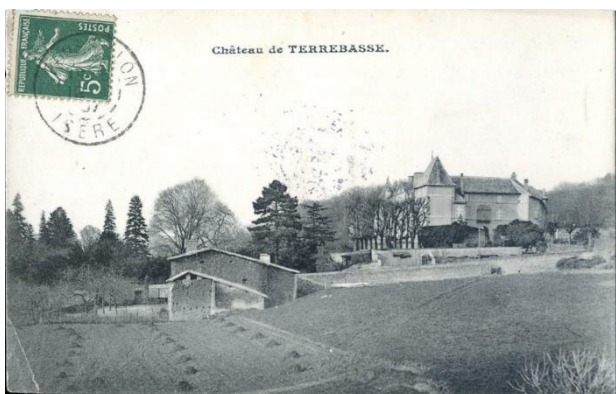
1- HISTOIRE

Jusque dans les années 1600, la commune était possédée par plusieurs châtelains, et ce n'est que vers ces années qu'apparaît le nom de Chastelier seigneur de Terrebasse. A la révolution disparurent les seigneuries et ce fut donc Aimé Julien Rigod le dernier seigneur. En 1790, il vendit le domaine de Ville Sous Anjou et autres propriétés à la famille Jacquier. Celle-ci devint en 1812 Jacquier de Terre basse pour service rendu au roi. Par la suite, ces domaines passèrent à la famille Varax.

Curiosités de Ville sous Anjou :

- Le château : à l'ouest, soudé au village, le château de Terrebasse qui s'entoure d'arbres séculaires constitue un vestige important. Les seigneurs d'Anjou, issus de la famille de Roussillon, avaient construit ici leur maison de campagne qui placée en dessous du pays d'Anjou, leur permettait de descendre de leur castel haut perché à leur « terre basse ». Cette résidence de repos fut par la suite remplacée par un vrai château qui aurait été le château primitif de Terrebasse.

Carte postale, Timbre de 1907



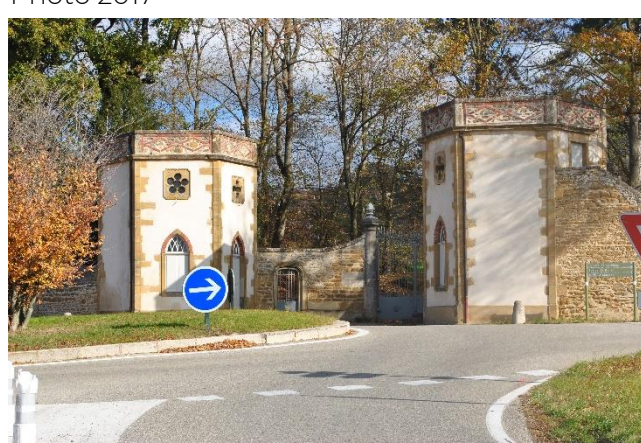
Carte postale



Carte postale



Photo 2017



- La vieille église du 15^e siècle, joyau de l'art gothique flamboyant. Elle a été classée monument historique en 1911.

Une bulle du Pape Adrien IV en 1150 atteste déjà son existence. Mais de choses reste de cette époque. En 1938, l'intérieur de l'église fut vendu pour la construction de caveaux. Au cours de ces travaux fut découvert à deux mètres de profondeur des vases funéraires datés du 11^e siècle.

Cette église fut incendiée on ne sait à quelle date et fut remise au culte vers 1565.

Carte postale



Photos 2017



- La nouvelle église fut construite en 1985-1900, à l'emplacement d'une vieille ferme. Elle fut financée par les Chartreux et la famille de Terrebase.

Carte postale

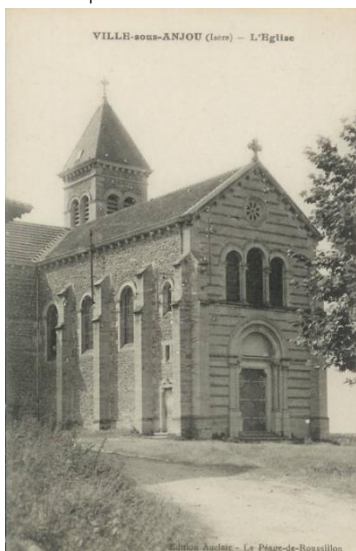


Photo 2017



- La Madone, au sommet de la Feyta, veille sur le canton depuis sa bénédiction le 11 mars 1912. La hauteur de sa tour est de 12,40 m, la statue et son socle de 3,50m.

Carte postale, Timbre de 1935



Photo 2017



- La roche Pingolet a été la propriété du poète Charles Reynaud.

Photos 2017



2- EVOLUTION DU BATI SUR VILLE-SOUS-ANJOU



En 1968, la commune de Ville-sous-Anjou recensait 628 habitants selon les estimations de l'INSEE. Dès 1968, on remarque que la répartition du bâti est diffuse sur l'ensemble du territoire. Le bourg actuel de Ville-sous-Anjou se démarque déjà comme une zone d'habitation plus agglomérée. On distingue aussi une certaine densité sur l'actuel lieu-dit Le Baude. Le reste du territoire est occupé par de l'habitat diffus, isolé, ou par des groupements de quelques habitations.

En 1975, Ville-sous-Anjou voit son occupation réduire d'environ 3% passant à 610 habitants, après cette période, la population de Ville-sous-Anjou augmente considérablement. On recensait en effet 828 habitants en 1982, soit une augmentation de 35% en 7ans. Cette augmentation considérable du nombre d'habitant à un impact sur la trame bâtie. On remarque en effet un développement autour du bourg, qui a tendance à s'étendre de part et d'autre avec la construction de plusieurs nouvelles habitations, et une densification au nord de la commune (zones en rouge sur la carte).

Bâti en 1994

Bâti 2003



Entre 1990 et le milieu des années 2000, Ville-sous-Anjou connaît un regain démographique notable. De 1990 à 2007, elle recense une hausse de sa population de 24% passant de 916 habitants à 1133. Cette évolution est commune aux territoires ruraux subissant l'attractivité de territoires proches tels les pôles d'activités du couloir Rhodanien. Le secteur de Grange Neuve se développe considérablement.

Vu sous le prisme de l'évolution bâtie, quelques changements sont à noter sur la commune. On remarque entre 1994 et 2003 une extension du centre-bourg, avec l'arrivée de nouveaux lotissements (entourés en rouge sur la carte). Au nord de la commune, le lieu-dit des Champs-Girouds s'est étendu et densifié, avec l'arrivée de nouvelles constructions au sein des lotissements existants.

Cette évolution marque une demande de plus en plus accrue des citoyens pour habiter le rural polarisé. Ces néo ruraux sont à la recherche d'un cadre de vie meilleur, éloigné des nuisances aussi bien sonores que visuelles que la ville insufflé. Il paraît essentiel que Ville sous Anjou prépare ces arrivées rationnellement du point de vue urbanistique afin que le territoire en soit le moins impacté possible qualitativement parlant (préserver les zones naturelles et agricoles et conserver une ambiance villageoise).

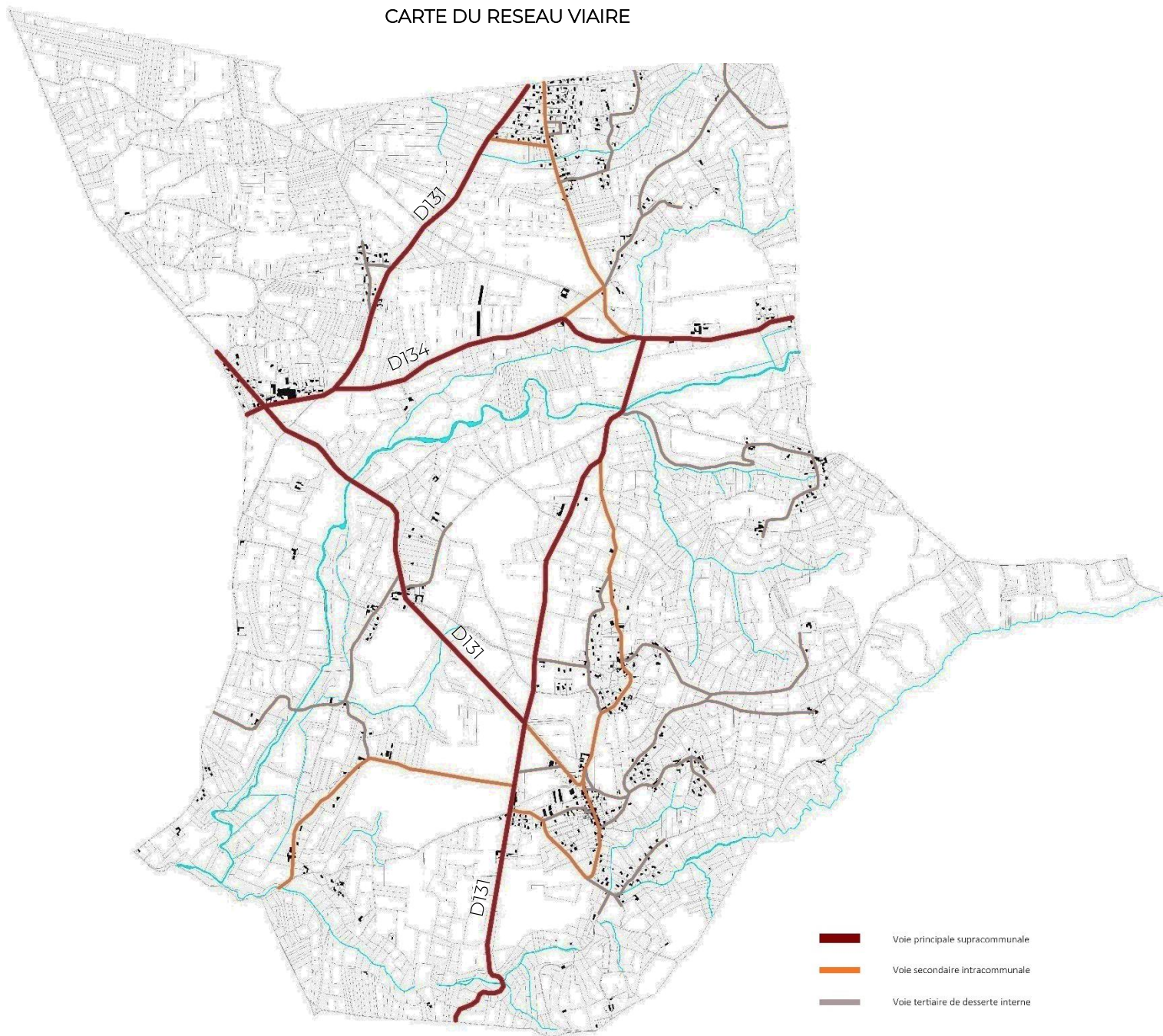
3- LA STRUCTURE ACTUELLE DE LA COMMUNE

La compréhension de l'espace communal de Ville-sous-Anjou nécessite la lecture des composantes qui constituent le plan du territoire : le réseau viaire, le découpage parcellaire et la structure bâtie. La rue, la parcelle et le bâti sont les éléments de base du tissu urbain. La rue est un élément de circulation et de distribution, sa création est indissociable de toute volonté d'aménagement. La parcelle supporte le bâti et permet de délimiter l'emprise privée du sol de l'emprise publique. Le bâti et l'architecture sont les éléments les moins constants du territoire, ils évoluent au cours du temps.

3.1. Le réseau viaire

La lecture du tracé viaire fait apparaître la hiérarchie établie entre les rues ainsi que l'organisation spatiale du territoire. Le réseau viaire s'organise autour de deux axes principaux sur lesquels se connectent les voies desservant les différents espaces du territoire. La trame de Ville-sous-Anjou peut se décomposer ainsi :

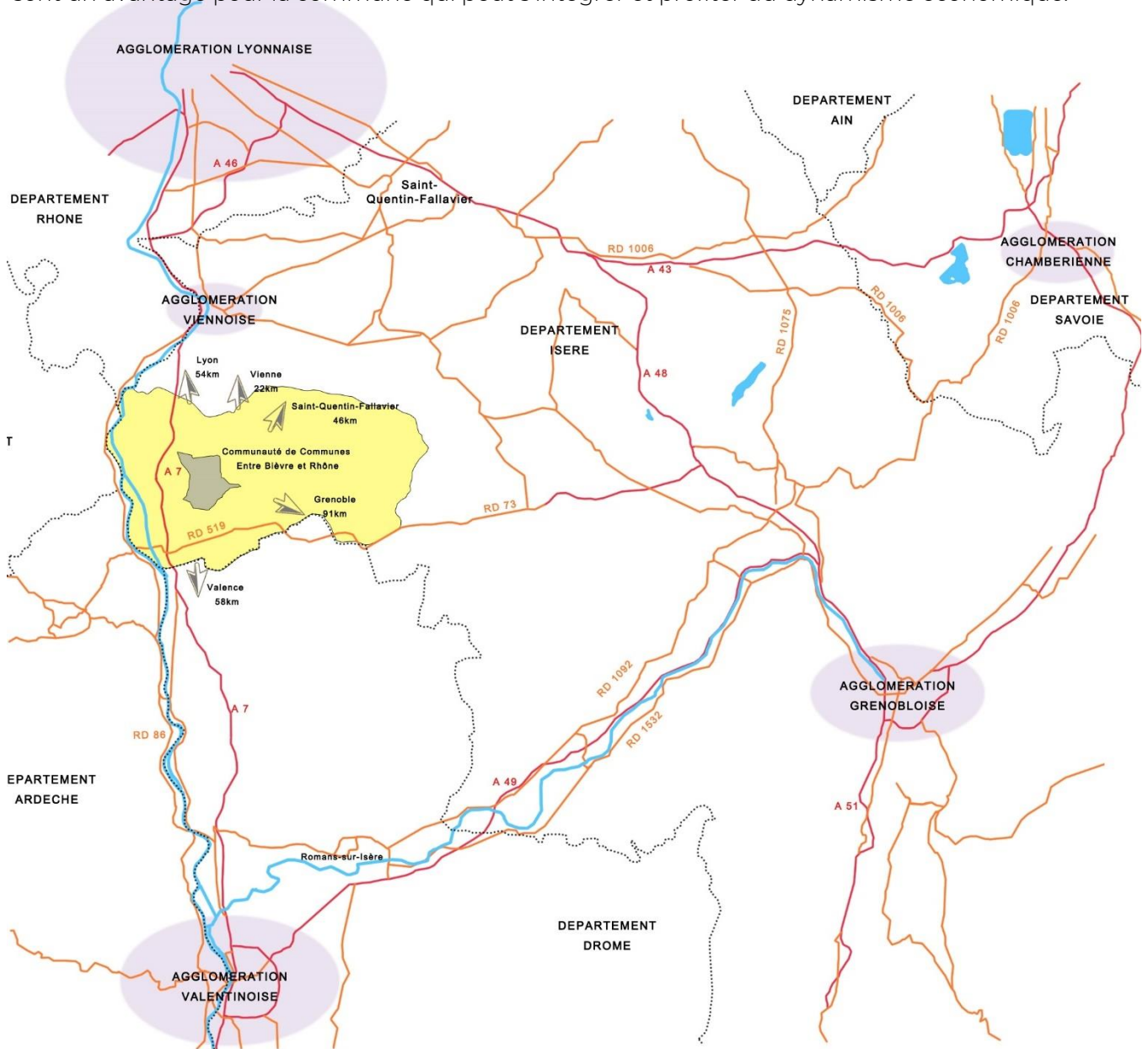
CARTE DU RESEAU VIAIRE



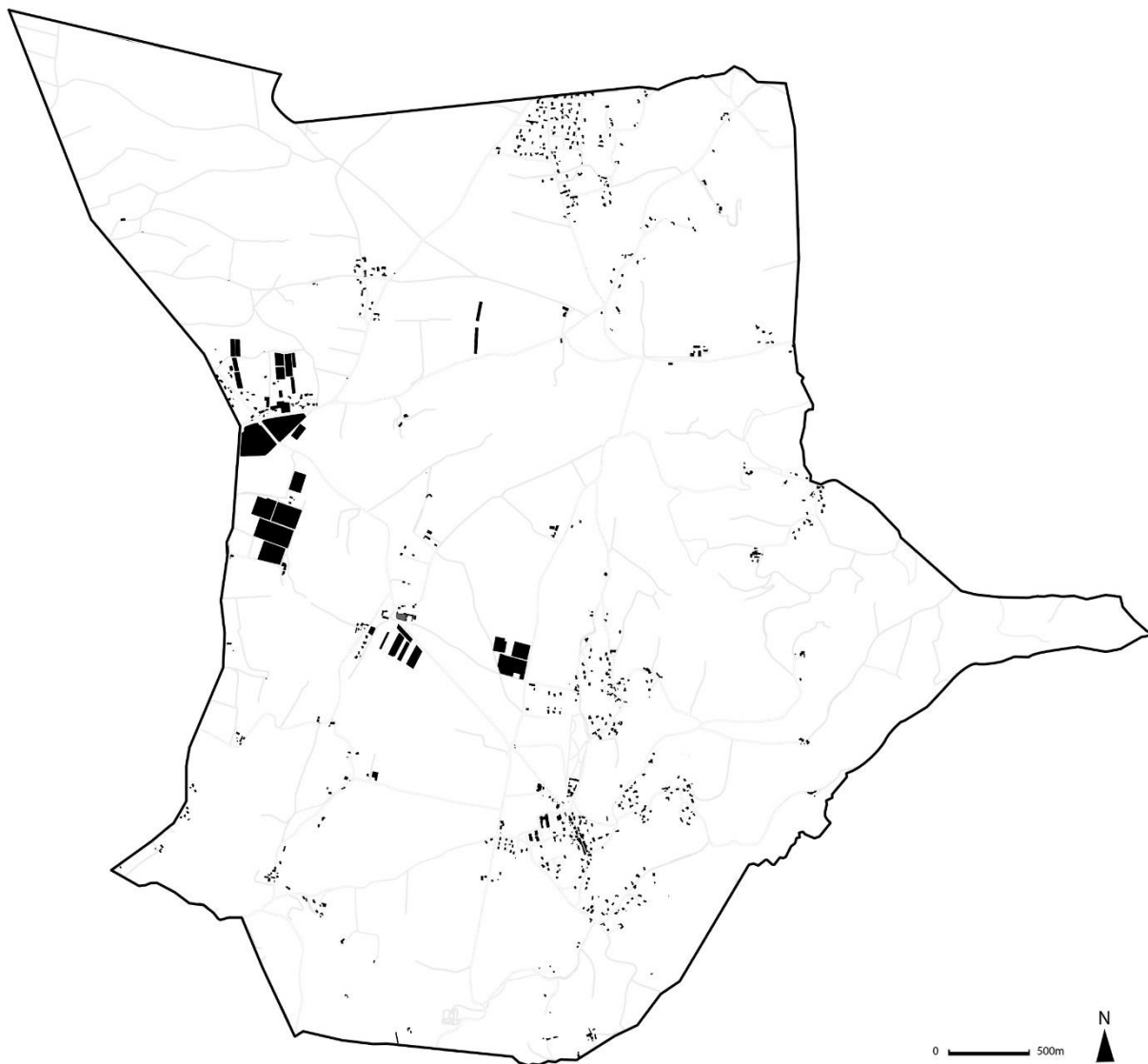
- ⇒ La D 134 et la D131 en rouge ci-dessus, sont des axes majeurs qui traversent la commune d'Est en Ouest et du Nord au Sud. Elles jouent un rôle important de connecteur à l'Ouest en desservant Roussillon, et au Sud en rejoignant la RD51, qui dessert notamment la zone d'activité de Salaise-sur-Sanne, l'A7 et la N7. L'attractivité de cette zone en tant que bassin d'emploi fait de cette voie l'axe le plus utilisé de la commune. Ces routes départementales permettent de relier les principales zones bâties de la commune : le bourg, Grange Neuve et Poncin.

⇒ Les autres voies assurent une desserte plus fine des différents hameaux et espaces agricoles ou forestiers.

La carte ci-dessous souligne la position stratégique de Ville-sous-Anjou. La commune se trouve placée au cœur du triangle d'attractivité Lyon (54km)/Grenoble (91km)/Valence (58km). Les externalités qui s'en dégagent notamment en termes d'emplois et de mouvements migratoires sont un avantage pour la commune qui peut s'intégrer et profiter du dynamisme économique.



3.2. La structure du bâti



La lecture des éléments bâtis du territoire permet de mettre en relation les notions de vide et de plein de l'espace communal. La structure du bâti met en évidence les espaces organisés du territoire. Le système viaire transparait, délimité par les constructions dans le centre bourg ancien de Ville-sous-Anjou. Les autres espaces agglomérés sont des hameaux ou des lotissements. La lecture du réseau viaire peut s'avérer plus difficile sur les endroits du territoire où l'habitat est très diffus. Le système de rue et l'espace public en général, comme élément organisateur du bâti ne se perçoit plus.

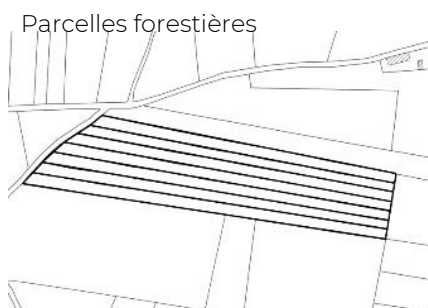
Enfin, en opposition aux espaces construits, le plan met en évidence les espaces non urbanisés de la commune. Les combes forestières, les collines pentues et les espaces agricoles sont libres d'urbanisation.

A Ville-sous-Anjou, l'implantation historique du bâti s'est faite à flanc de coteau donnant au sud-ouest sur la plaine agricole, éloigné du risque inondation de la Sarne et avant les pentes le plus marquées. Mais au fil du temps et des aménités de chacun, le tissu urbain s'est détaché de la formation initiale. On assiste donc à l'apparition d'une pluralité de regroupements de trois ou quatre bâtisses parsemées sur l'ensemble de la commune.

3.3. Le découpage parcellaire



Support de diverses occupations du sol, le découpage parcellaire reflète l'organisation foncière de l'espace. La pratique agricole (vergers, maraichages), les combes boisées, la Sanne ont conduit au maintien de parcelles de tailles et de formes très variées très imbriquées les unes dans les autres. Il existe peu de grandes parcelles.



Les parcelles boisées de propriété privée ont souvent une morphologie en bandes longilignes, c'est le cas notamment pour les espaces forestiers au nord de la commune. Cette forme s'explique la plupart du temps par un partage des terres lors de successions.

Parcelles agricoles



En milieu agricole, le parcellaire prend une forme plus rationnelle et structurée, avec des parcelles assez vastes, parfois très grandes, contrairement aux parcelles urbanisées.

Parc



Les parcelles du centre-bourg ancien se déclinent sous une organisation morcelée. Ces dispositions sont en quelque sorte le témoignage d'une urbanisation ancienne. Le découpage parcellaire se réalise au coup par coup en fonction des opportunités mais aussi du maillage routier.

Parcelles bâti récent



Le parcellaire urbanisé ayant récemment fait l'objet d'une opération de logements type lotissement se distinguent. En effet, on remarque une structure orthogonale rationnelle le long de la voirie et des parcelles de taille relativement similaires entre elles.

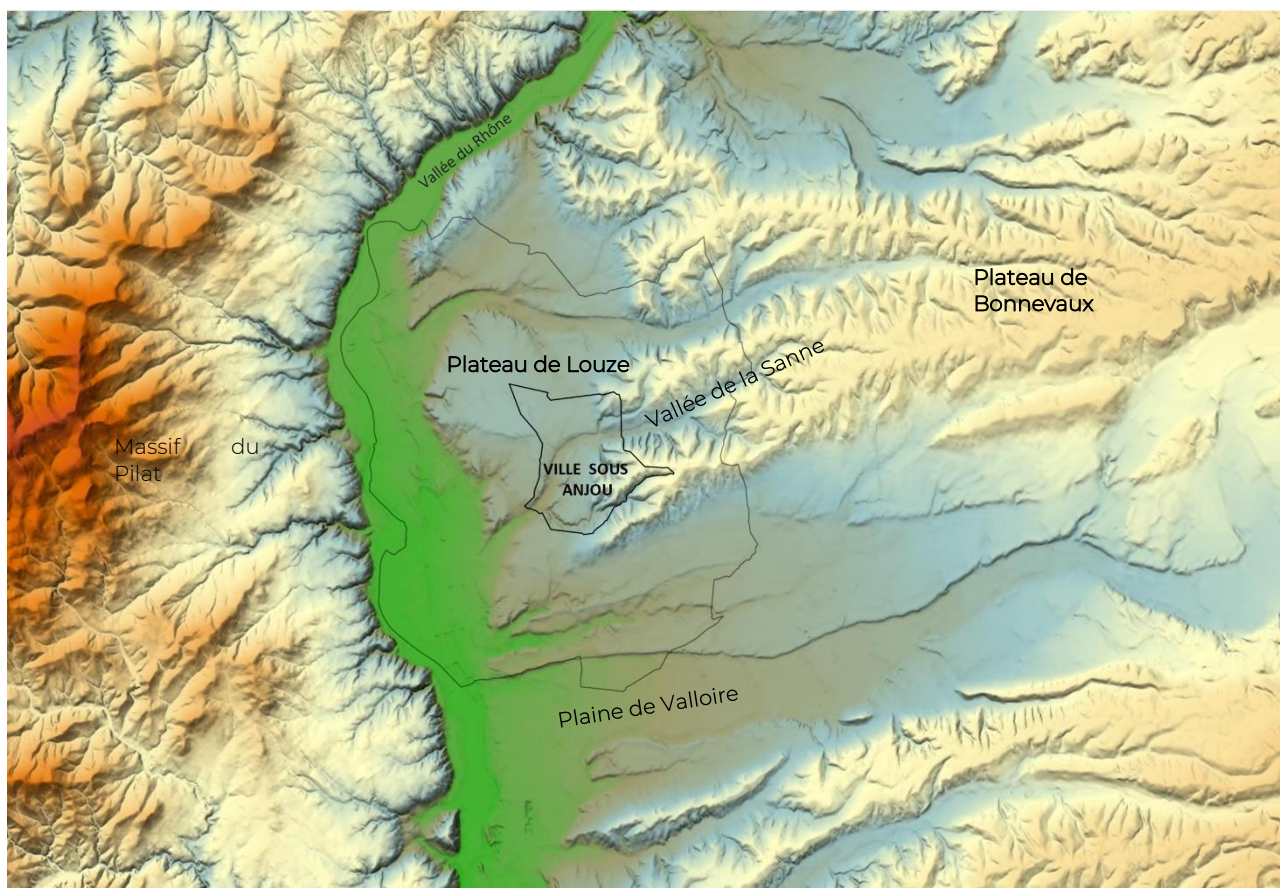
CHAPITRE 2 LE MILIEU PHYSIQUE

1- LE RELIEF ET LES CONDITIONS CLIMATIQUES

1.1 Le relief

La commune de Ville-sous-Anjou se situe dans un contexte topographique particulier. Afin de comprendre le relief à l'échelle de la commune, il est nécessaire de cerner celui-ci à une échelle plus étendue.

CARTE DES RELIEFS ENVIRONNANT DE VILLE-SOUS-ANJOU



La commune se trouve au croisement de différentes entités géomorphologiques, présentant des caractéristiques différentes :

- La vallée du Rhône à l'ouest et la plaine de Valloire au sud
- Au Nord de la commune s'étendent les plateaux de Bonnevaux caractérisés par une forêt imposante de 5 000 hectares et le plateau de Louze à dominance agricole.
- Si l'on dézoom notre regard sur les reliefs environnants, on remarque que cette commune est « encerclée » par des reliefs de moyenne montagne d'Ouest en Est (massif du Pilat, massif du Vercors et de la Chartreuse).

Ces différentes composantes ont un impact sur le relief de Ville-sous-Anjou, qui comprend 3 entités topographiques distinctes :

- Le plateau du Louze à l'ouest
- La plaine de la Sarthe qui traverse la commune et accueille principalement des espaces agricoles
- Une zone au relief bien plus marqué à l'est.

Cette topographie particulière permet d'offrir une alternance paysagère et des points de vue sur le grand paysage et les grandes entités citées précédemment.

Un paysage structuré par le relief

La commune de Ville-sous-Anjou est traversée par la Vallée de la Sanne et est entourée de nombreux petits reliefs, particulièrement à l'est de la commune qui comprend un système collinaire culminant à près de 380 m d'altitude.

La topographie du territoire de Ville-sous-Anjou permet d'offrir des points de vue dégagés sur le paysage dans la plaine, des points de vue ouverts, qui vont parfois assez loin. Les combes donnent une impression d'encaissement.



Exemple de vue très ouverte (depuis lieu-dit La Madone)



Vue plus courte, dans vallée de la Sanne

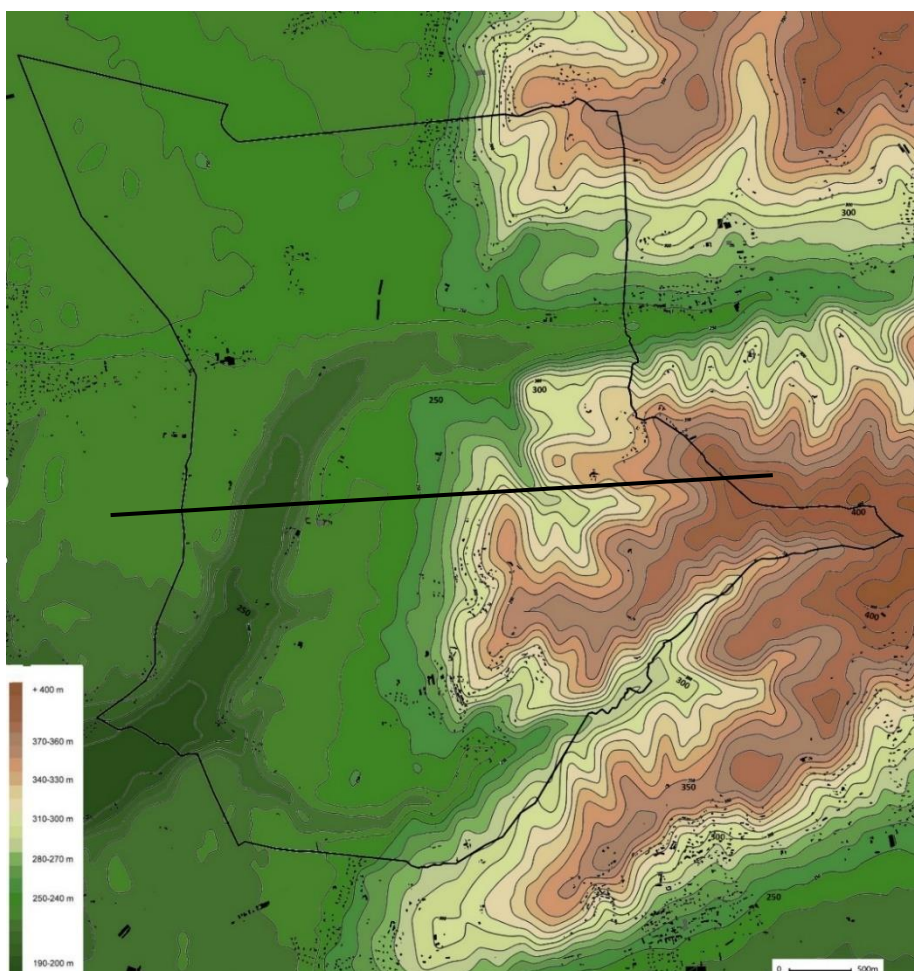
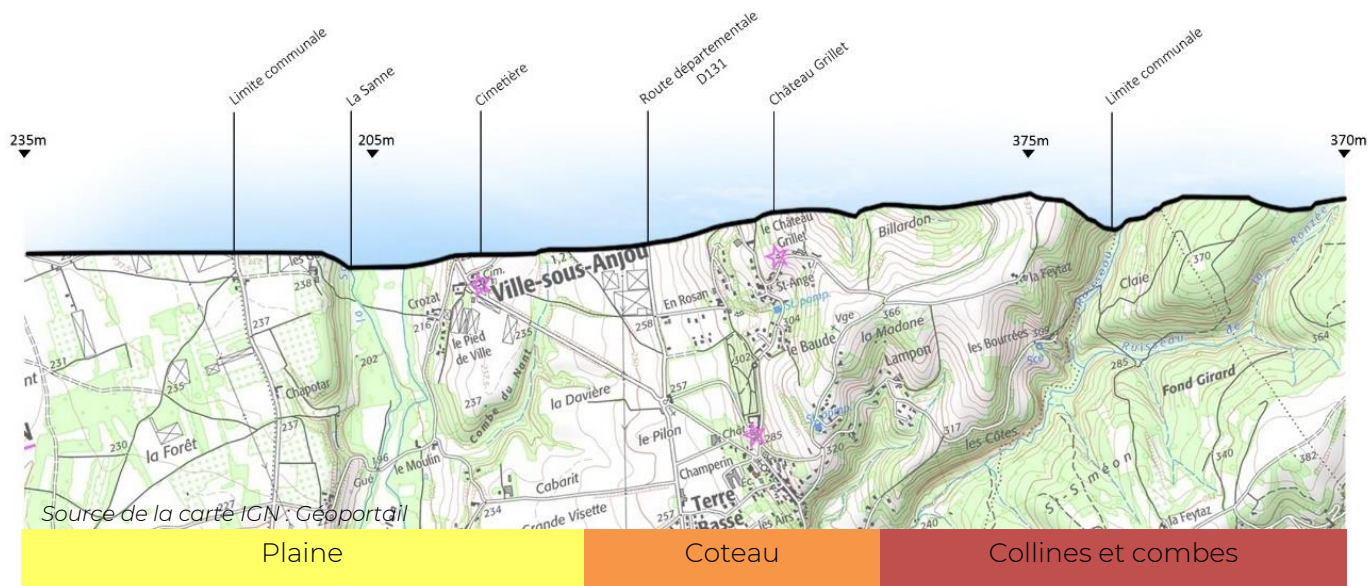


Encaissement des combes

La topographie de la commune est constituée d'éléments qui ont orienté l'occupation des sols :

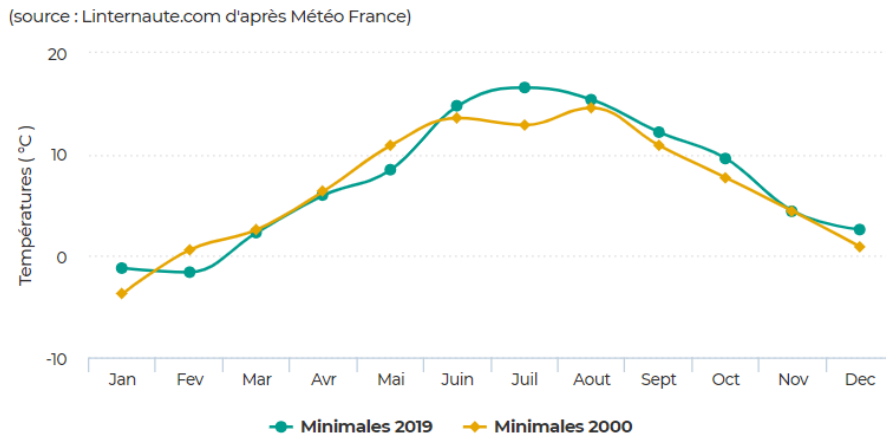
- Les espaces de plaine, avec la vallée de la Sanne, sont à vocation agricole, et accueillent quelques espaces d'habitats regroupés en lotissement ou hameaux.
- Le coteau, orienté sud/ouest, est le lieu d'implantation privilégié du village,
- Les collines et les combes, au relief plus marqué, sont caractérisées par une alternance entre boisements, prairies et habitat isolé.

PROFIL TOPOGRAPHIQUE EST-OUEST DE VILLE-SOUS-ANJOU



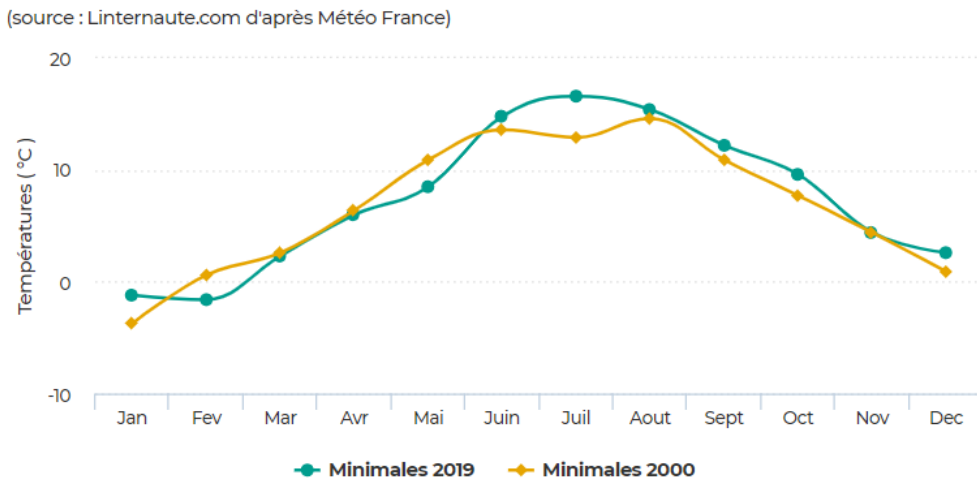
1.2 Les conditions climatiques

Les températures maximales :



Les températures maximales en période estivale sont au-delà de 25°. Sur décembre-janvier, elles sont comprises entre 5° et 10°.

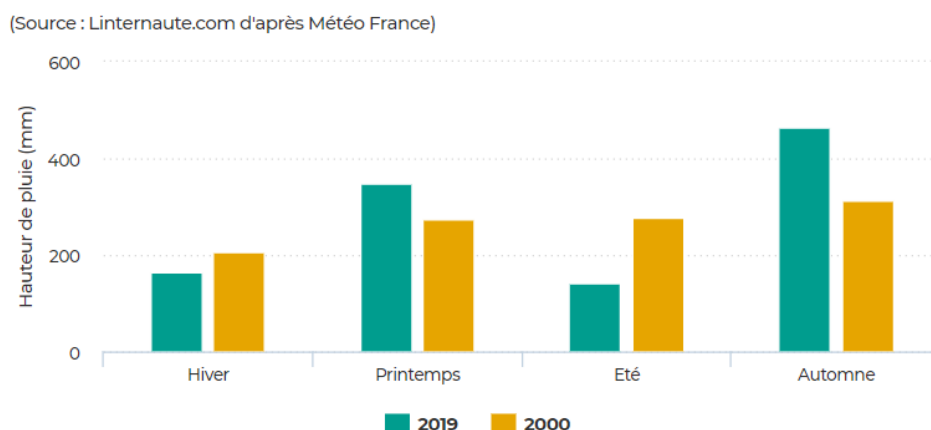
Les températures minimales :



Les températures minimales en période hivernale peuvent être négatives comme en janvier 2020. A l'état 2020, le mois de juillet a été marqué par une moyenne de 13°. Les saisons restent marquées. Les températures très basses l'hiver ont participé à l'architecture des constructions anciennes notamment dans l'organisation des ouvertures en façades, les jardins exposés au sud et/ou à l'ouest.

Précipitations :

En 2019, la hauteur maximale a été de 169mm et minimale de 35mm.



2- GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Source : SDAGE Rhône-Méditerranée

2.1 Le document cadre : le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

Ville-sous-Anjou fait partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée.

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Il fixe les orientations fondamentales pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2021.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE :

- Adaptation : s'adapter aux effets du changement climatique
- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Gestion locale et aménagement du territoire : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gestion des inondations : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

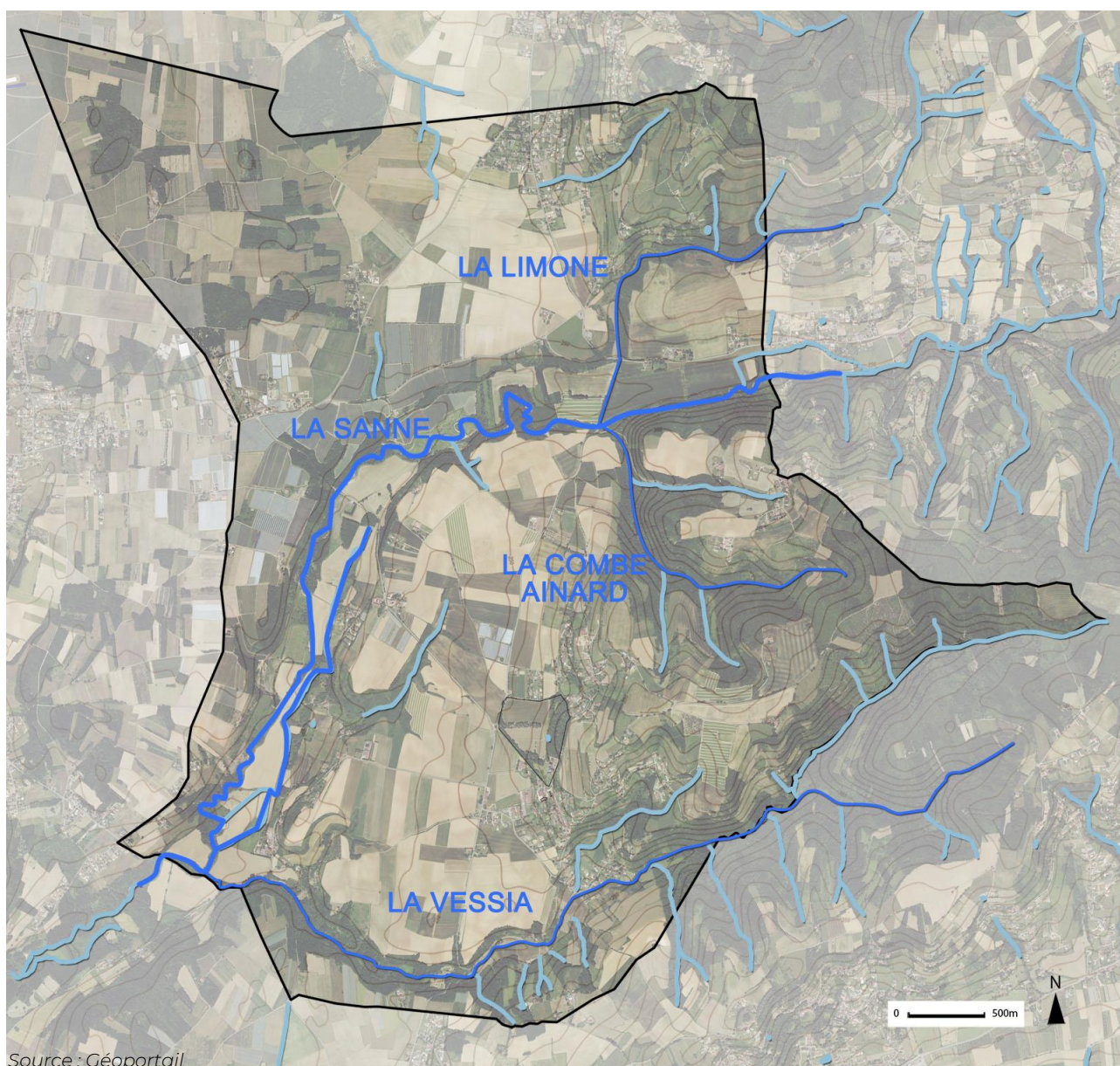
2.2 Le réseau hydrologique

La commune est située entièrement dans le bassin versant de la Sarthe. La rivière reçoit 3 affluents majeurs du territoire :

- La Vessia qui draine les eaux des collines au sud de la Madone, ainsi qu'une partie des communes de Sonnay et Anjou,
- La limone qui vient de Saint-romain de Surieu,
- La combe Ainard qui draine la partie des collines au Nord de la Madone

A ces cours d'eau s'ajoutent de nombreux ruisseaux (généralement à sec) localisés au niveau des principales combes et fossés.

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE



2.3 Géologie et hydrogéologie

Les terrains affleurants sur la commune de Ville sous Anjou sont tous relativement récents à l'échelle des temps géologiques. Les plus anciens, les molasses du Miocène constituent l'ossature des collines.

La géologie locale a façonné la topographie décrite ci-dessus :

- A l'ouest, une zone de plaine composée de terrains alluvionnaires
La vallée de la Sanne est composée d'alluvions fluviales très perméables composées de petits galets emballés dans une matrice sableuse. Localement ces alluvions peuvent parfois être recouvertes de remblai et/ou de vases limoneuses à faible perméabilité.
En rive droite de la Sanne, des sédiments morainiques ont été déposés au cours du dernier épisode de glaciation. Cette couverture morainique, épaisse de 15 à 20 m, est composée de faciès caillouteux à gros blocs.
En rive gauche de la Sanne, les formations glaciaires sont recouvertes par une faible épaisseur de loess, c'est-à-dire de limons déposés par le vent au cours de la dernière glaciation.

- A l'est, les formations sont essentiellement argilo-caillouteuses, et correspondent à ce que l'on nomme « la formation de Bonnevaux l'Amballan ». Ce sont des alluvions fluvio-glaciaires mêlant des galets de quartzite à une matrice argileuse. Cette formation relativement imperméable peu atteindre jusqu'à 100m d'épaisseur. On trouve également le Miocène qui affleure dès que les versants deviennent plus raides. Cette formation perméable mais relativement hétérogène es composée de sables calcaires et micacés consolidés irrégulièrement en molasse. En profondeur, ces sables deviennent plus argileux et donc moins perméables.

Le territoire communal est le siège :

- De circulation d'eaux souterraines peu profondes dans les moraines,
- D'une petite nappe d'accompagnement dans la vallée de la Sanne,
- D'une nappe aquifère profonde dans le Miocène, dont le sens général d'écoulement est vers le sud-ouest.

Un captage AEP est présent sur la commune. Il est situé à 800 mètres au nord du hameau de Ville.

CAPTAGE – EXTRAIT DU PLAN DES SUP



2.4 La carte des aléas

La carte des aléas a été mis à jour dans le cadre de la révision du PLU. Les risques naturels suivant sont recensés sur la commune :

<p>Inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crues rapides des rivières - Inondation de pied de versant - Crues torrentielles - Ruissellement sur versant 	<p>Mouvement de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Glissement de terrain - Effondrement
--	--

CHAPITRE 3 DU MILIEU PHYSIQUE AUX TRAMES BLEUES ET VERTES

1- LES GRANDS TRAITS DU PAYSAGE DE VILLE SOUS ANJOU

La notion de paysage telle que définie dans la convention européenne du paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage résulte de l'assemblage d'éléments constitutifs tels que le relief, la trame bleue, la trame verte, la trame bâtie, etc. C'est de l'assemblage spécifique de ces éléments que découlent les ambiances singulières d'un territoire qui permettront notamment d'identifier les unités paysagères.

Celles-ci correspondent à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Ainsi, cette partie vise à analyser les éléments constitutifs du paysage de Ville-sous-Anjou, à décrypter leur spécificité pour mettre en exergue les enjeux paysagers qui alimenteront les orientations du PLU.

1.1. L'eau dans le paysage : la trame bleue

L'eau est une composante qui participe à l'identité du territoire communal, principalement présente de façon naturelle (rivières, ruisseaux, zones humides) mais aussi de manière artificielle, fruit de la maîtrise de l'homme (étangs, réservoirs, etc.). La trame bleue se décline sous des formes variées qui participent à la diversité d'ambiances du paysage. On remarque que la trame bleue sépare le territoire en deux, avec le passage de la Sanne et de ruisseaux qui s'y jettent.

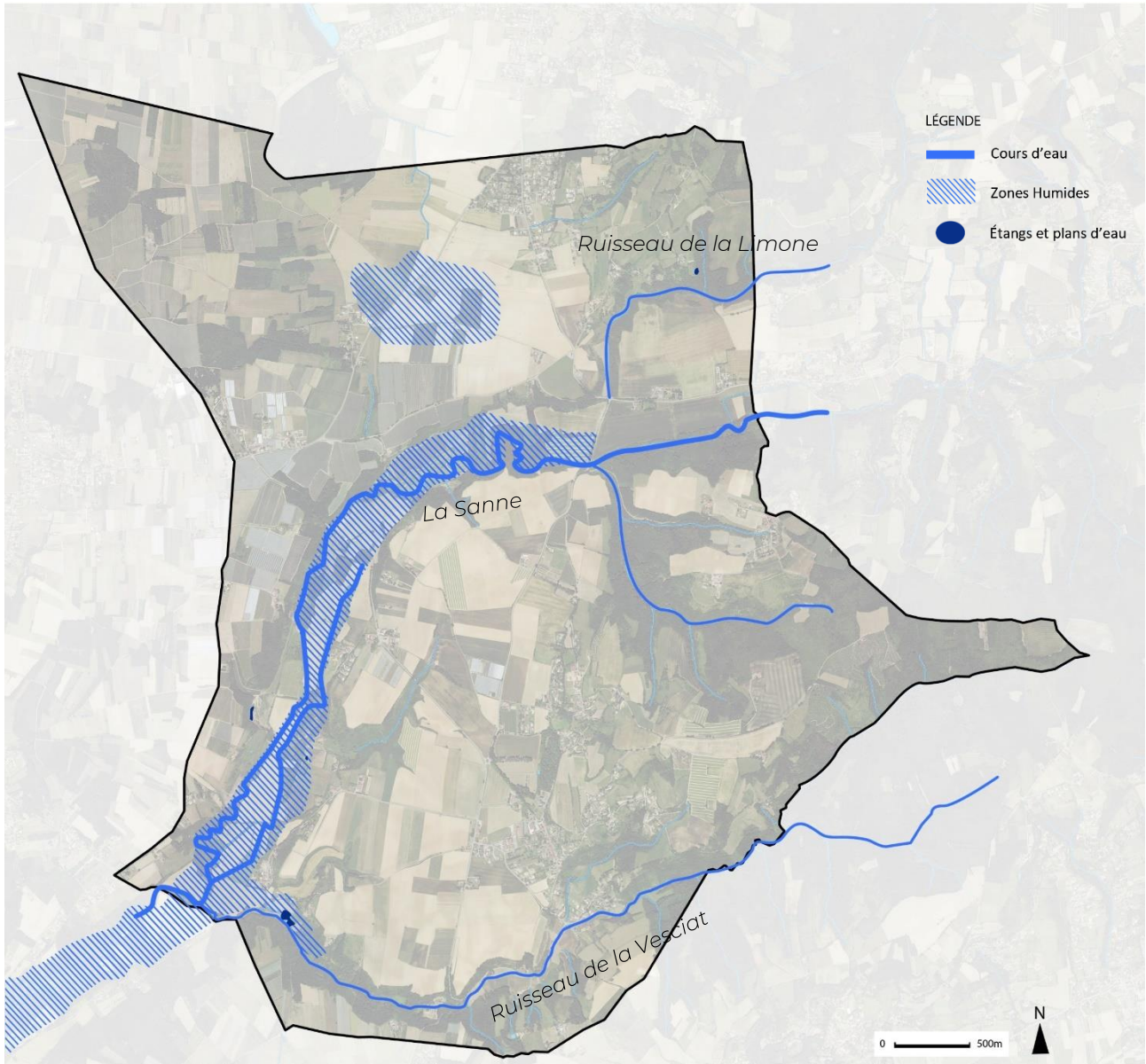
Les ruisseaux parcourent la commune d'Est en Ouest. Ils sont généralement bordés d'une forêt humide linéaire : la ripisylve constituée d'aulnes, de frênes, etc. formant un corridor écologique et paysager riche.

La principale présence de l'eau sur le territoire est due à la Sanne, rivière qui traverse la commune. Elle a donc un impact paysager important. Elle est en effet bordée par une végétation importante, et participe à l'exploitation de la commune par la populiculture.

Deux zones humides sont recensées : La Sanne et Le Lac.

Avec la trame verte associée (ripisylve), elle offre des milieux présentant un fort intérêt écologique (corridor, refuge pour la faune, biodiversité, ...)

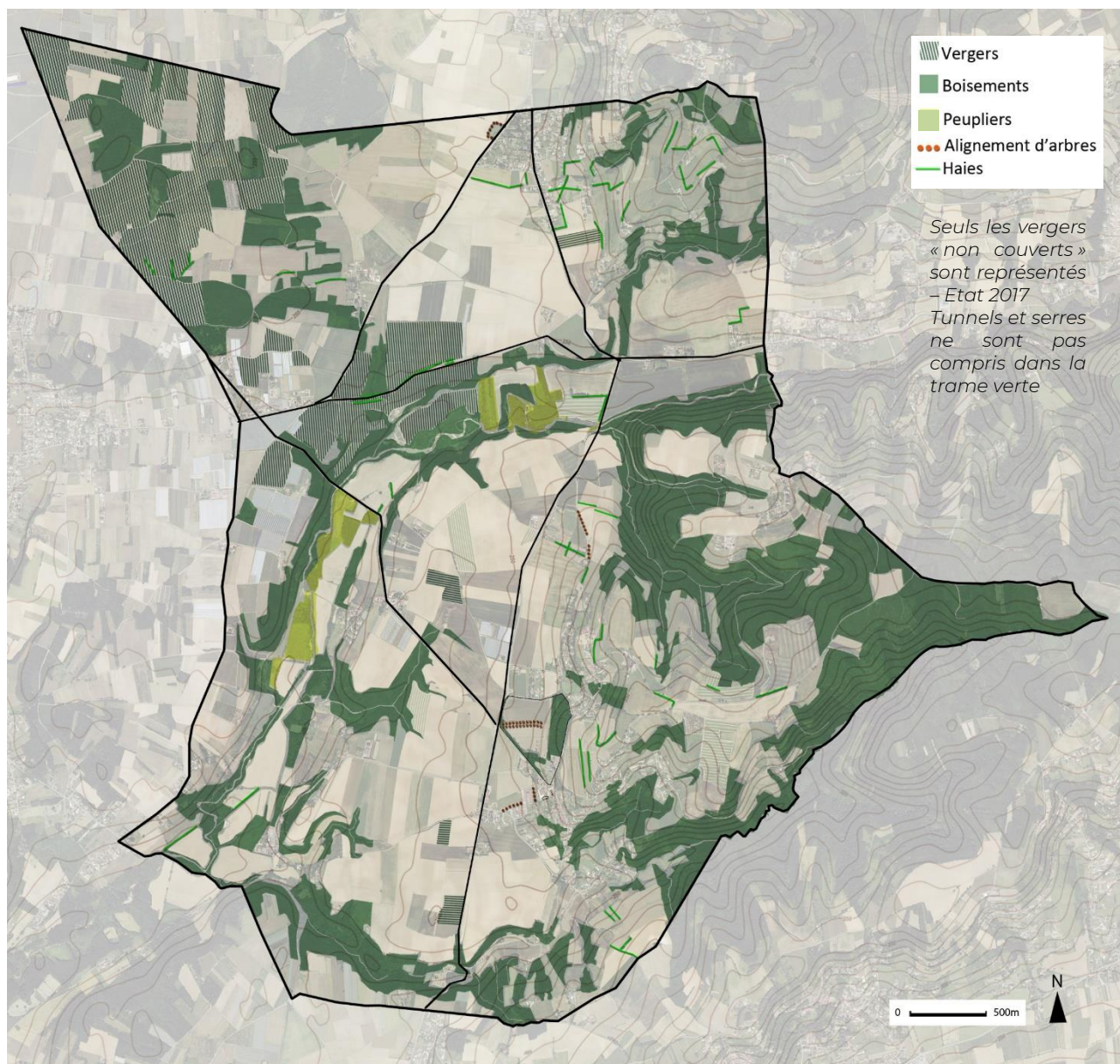
LA TRAME BLEUE



La Sanne

1.2. L'arbre dans le paysage : la trame verte

LA TRAME VERTE



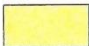

Une réglementation de boisement depuis 2004 :

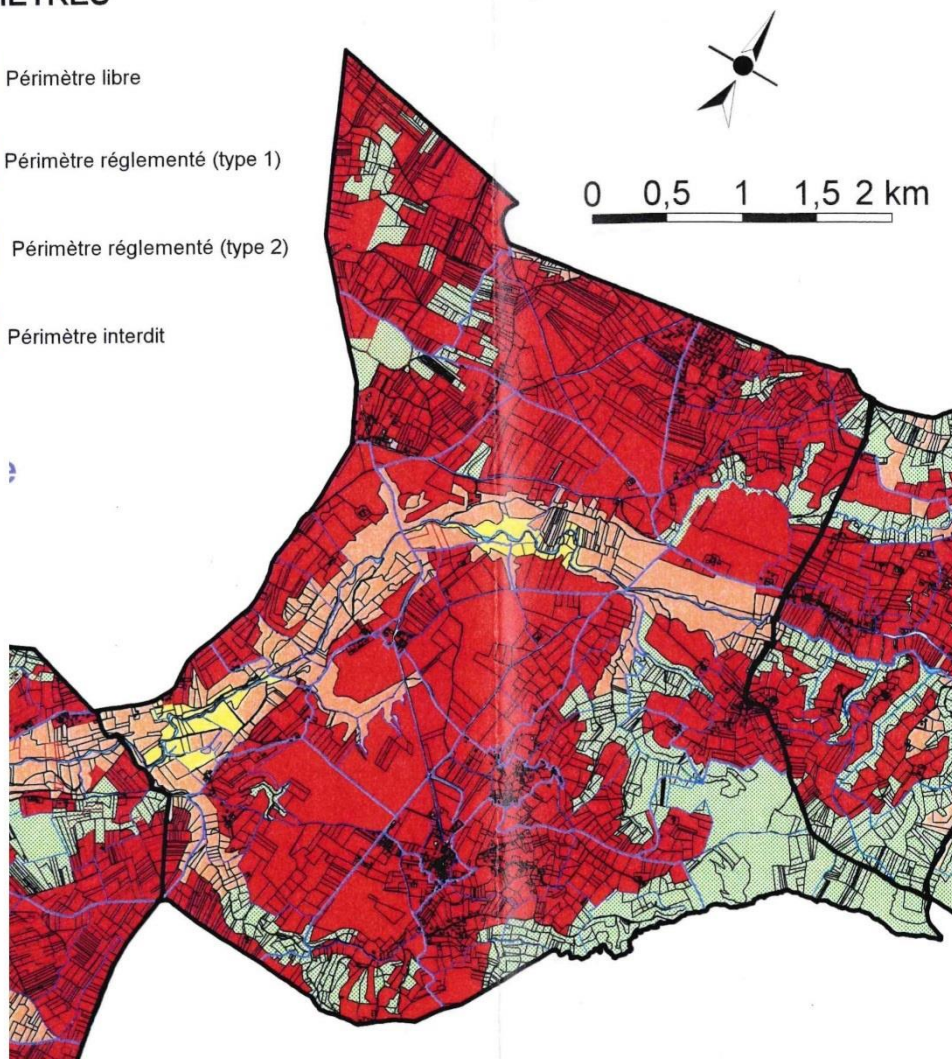
Source : *Règlementation des boisements*

Trois périmètres sont définis :

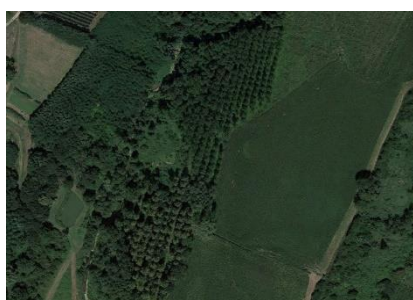
- Périmètre interdit (rouge) : renouvellement de l'interdiction en 2015 = interdiction de tous semis et plantations sauf conditions particulières (haies, arbres isolées)
- Périmètre réglementé (orange) : semis, plantations et replantations autorisés sous condition de respect de distance vis-à-vis des fonds agricoles, des lieux habités, des chemins et des berges des cours d'eau
- Périmètre libre (vert) : semis, plantations et replantations autorisés dans le respect du code forestier et du code civil

PERIMETRES

-  Périmètre libre
-  Périmètre réglementé (type 1)
-  Périmètre réglementé (type 2)
-  Périmètre interdit



La populiculture : un élément d'identité de la plaine alluviale



La populiculture s'est principalement développée sur les sous-sols riches en eau à proximité de la Sarne.

Cette forêt présente un intérêt écologique : rôle d'habitat et de refuge pour plusieurs espèces animales. Toutefois, un développement important conduit à une monoculture néfaste pour la biodiversité.

La ripisylve, une forêt humide singulière

Bordant les cours d'eau, la ripisylve se compose d'essences spécifiques adaptées aux milieux humides comme le saule, l'aulne et le frêne. Elle présente un intérêt physique (maintien des berges), écologique (abris pour la faune) et paysager (structuration du paysage).

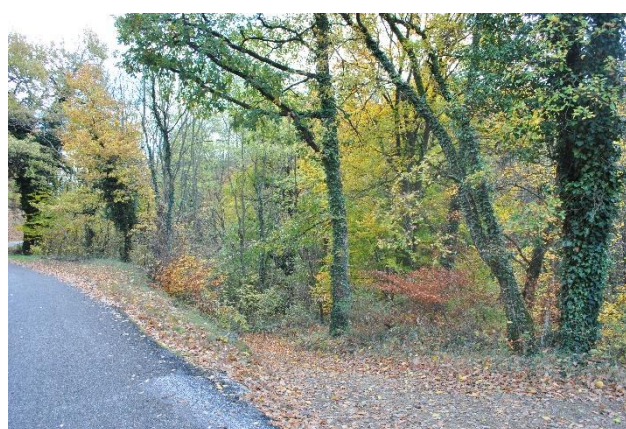


La forêt, un espace attractif mais sensible

La forêt s'étend principalement sur les combes à l'est et au sud du territoire. Elle se compose d'essences feuillues (robinier, châtaignier, chêne, etc.) à l'origine d'un paysage évoluant au gré des saisons. Ces bois sont pour la plupart constitués d'un mélange de taillis et de futaie. Les perspectives sont limitées et les vues cadrées sur les principaux axes de découverte du territoire.



Boisement aux Baudes



Boisement sur le chemin des Eynauds

Ici, l'arbre et la nature sont les éléments dominants et la présence de l'homme reste discrète. Ce paysage est traversé par des axes de circulation reliant Ville sous Anjou aux communes voisines. Bien que relativement dense, le cœur de la forêt constitue un espace attractif pour les loisirs.

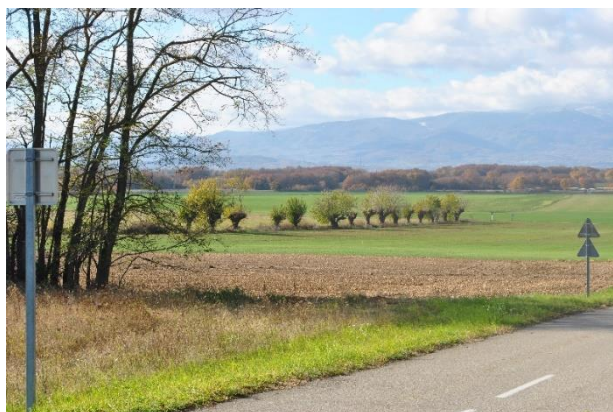
Arbres isolés, bosquets et alignements, des points de repère dans le paysage



Bosquet route des Baudes



Arbre isolé route des Baudes



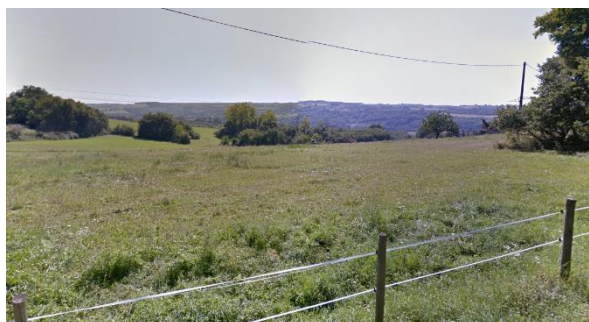
Alianement à Grange Neuve

En dehors des forêts et des boisements, l'arbre est aussi présent de façon ponctuelle dans le paysage. Situé aux abords des fermes, au milieu d'un champ, ou au détour d'un chemin, il forme un point d'appel visuel dans le territoire.

Les arbres isolés participent à la poésie des paysages en offrant des tableaux de qualité. Combinés aux prairies, aux cultures ou à l'habitat ils renvoient aux images des paysages champêtres traditionnels.

Les haies, une composante champêtre qui participe à la qualité du paysage

Les haies participent pleinement à l'ambiance champêtre de la commune. Elles sont notamment présentes sur le secteur de Grange Neuve. Elles guident le regard, créent des masques visuels ou laissent place au contraire à de larges fenêtres sur le territoire.



Montée du Guillomier



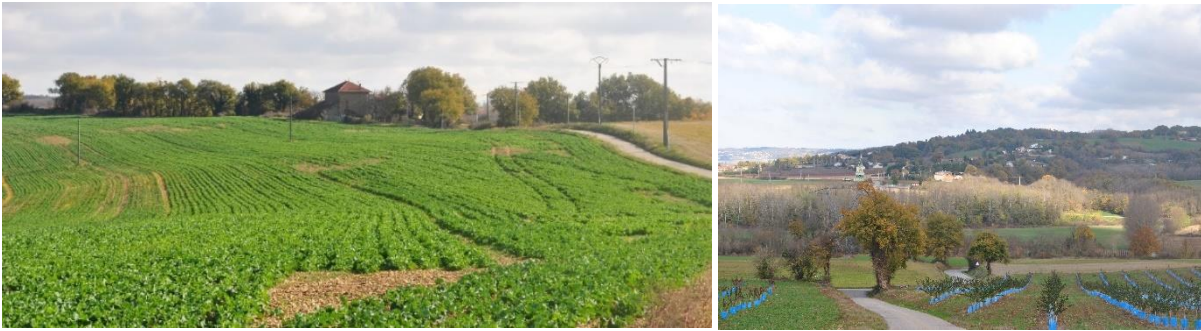
Route des Crêts

Une trame verte complétée par les espaces de culture

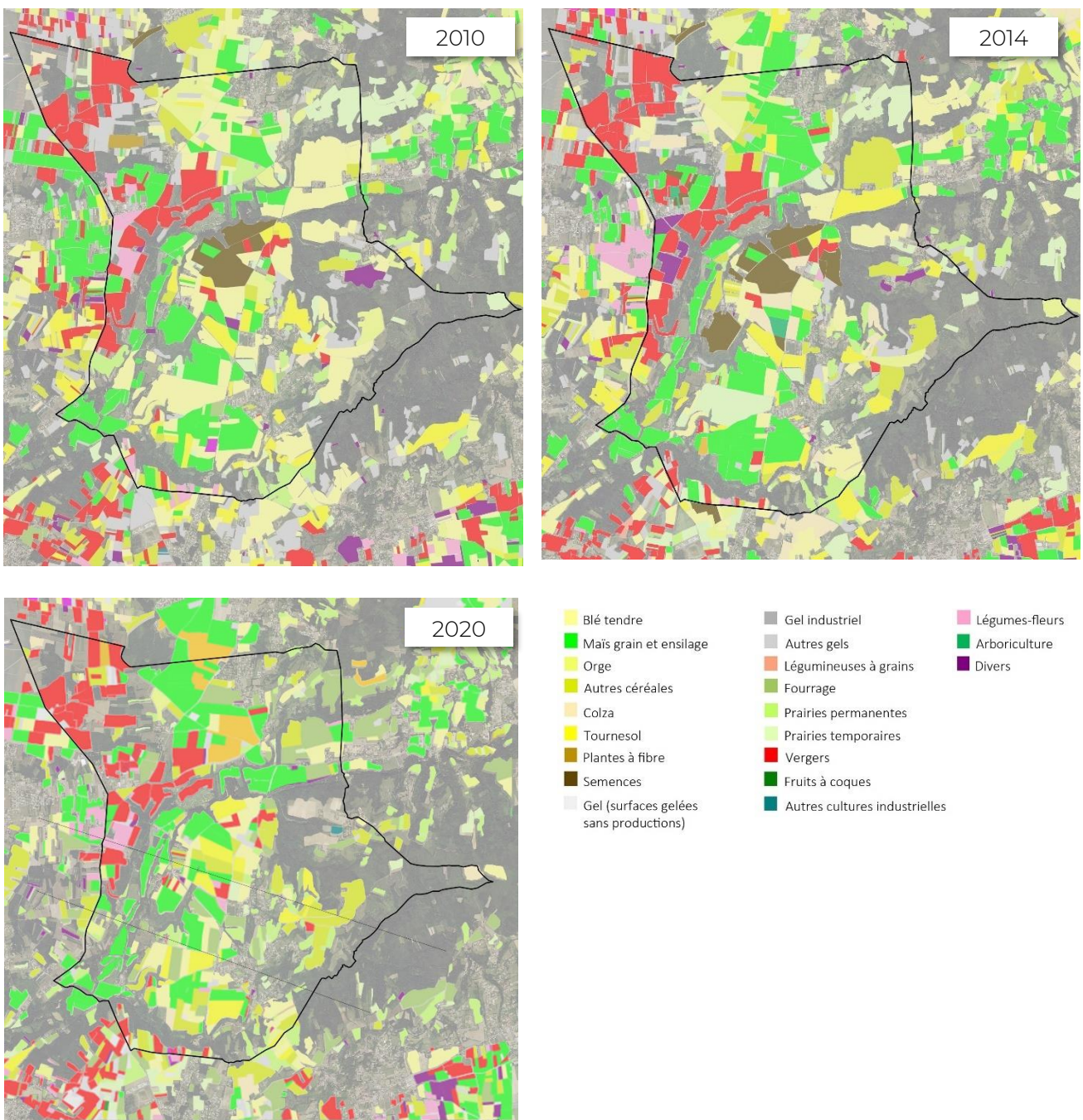
Les vergers forment un paysage qui évolue au cours des saisons et de la productivité des vergers (durée de productivité des vergers limitée). Ils sont prépondérants sur le plateau de Louze créant un paysage et une entité spécifique.



Les grandes cultures forment scènes agraires qui évoluent au fil des saisons mais aussi en fonction de la nature des cultures



Rotation des cultures entre 2007 et 2014



1.3. Le paysage habité : habitat et jardins

Le contexte bâti

Le bâti s'est développé de façon privilégiée le long des principaux axes de circulation mais sa répartition est assez inégale sur le territoire. Le coteau concentre en effet une grande partie des habitations, la partie nord de la commune accueille la deuxième plus grande concentration d'habitations, surtout de l'habitat récent sur Grange Neuve. Les espaces de plaine, au nord-est et au centre de la commune accueillent principalement des activités agricoles, il y a peu d'habitation, qui sont beaucoup plus diffuses. Le village de Ville-sous-Anjou, prend place à la croisée des axes de circulation, à mi-coteau. Il bénéficie d'une situation ensoleillée (exposé sud-ouest) et d'une position dominante sur l'ensemble de la plaine.

Les constructions récentes ont petit à petit gagné l'ensemble de territoire s'inscrivant autour des hameaux mais de façon plus diffuse sur le coteau.

L'habitat vernaculaire

Le territoire conserve de nombreuses traces du passé au travers des constructions traditionnelles mêlant pisé, galets et pierres variées et des éléments de petit patrimoine bâti, notamment les murets en galets roulés.

Le bâti traditionnel comprend d'anciennes maisons d'habitation, corps de ferme ou granges présents principalement sur les deux tiers nord de la commune. Ces éléments bâtis participent à l'ambiance rurale et paysagère.

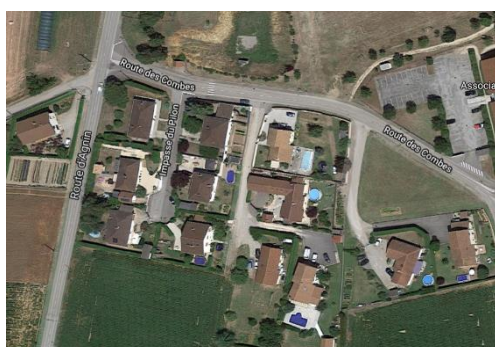


Développement du bâti récent

Les formes des nouvelles habitations tendent à s'affranchir de la structure du bâti traditionnel, appliquant des modèles ne s'inspirant pas des spécificités de la région où elle s'installe, entraînant ainsi, comme souvent, une banalisation du bâti.

La création des lotissements se font sous forme d'ilot indépendant, avec une voirie en impasse, qui peine à s'insérer dans la logique du bâti vernaculaire (implantation des maisons par rapport à la route, forme du bâti, ...).

Cette impression est accentuée par l'architecture des bâtiments eux même : couleur des murs et des huisseries, d'un vocabulaire architectural différent de celui de la région.



De nouvelles typologies d'habitations sont construites dans le centre, avec notamment des logements collectifs, près de l'école. Ces nouveaux logements ont des volumes qui s'inscrivent en cohérence avec les formes denses du bâti ancien.

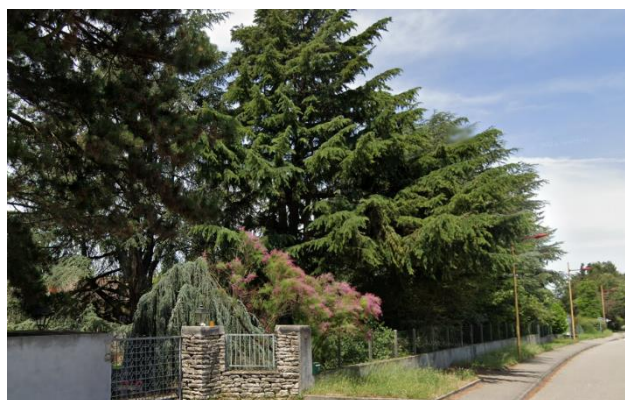
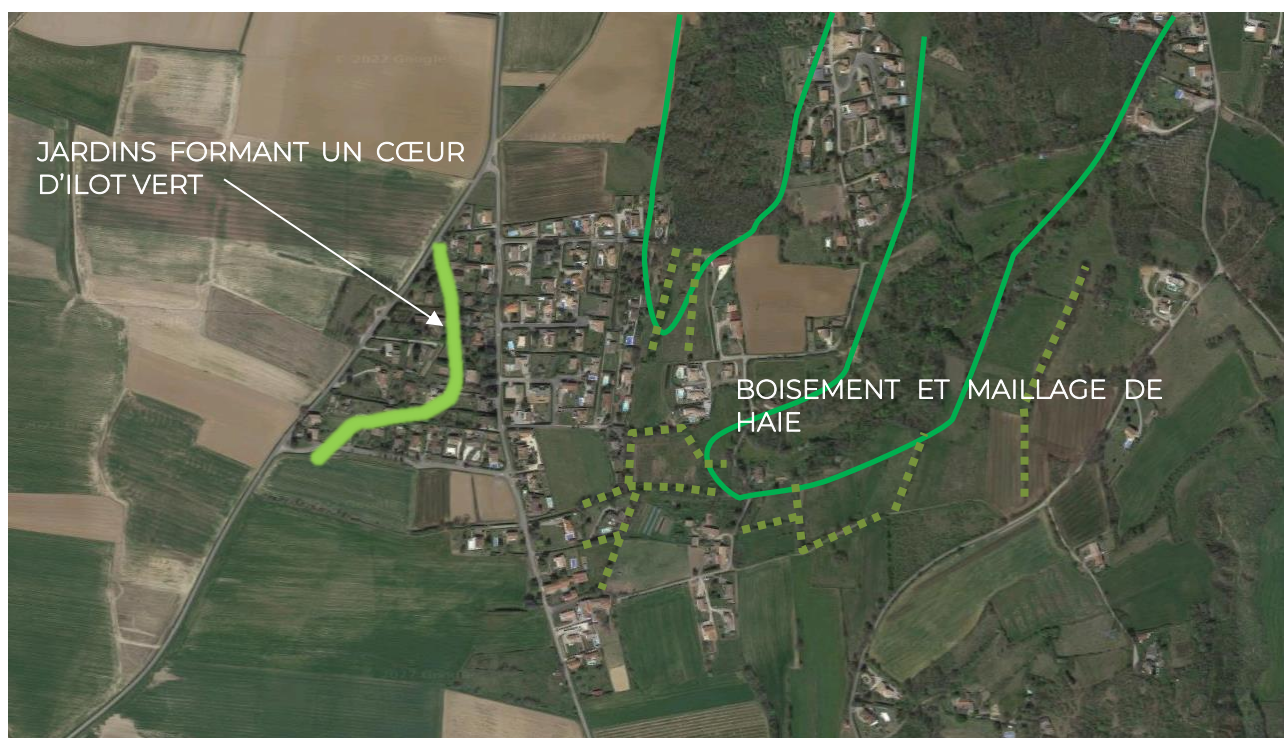


Logements collectifs – Rue des écoles

Les jardins

Les hameaux construits sous forme d'habitat individuel sur de grandes parcelles offrent un cadre paysager composés de grands jardins. Ces jardins forment des cœurs d'ilots verts, assurant un rôle de micro-corridors, d'ilot de fraîcheur. Au regard des aléas qui parcourent la commune, ils permettent de limiter l'imperméabilisation des sols.

Grange Neuve :



Un paysage composé de jardin d'arbres de haute tige



Une densité végétale proposée dans les jardins

Les Baudes

Les jardins participent aux continuités écologiques et à l'identité du territoire.



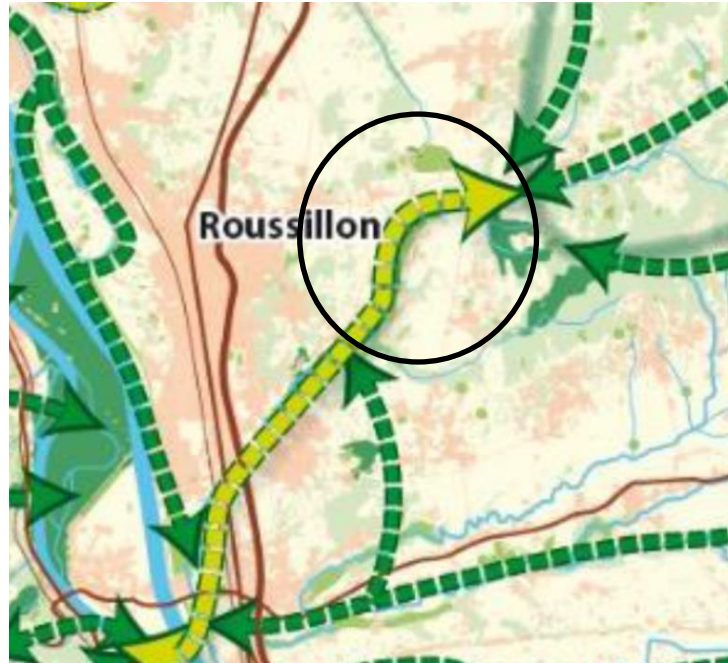
Vue sur les fonds de jardin

2- LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.5 Les documents guides et recensements supracommunaux

2.5.1 Le SCOT des Rives du Rhône

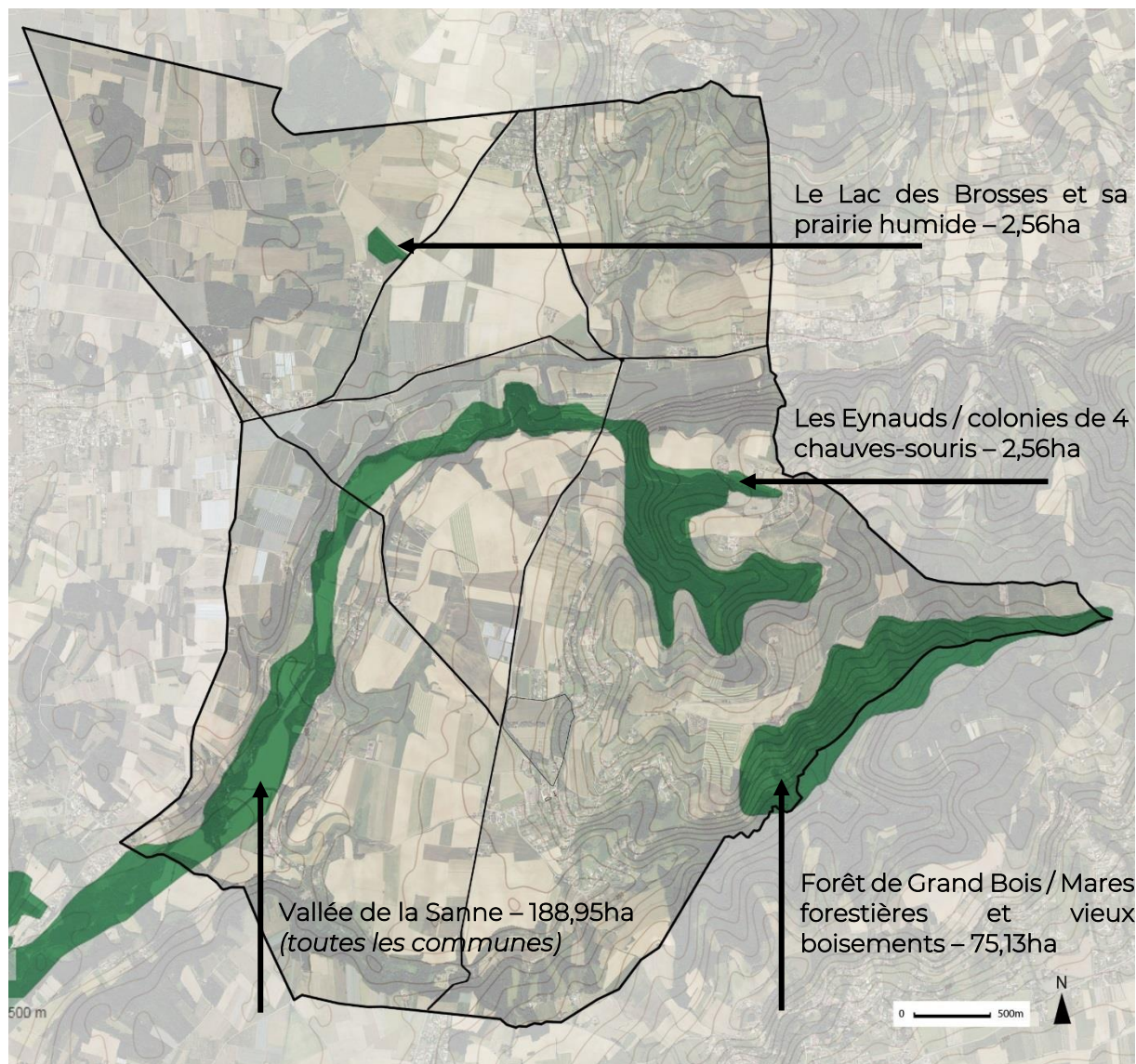
Le SCOT identifie un enjeu de corridor écologique régional avec le passage de la Sarne et des réservoirs de biodiversité sur des boisements.



Extrait « Principes de préservation des fonctionnalités écologiques »

2.5.2 Les 4 ZNIEFF de type 1

Quatre ZNIEFF de type 1 couvrent la commune :



Forêt de Grand Bois :

Identifiant régional : 38000098

Communes concernées : Ville sous Anjou, Anjou, Sonnay

La forêt de Grand Bois regroupe des mares forestières et des vieux boisements abritant une flore et une faune remarquables. Les chauves-souris y sont présentes en grand nombre

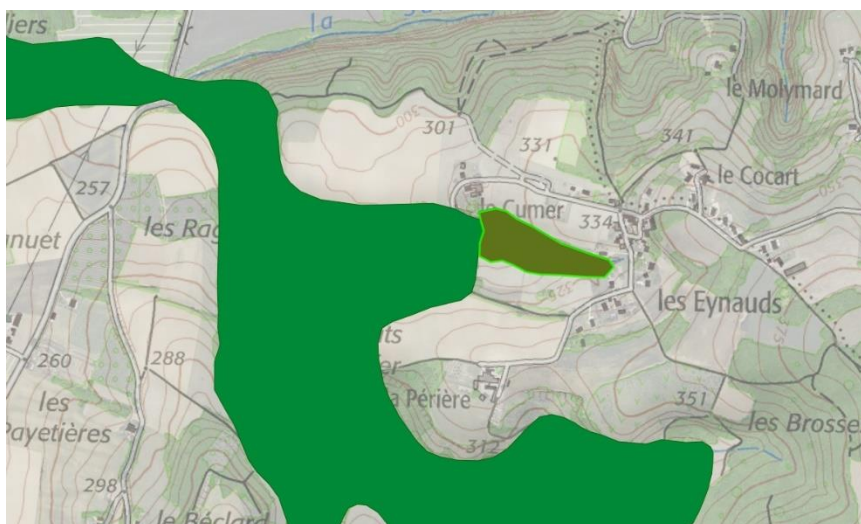
Les Eynauds :

Identifiant régional : 38000109

Le site des Eynauds abrite des colonies de quatre chauves-souris remarquables.

- Le Vespertilion de Bechstein est aisément reconnaissable par son ventre presque blanc et son dos brun roussâtre. Il se remarque aussi par ses oreilles très longues qui dépassent nettement le museau lorsqu'elles sont rabattues vers l'avant.
- Le Vespertilion de Daubenton est pour sa part une chauve-souris des rivières, capable de nager et de s'envoler depuis la surface de l'eau. C'est en effet au-dessus de l'eau, au crépuscule, qu'il va chasser les petits insectes comme les moustiques ou les papillons de nuit avant de les manger en volant. Quant au Vespertilion à oreilles échancrées, il affectionne la

- chaleur et ne dépasse pas les 1000 m d'altitude, préférant les endroits chauds comme les greniers et les grottes.
- Le Grand Rhinolophe est comme son nom l'indique le plus grand des rhinolophes d'Europe. En hibernation, il s'enveloppe en général totalement dans ses ailes pour conserver sa chaleur. Espèce essentiellement cavernicole, le Grand Rhinolophe se rencontre aussi dans les caves des habitations et les greniers et combles d'églises. Son régime alimentaire se compose essentiellement de gros insectes : hannetons, criquets, papillons de nuit, qu'il dévore à des emplacements réguliers. On rencontre aussi
 - Le Grand Murin, l'une des plus grandes chauves-souris françaises. Il est en régression locale en France, et présent en région Rhône-Alpes dans tous les départements mais rarement en grand nombre.



Le Lac des Brosses :

Identifiant régional : 38000108

Le lac des Brosses et la prairie humide qui l'entoure possèdent une grande richesse floristique et faunistique. C'est également un lieu idéal pour les amphibiens.

Vallée de la Sanne :

Identifiant régional : 38000064

Communes concernées : Ville sous Anjou, Salaise sur Sanne

La vallée de la Sanne se situe au contact de la plaine de Bièvre et du Bas-Dauphiné et, ce dernier occupé par des dépôts détritiques issus de l'érosion alpine. Des dépôts glaciaires imperméables sont à l'origine des étangs que l'on observe aujourd'hui.

La Sanne méandrate au milieu des cultures, boisements ou prairies de fauche, dans un secteur de plus en plus urbanisé. Elle parvient malgré tout à conserver une certaine qualité des milieux naturels, lui permettant d'accueillir une faune intéressante.

2.5.3 Les zones humides

Les zones humides de ville sous Anjou se superposent au ZNIEFF puisqu'il s'agit du Lac et de la Sanne.

Le Lac : zone humide temporaire



Photo : C. Lepargneur, zone prospectée le 16 octobre 2017



Cette zone se situe au milieu de grandes cultures au Nord de la RD131. Elle est régulièrement asséchée ; elle est délimitée par une haie d'arbustes épineux, quelques arbres, ronces et composée de friches herbacées, graminées et arbustive.

Riche en faune sauvage (avifaunes, mammifères observés : merles, grives, pinson des arbres, lièvre brun)

LA ZONE HUMIDE DU LAC



Source AVENIR

Ancienne doline glaciaire, cette zone humide temporaire est suivie depuis longtemps par les naturalistes locaux. Le LPO Isère loue une partie des terrains ; La FRAPNA 38 a fait l'acquisition d'une parcelle.

Cette zone humide temporaire est composée d'eaux douces stagnantes, de prairies humides et mégaphorbiaies, de prairies mésophiles, et de cultures.

Deux espèces floristiques protégées au niveau régional sont recensées sur le site.

Le jour de prospection, des merles, des grives, des pinsons des arbres et un lièvre brun ont été observés.

La vallée de la Sanne

LA ZONE HUMIDE DE LA VALLEE DE LA SANNE



Source AVENIR

- Amphibien - 1 espèce protégée en France et inscrite à la directive habitat : Sonneur à ventre jaune
- Oiseau - 1 espèce protégée en France : Martin- Pêcheur
- Mammifère - 1 espèce protégée en France : Le Castor d'Europe.

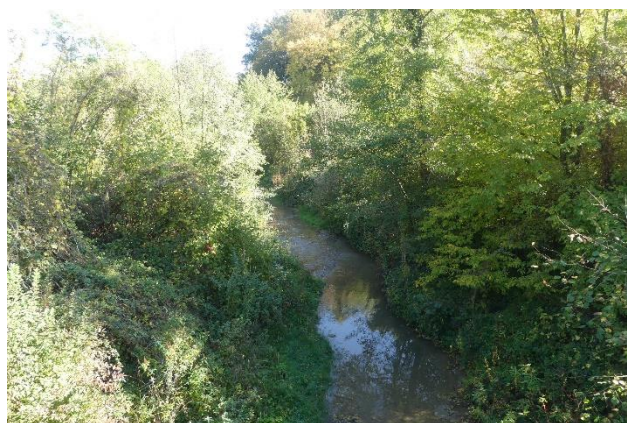


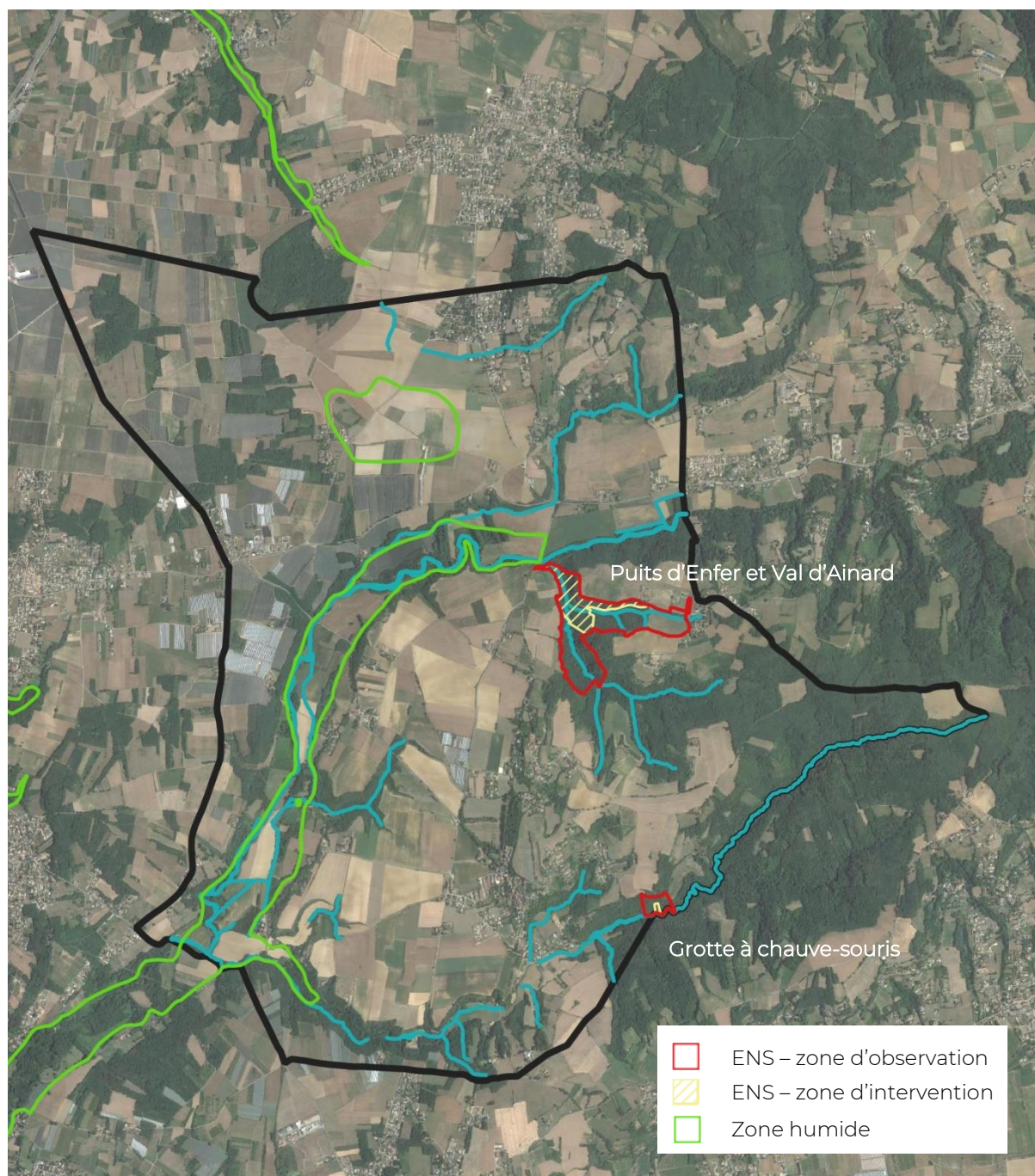
Photo : C. Lepargneur

La Sanne au niveau du pont sur la « Route de Saint-Romain » à l'intersection du chemin qui conduit au lieu-dit « Les Eynauds »

2.5.4 Les espaces naturels sensibles - ENS

La commune compte 2 ENS locaux :

- Puits d'Enfer et Val d'Ainard
- Grottes à chauve-souris des carrières de la Vesciat.



Grottes à chauve-souris des carrières de la Vesciat

Cette ancienne carrière de molasse datant du début du XVIIIème siècle et dont l'utilisation a dû s'achever entre la fin du XIXème siècle et le début du XXème est située dans un vallon boisé sur la commune de Ville-sous-Anjou. Elle a été acquise par la FRAPNA à la fin des années 80 et à l'initiative d'associations locales (GNVR et Gère Vivante). Elles sont régulièrement fréquentées par plusieurs espèces de chauves-souris de passages ou en hibernations. Un grillage extérieur et un panneau d'information ont été installés pour limiter l'accès au public afin d'éviter tout dérangement de ces espèces très sensibles. Son acquisition par la FRAPNA visait à garantir la pérennité de ce gîte pour les chauves-souris. La gestion en a été confiée au CEN Isère par

convention en 2006. Le suivi des populations de Chauves-souris est assuré en sous-traitance par l'association Nature vivante (anciennement Gère Vivante).

Les espèces présentes : Grand rhinolophe, Murin de grande taille, Murin de Natterer, Oreillard sp.

La zone d'observation couvre une surface de 2,22 ha

La zone d'intervention couvre une surface de 0,19 ha

2.6 Les milieux naturels locaux

2.6.1 Les ruisseaux et cours d'eaux temporaires

La commune de Ville sous Anjou est située sur un relief avec des forts dénivelés, comportant des plateaux et des falaises rocheuses. Le nombre de fossés et de cours d'eau temporaires ainsi que leur profondeur indique des fortes possibilités de ruissellement.

On note aussi au sud de la commune plusieurs passages à gué et des ponts à usages temporaires en cas de crues des cours d'eaux, notamment en cas de fortes pluies.

On note donc de nombreuses zones inondables dont des chemins et des voies de circulation « temporaires »

Le ruisseau de la Limone, asséché en oct 2017



Photo : C. Lepargneur

Photo prise au pont sur la D134 à l'intersection de la route de la chapelle et route de Saint-Romain

Le gué sur la Vesciat



Photo : C. Lepargneur

Passages à gué et ouvrages de franchissement temporaires. Passage de TERRE-BASSE

Le gué d'Agnin



Photo : C. Lepargneur

Une large zone de divagation vient border le lit creusé de la VESCIAT, en cas de crues

Le gué du Moulin



Photo : C. Lepargneur

Ces zones inondables de part et d'autre du cours d'eau « La Sanne » sont soit cultivées soit volontairement laissées en friches.



*Photo : C. Lepargneur
Enrochement important de la rivière (secteur Agnin)
destiné à contenir, limiter les crues et débordements
en cas de fortes pluies.*

2.6.2 Le complexe agro-pastoral

Une mosaïque de milieux :

A l'image de ce site situé près du gué de la Vesciat. Plusieurs habitats distincts se côtoient sur une faible surface : un verger sur le plateau, des arbres isolés sur les pentes, des pelouses sèches, une prairie mésophile (formations végétales herbacées installées sur des sols relativement fertiles et bien drainés), un jardin potager sur la gauche.



a) Les pelouses sèches

Les pelouses sèches sont des formations végétales rases composées essentiellement de plantes herbacées vivaces et peu colonisées par les arbres et les arbustes. Elles forment un tapis plus ou moins ouvert sur un sol assez épais, pauvre en éléments nutritifs et en grande majorité, calcaire. En effet, le calcaire est très perméable et ne permet donc pas de retenir l'eau nécessaire à la végétation. Elle s'infiltrerait alors rapidement dans les couches profondes du sol, laissant en surface un substrat sec et compact. Certaines de ces pelouses présentent des affleurements rocheux.

Deux habitats sont d'importance communautaire :

- Mesobromion erecti
Il s'agit d'une formation herbacée basse et dense qui se développe sur des sols calcaires. Le Mesobromion issu des activités agro-pastorales extensives sont des milieux instables, se transformant, selon les conditions physiques, en broussailles, ou en pelouse xérophile.
- Polygono arenastri-Coronopodium squamati Braun-Blanq : ex Sissingh
La végétation qui constitue cet habitat est capable à la fois de supporter l'extrême tassement du sol, qui devient alors asphyxique, et de résister au surpiétinement de ses organes végétatifs. La végétation des lieux piétinés se rencontre principalement au niveau des chemins ruraux d'exploitation (sur les bords et au milieu), mais aussi dans l'étroit espace

de transition entre le bitume et la banquette herbeuse des bords de route tassé par les roues des voitures qui débordent légèrement de la chaussée, au pied des arbres dans les villes et les villages, ou encore sur les trottoirs non goudronnés. Les prairies temporaires récemment semées et les prairies surpâturées sont également des milieux propices au développement de la végétation des lieux piétinés.

Exemple de plantes rencontrées :



Armoise commune



Chlore perfoliée

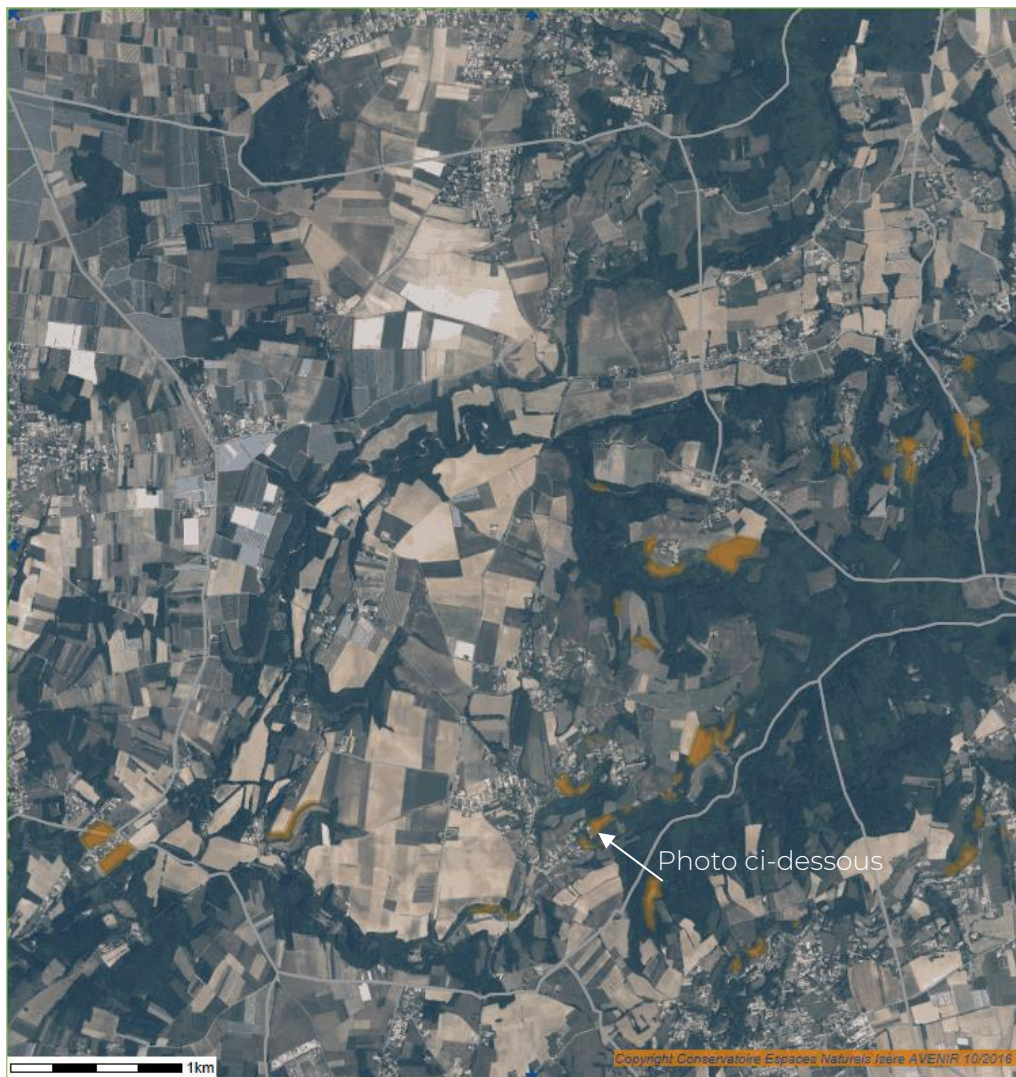


Brome érigé



Fétuque

LOCALISATION DES PELOUSES SECHES



Source : CEN 38



Pelouse sèche en altitude au sommet du hameau surplombant les terres-basses. (Carte ci-dessus)



Pelouse sèche en bordure du cours d'eau (actuellement asséché) quartier de Terrebase.

b) Les grandes cultures

En fonction des lieux, de leur environnement, ces parcelles offrent des contextes différents :

Grande parcelle en monoculture sur le plateau très venté des Eynauds avec un rideau boisé en second plan, corridors intéressants pour l'avifaune, les chiroptères, et microfaune, mammifères



Pâturage ovin à cote du hameau des Eynauds, en direction du parc des Eynauds. Ombrage intéressant et coupe-vent réalisé par la haie boisée en surplomb. Alternance de milieux ouverts et boisés, présence de talus herbeux non fauchés, favorables à la biodiversité.

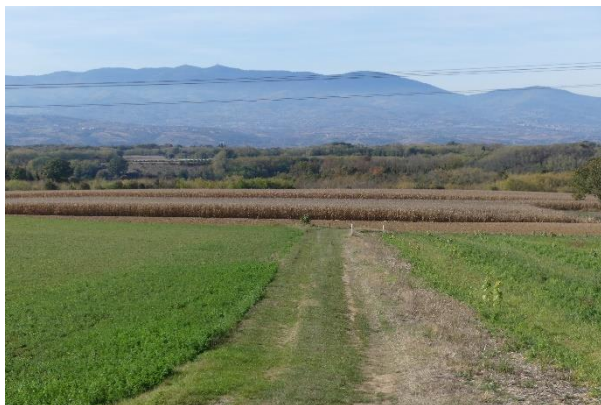


Coteau de terre basse/les Diderées. Alternance de haies bocagères, îlots boisés et grandes cultures.



Secteur du Moulin : Parcelle très fertile située en zone inondable, en bordure de la Sanne, cultivée souvent en Maïs (culture exigeante en eau).

Grandes parcelles de monoculture (Maïs principalement) située en amont du Moulin, par fortes pluies, les ruissellements seront bénéfiques aux cultures de maïs et viendront grossir les cours d'eau situées en fond de la vallée, Sanne, (ruisseau du Moulin).



Le plateau près de la Madone est exploité en pâturage équin et grandes cultures

La présence d'arbres isolés est bénéfique mais insuffisante pour freiner l'érosion forte sur le plateau : pluies, soleil, vent. Des haies d'essences locales pourraient être plantées.



La Largeur de Bande enherbée très importante associée au chemin non (peu) entretenu, est favorable à la biodiversité.



2.6.3 Les forêts, boisements et haies

Les haies ont un rôle écologique et paysager important. Certaines composées d'essences locales méritent d'être conservées et parfois valorisées et/ou intégrées dans les surfaces de compensation écologiques.

Certains arbres remarquables parfois centenaires présentent un intérêt patrimonial et peuvent héberger des espèces rares et protégées (oiseaux cavernicoles et chiroptères, insectes).

Les bois et forêts sont des abris pour la faune sauvage, espèces chassables



Boisements de chênes, « Les Léchers » au nord du Lac



Plantation de peupliers dans le secteur du moulin. Une alternance de milieux, ouverts, boisés et semi-ouverts est favorable au déplacement des de la faune sauvage.

2.6.4 Les gorges et éboulis

a) La Carrière de la Vesciat

Cette ancienne carrière de molasse datant du début du XVIIIème siècle et dont l'utilisation a dû s'achever entre la fin du XIXème siècle et le début du XXème est située dans un vallon boisé sur la commune de Ville-sous-Anjou.

Elle a été acquise par la FRAPNA à la fin des années 80 et à l'initiative d'associations locales La gestion en a été confiée au CEN Isère par convention en 2006. Le suivi des populations de chauves-souris est assuré en sous-traitance par l'association Nature vivante (anciennement Gère Vivante).



Source : <https://www.loulexplo.fr/sous-terre/molasse/la-vesciat/>



b) Profils rocheux

Le secteur situé (Madone, Baude, Lampon) au sommet de la commune en contrebas de la Madone présente de nombreuses profils rocheux, formant de nombreux habitats pour l'avifaune et les insectes.



Le Guèpier d'Europe



2.6.5 Les milieux anthropisés

Secteur des Eynauds :

Situe en hauteur après le boisement de la combe Aynard, le hameau est intégré dans le paysage local et de nombreux îlots de végétation ont été conservés. Arbres isolés, haies, prairies, bandes herbeuses autant de corridors et d'habitats pour la faune.



Le bourg :

La déclivité forte sur l'ensemble du village explique les nombreux talus souvent coiffés de haies hautes et peu entretenues qui apportent une richesse paysagère et des continuités écologiques pour la faune (insectes, oiseaux, Chauve-souris)

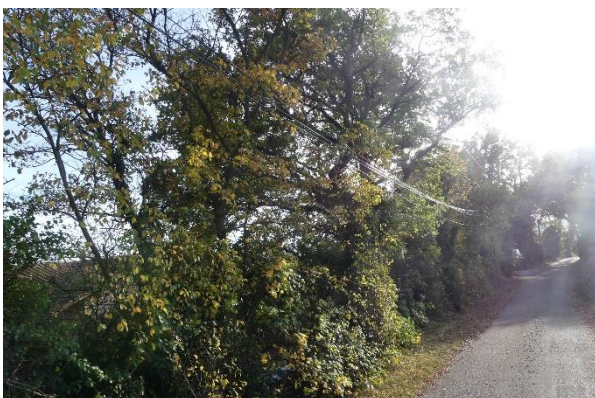


Route des Baudes

Le quartier des Blaudes présente une alternance de parcelles non construites et de milieux lotis, comprenant une forte présence végétale, haies denses, chemins herbeux favorables à la diversité.



Le continuum arbore serait intéressant à conserver ainsi qu'une bande herbeuse associée pour l'avifaune, les chiroptères, insectes, micromammifères.



Le secteur du Lampon comprend de nombreuses haies/corridors, brise-vents d'essences locales, de chênes, principalement, favorables aux oiseaux, chauves-souris, insectes.

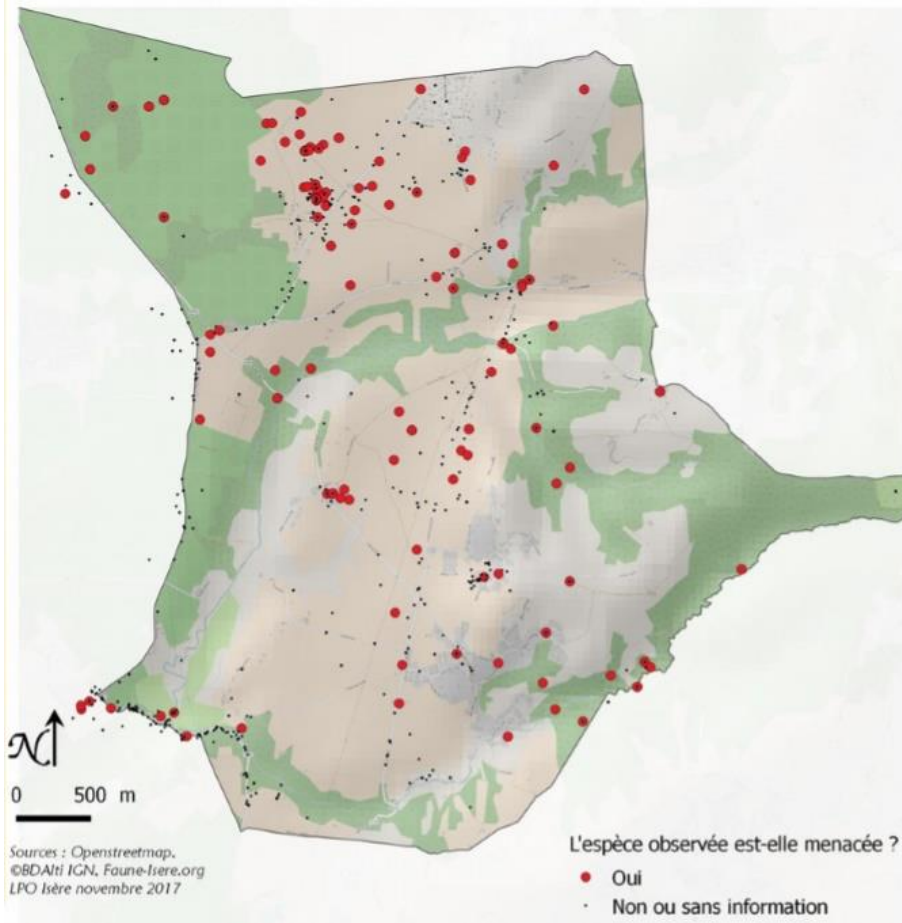
2.6.6 Les espèces menacées

La commune est prospectée de manière relativement uniforme, surtout dans la partie agricole. Les forêts sont moins connues. En tout, 1975 données ont été recueillies depuis 1971, de 194 espèces différentes. La base de données Faune-Isère compte une large part de données concernant l'avifaune (80%). Les autres taxons sont bien moins connus.

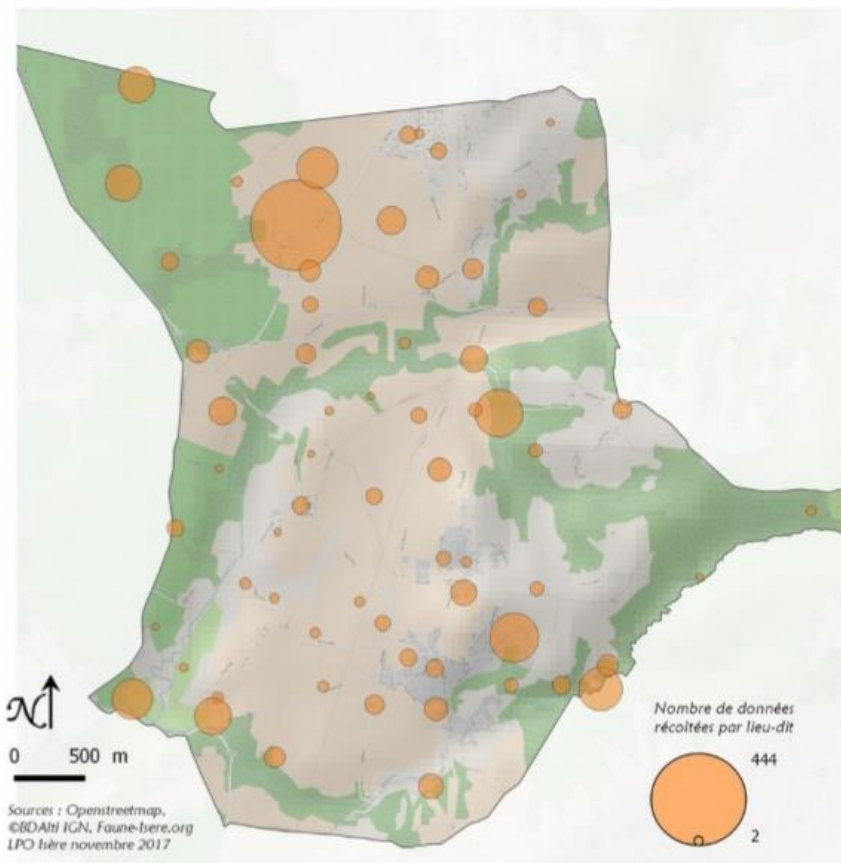
La carte ci-dessous localise les observations réalisées sur la commune, d'espèces menacées. On entend par espèce menacée une espèce dont le statut de conservation à l'échelle départementale ou régionale est mauvais (vulnérable, quasi menacé, en danger d'extinction, en danger critique d'extinction) ou insuffisamment documenté.

Source : "LPO Isère in www.faune-isere.org extraction nov. 2017".

Observations d'espèces menacées à la Ville-sous-Anjou



Nombre de données récoltées par lieu-dit à Ville-sous-Anjou



Sur la commune, sont connus des sites de guêpier d'Europe, de vanneau huppé, d'hirondelle de fenêtre et d'hirondelle rustique. Les tendances d'évolution de ces deux espèces d'hirondelles sont en déclin significatif, la situation est alarmante car la ressource alimentaire diminue et les sites de nidification se font rares.

Le guêpier d'Europe est une espèce migratrice et localisée en Isère. Le Nord Isère est le bastion de l'espèce dans le département, d'où l'importance de préserver des sites de reproduction connus. Le vanneau huppé, quant à lui, est en déclin sévère. La disparition de ces sites de reproduction (prairies) par l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture est la principale menace ;

D'autres espèces d'oiseaux ont été identifiées sur la commune : la huppe fasciée est un oiseau qui affectionne les milieux ouverts, bocages, vergers et qui chasse les insectes dans les prairies fauchées. La Chevêche d'Athéna, utilise le même type de milieux naturels que la huppe. Cette espèce est vulnérable en Isère.

La commune, qui est en partie agricole, accueille des espèces nicheuses comme le busard cendré (en danger d'extinction) et le tarier pâtre (quasi menacé).

Le crapaud calamite et l'alyte accoucheur sont deux espèces protégées inscrites également sur la liste des statuts de conservation. Le crapaud calamite est une espèce pionnière qui colonise rapidement les milieux ouverts au sol nu. Il trouve des milieux de substitution dans les carrières et gravières où il se reproduit dans les mares et flaques temporaires. L'espèce est vulnérable dans le département, son déclin est dû à la destruction de son habitat d'origine.

L'alyte accoucheur est un petit crapaud dont la particularité est que le mâle transporte les œufs sur ses pattes postérieures. Cet amphibien souffre de la disparition des zones humides, de la dégradation des connectivités, de la modification de son habitat terrestre.

La commune de Ville sous Anjou est aussi connue pour sa diversité de chauve-souris. 11 espèces de chiroptères sont identifiées sur le territoire communal (sur les 30 connues en Rhône Alpes). Parmi elles, 4 sont menacées ; le grand rhinolophe, le grand murin, le petit murin, le murin de Bechstein. La ZNIEFF de type 1 des Eynauds fait d'ailleurs spécifiquement aux populations de chiroptères. Ce secteur présente un enjeu majeur pour la préservation de chauve-souris menacées et intégralement protégées. Les cavités présentes dans ce site sont utilisées par les chauves-souris pour l'hivernage et pendant les migrations.

Un deuxième site de la commune revêt un enjeu majeur pour les chauves-souris : il s'agit des grottes du vallon de la Vesciat, où les mêmes espèces que la ZNIEFF des Eynauds sont présentes. Enfin, une colonie de reproduction de noctules de Leisler est connue sous le viaduc de la RD131 au Plan français. Il s'agit de la seule colonie connue de cette espèce dans le département de l'Isère.

2.6.7 La Faune

Les oiseaux :

Parmi les espèces d'oiseaux les plus observées sur la commune, (7 observations au minimum) (Source : Association Nature vivante), on peut noter :

Alouette des champs, Busard St Martin, Buse variable, Chardonneret élégant, Pigeon ramier, Corneille noire, Bruant zizi, ; Rougegorge familier, Faucon crécerelle, Pinson des arbres, Bécassine des marais, Rossignol philomèle, Milan noir, Lorient d'Europe, Lorient jaune, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic vert, Tourterelle turque, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Merle noir, Vanneau huppé.

On note la présence du Grand-duc d'Europe, *Bubo bubo* sur le site des Grottes à Chauves-souris des carrières et de la Vesciat.

Les mammifères :

Le Castor d'Europe est bien présent sur la vallée de la Sanne

Le lièvre brun a été observé sur le site « LE LAC » (observation C.L ; Gestion Espaces Nature)

Les principaux mammifères patrimoniaux, rencontrés sur la commune sont des Chiroptères (Chauves-souris) présents dans la « Forêt de Grand-Bois » ZNIEFF de type 1 et dans La carrière de la VESCIAT.

Les amphibiens et les reptiles :

Les principaux reptiles et amphibiens observés sur la commune sont (source : Nature vivante)

Les Amphibiens :

Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Grenouille commune, Grenouille rieuse, Salamandre tachetée, Triton palmé

Les reptiles : Couleuvre à collier

Les insectes :

Présents en bordure de la Sanne : 4 espèces d'odonates patrimoniales ont été recensées :

Le Gomphus très commun, Gomphus à pinces, Le Caloptéryx hémorroïdal, l'Aeschne paisible.



Gomphus très commun

Les principales espèces d'insectes observées sur la commune, (Source : Association Nature vivante),

Sont : Les orthoptères : Decticelle frêle, La Mante religieuse, OEdipode framboisine, Oedipode de Fischer, Caloptène ochracé, Criquet de Barbarie, Sauterelle à front blanc, Criquet blafard, Grillon champêtre, Grillon sauvage.

Quelques Lépidoptères (papillons) : Mélitée orangée, Damier orangé, Diane, le Demi-Deuil, L'Échiquier commun, L'Arge galathée, Le Myrtil, La Jurtine, La Janire, L'Azuré du Serpolet, L'Azuré d'Arion, L'Argus à bandes brunes, L'Arion, L'Argus Arion.



Le Demi-Deuil

2.7 Les corridors

Les documents et recensements supra communaux identifient clairement la Sanne et la Vesciat comme axe majeur de déplacement de la faune.

Les continuums forestiers mais aussi les espaces agricoles ouverts jouent également un rôle important sur la commune dans les déplacements locaux.

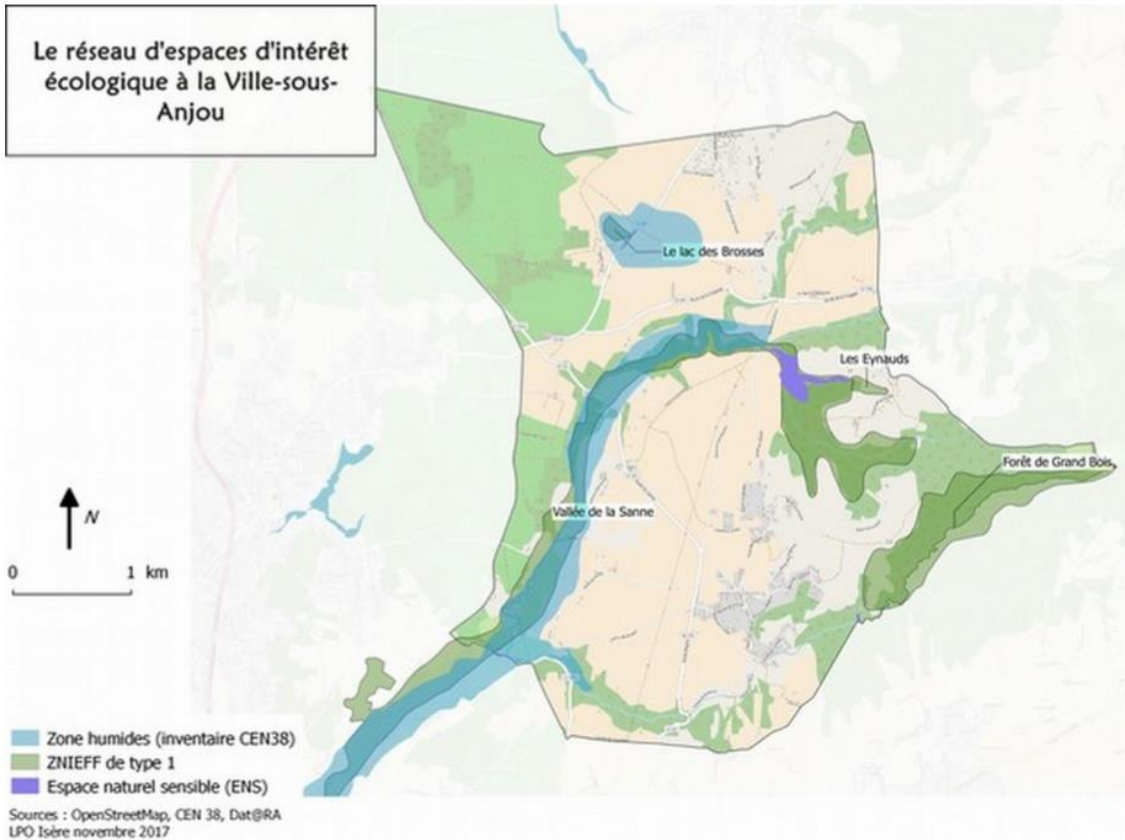


Figure 1: Réseau d'espaces d'intérêt écologique

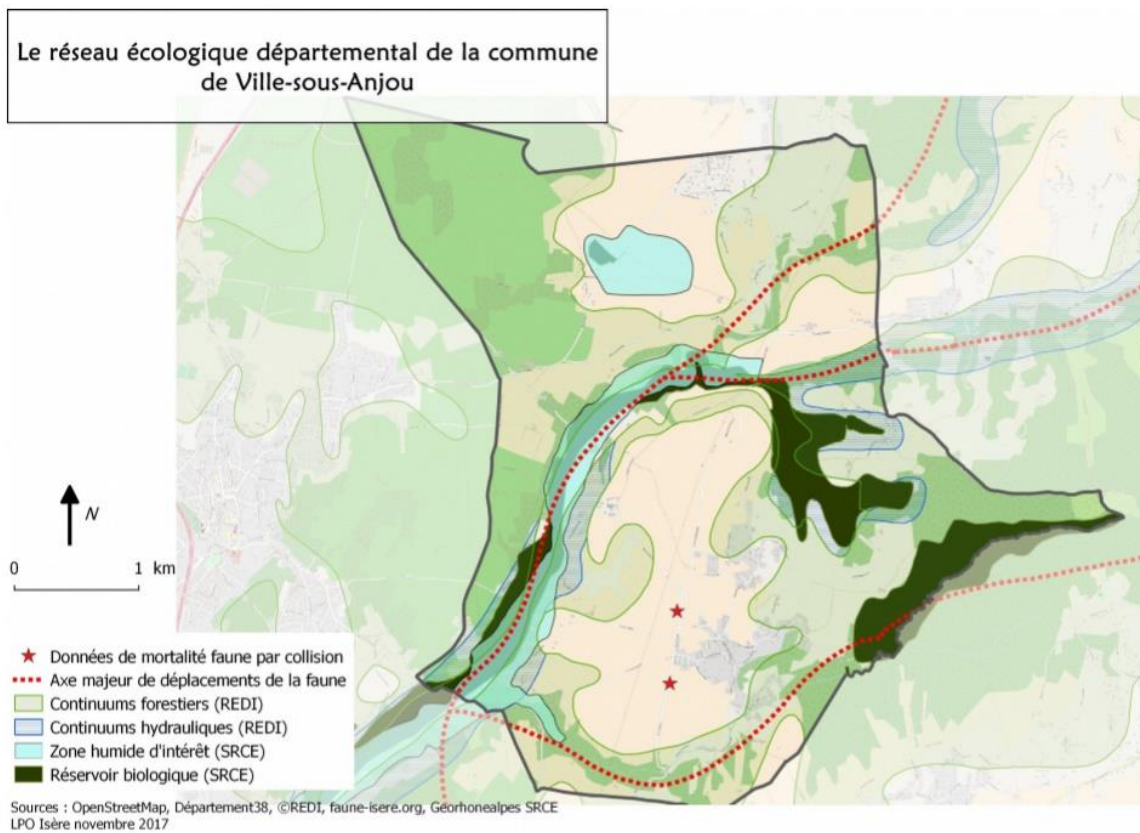


Figure 2: Réseau écologique de la Ville-sous-Anjou

2.8 Les points noirs de l'environnement

2.8.1 Dépôts sauvages et remblais

Station de Renouée du Japon (invasives) et dépôt de débris sauvage, proche du « Gué du moulin »



Dépôt sauvage de déchets près de la statue de la Madone.



Cette liste ne se veut pas exhaustive car ces sites peuvent être nettoyés et de nouveaux dépôts apparaître. Il s'agit d'un constat réalisé au cours de visite de site.

2.8.2 Pollution lumineuse

Généralités : la pollution lumineuse due à l'éclairage artificiel est considérée depuis une dizaine d'années comme une menace importante pour la biodiversité avec un développement de l'ordre de 6 % par an dans le monde (3 % en France). La pollution lumineuse affecte aujourd'hui près de 20 % de la superficie du globe. Aussi, environ 10 000 communes en France ont mis en place depuis 2008, un système d'extinction de l'éclairage public à certaines heures de la nuit (de minuit à 05 heures du matin environ). Cette mesure au préalable mise en place pour réduire les coûts de l'éclairage, permet aussi de limiter les émissions de CO².

Aucun halo lumineux puissant est présent au-dessus du village en période d'éclairage nocturne. Après prospection nocturne sur la commune, aucun éclairage urbain situé dans le village, dont la puissance pourrait être susceptible de perturber la faune nocturne environnante, n'a été constaté. La puissance des 2 éclairages situés sur le mur dans le virage en contrebas de l'Eglise peut probablement être diminuée et/ou éteints avant minuit.

Les conclusions d'une étude (Source MNHN/CNRS) suggèrent que les schémas actuels d'extinction nocturne ne correspondent pas forcément aux rythmes d'activités des chiroptères, qui sont pour la plupart actifs en début de nuit.

Aussi, cette mesure pourrait être efficace si l'extinction commençait plus tôt dans la nuit.

En effet, les espèces sensibles à la lumière seraient alors moins soumises à la perte et la fragmentation de leur habitat nocturne et auraient accès à des territoires de chasse additionnels, au moins une partie de la nuit.

Limiter la durée de l'éclairage artificiel aurait donc bien un impact positif sur la biodiversité ; le mieux étant d'éteindre la lumière avant minuit, en particulier le long de corridors écologiques, essentiels au maintien de la biodiversité dans les paysages urbanisés.

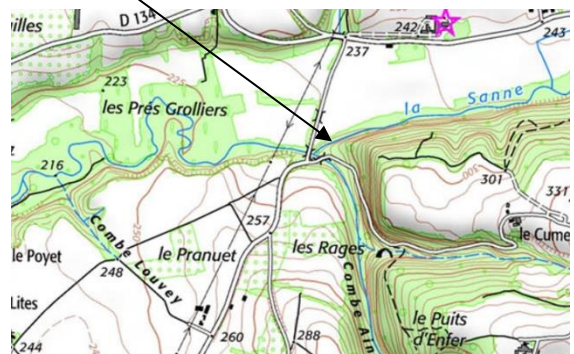
2.8.3 Piège pour la faune

Barrage situé sur la Sanne en amont du pont à l'intersection de la route de Saint-Romain et le chemin des Eynauds.

Indice de présence du castor : taille des arbres et branches en biseau.



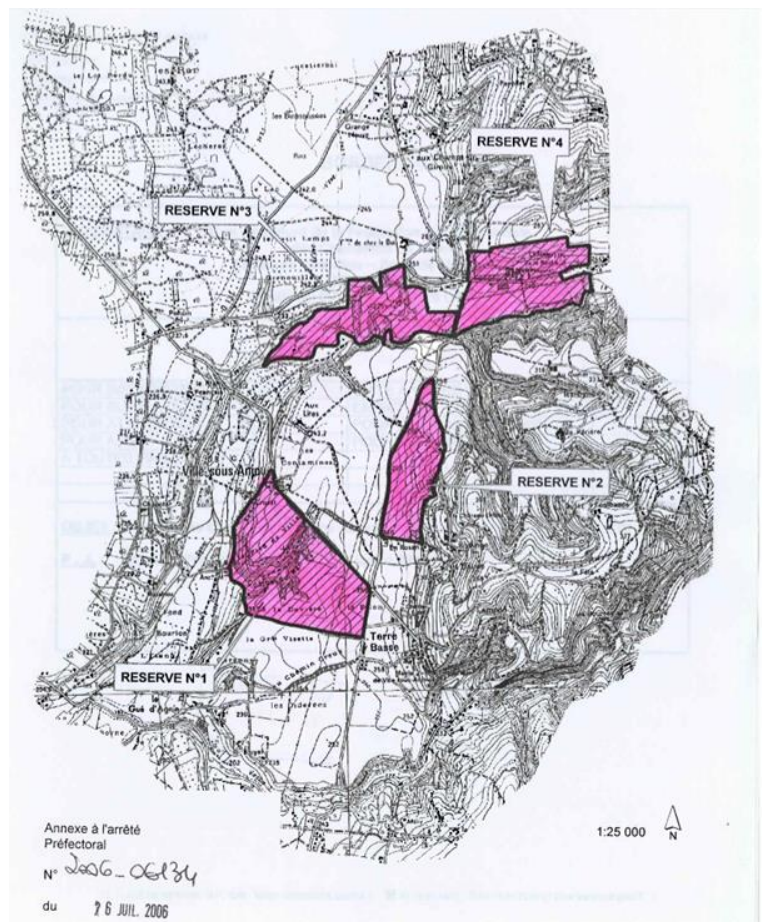
Ce barrage à apparence naturelle (probablement construit par les castors), peut constituer un obstacle à la faune piscicole, invertébrés.



2.9 Les réserves de chasse

Il existe 4 réserves de chasse à Ville-sous-Anjou :

- La réserve 1 dite La Combe du Nant.
- La réserve 2 dite de Château-Grillet.
- La réserve dite de Sangla.
- La réserve dit de La roche Pignolet.



Extrait de l'arrêté préfectoral :

1^{ère} Réserve dite La Combe du Nan

COMMUNE	SUPERFICIE	SECTIONS	PARCELLES CADASTRALES	LIMITES GEOGRAPHIQUES
VILLE SOUS ANJOU	63 ha 13 a	AR AT	1 – 4 à 6 – 18 à 28 31 à 40 – 42 à 46 49 à 52 – 55 à 62. 95 à 99.	Au Nord : Route de Vienne RD 131 A l'Est : Route d'Agnin RD 131 Au Sud : Route de l'Etang A l'Ouest : Chemin Pied de Ville

2^e Réserve dite de Château Grillet

COMMUNE	SUPERFICIE	SECTIONS	PARCELLES CADASTRALES	LIMITES GEOGRAPHIQUES
VILLE SOUS ANJOU	27 ha 01 a	AT AK	40 à 57 – 62 à 67 – 152 – 153 – 171 – 172. 10 à 14.	Au Nord : Route des Baudes A l'Est : Chemin de la Sablière Au Sud : Chemin de la Sablière A l'Ouest : Route de St Romain de Surieu

3^e Réserve dite de Sanglar

COMMUNE	SUPERFICIE	SECTION	PARCELLES CADASTRALES	LIMITES GEOGRAPHIQUES
VILLE SOUS ANJOU	35 ha 46 a	AV	51 à 58 – 61 à 66 – 68 à 98 – 100 à 113 – 115 – 117 – 118 – 121 à 127 – 145 – 156 à 159 – 172 – 182p – 186 – 187.	Au Nord : Route de la Chapelle de Surieu RD134 A l'Est : Route de St Romain de Surieu Au Sud : Limite forestière Chemin de la Plaine A l'Ouest : Ruisseau de la Limone

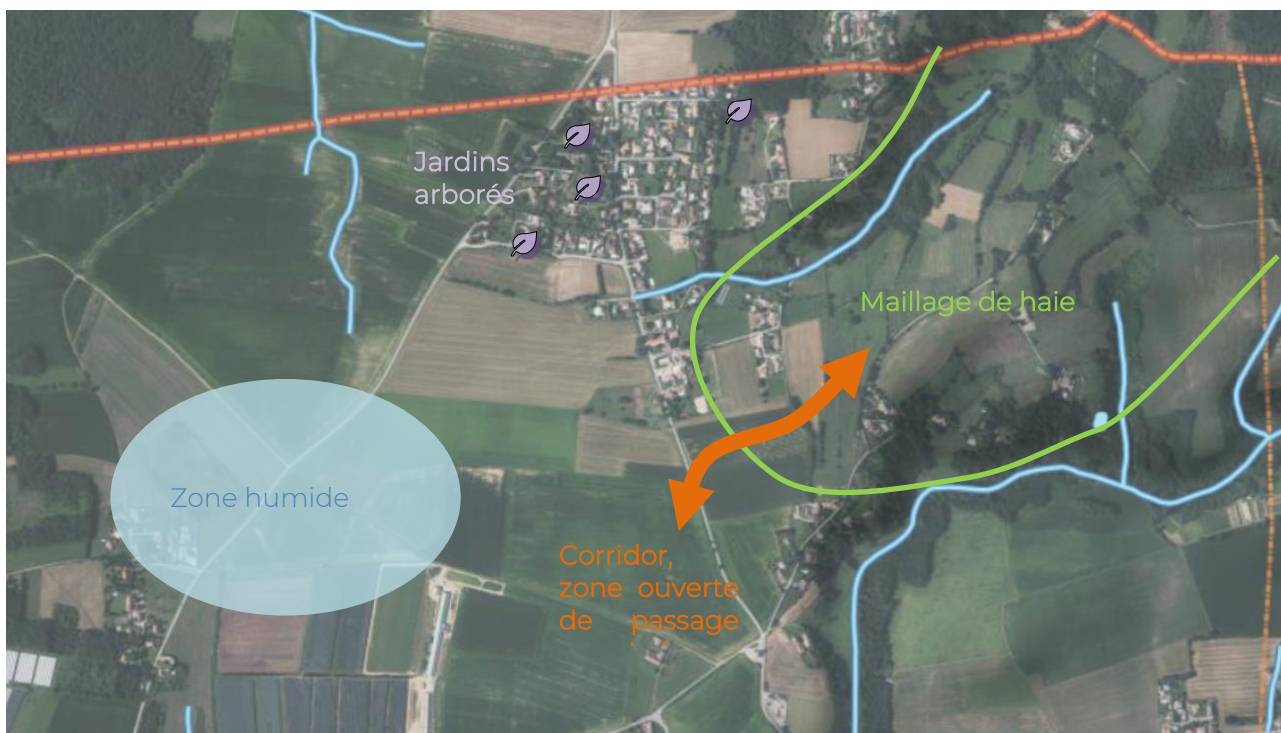
4^e Réserve dite de la Roche Pingolet

COMMUNE	SUPERFICIE	SECTIONS	PARCELLES CADASTRALES	LIMITES GEOGRAPHIQUES
VILLE SOUS ANJOU	39 ha 47 a	AE AD	1 à 10 – 13 à 15. 59 à 63 – 68p – 331 – 385 – 386 – 423 à 426 – 434 – 435 – 437.	Au Nord : Ligne électrique A l'Est : Limite communale avec St Romain de Surieu Au Sud : Rivière La Sanne A l'Ouest : Route de St Romain

2.10 Les fonctionnalités locales

Secteur Grange Neuve

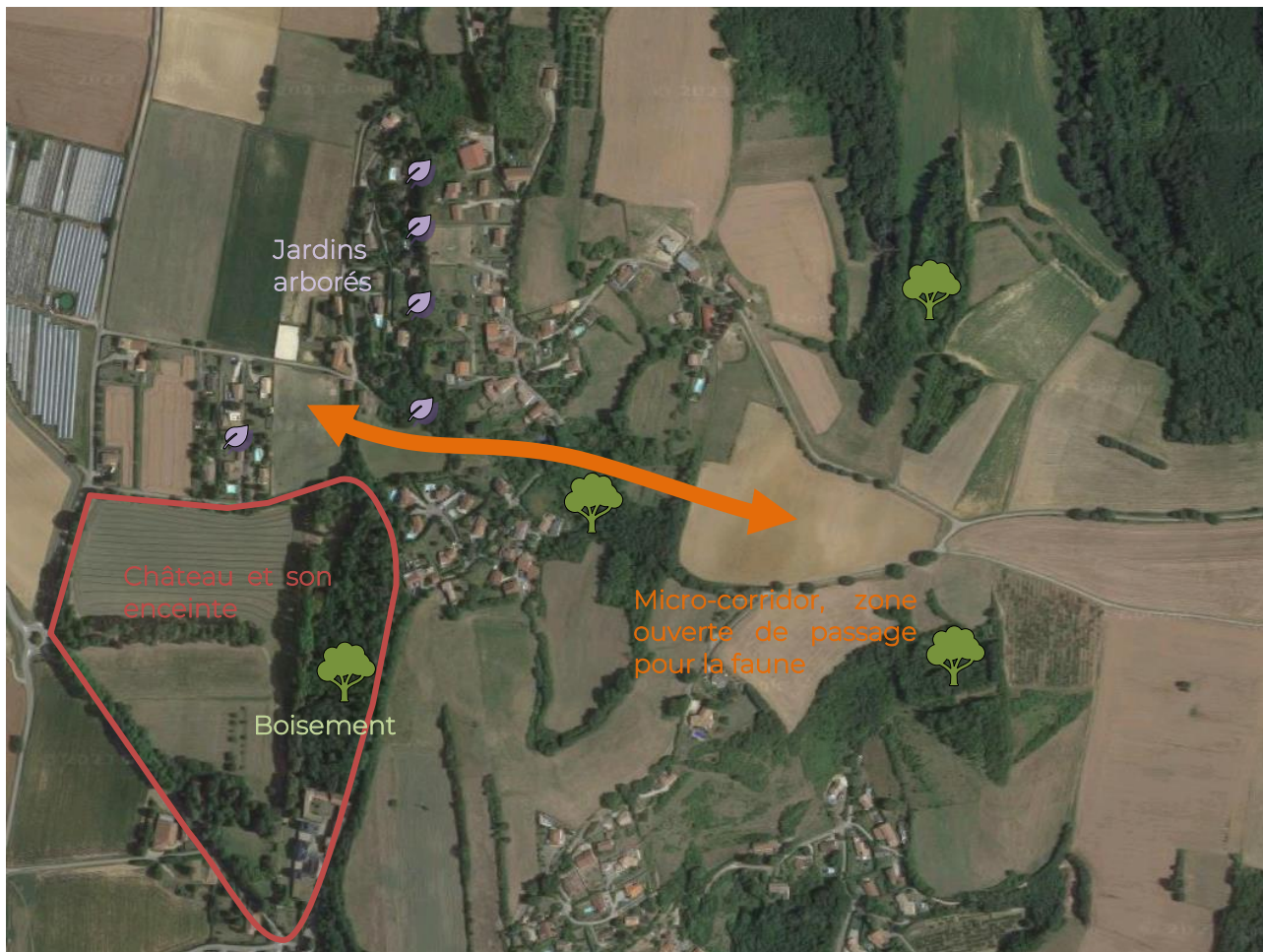
Cette partie de Ville sous Anjou, est caractérisée par un vallonnement, des haies, la présence de jardins avec des arbres de haute tige et un paysage agricole ouvert.



La composition paysagère et le relief assurent une fonctionnalité spécifique pour la faune et ses déplacements offrant à la fois protection et ressource alimentaire, tout en étant proche de boisements.



Les Baudes et le château de Terre basse



Le mur d'enceinte du château forme une barrière pour la petite faune terrestre.



En revanche, le boisement au sein de l'enceinte offre une protection et alimentation notamment pour les oiseaux, dans un maillage de bosquets de boisement plus important. Le développement de ce secteur a réduit le micro-corridor. Celui-ci est important à préserver comme lien complémentaire entre la Sanne et les forêts.



Le plateau de Louze

Le plateau de Louze est un ensemble agricole ouvert, non mité par les constructions et s'étendant sur plusieurs communes. Il est ponctué de nombreux bosquets et bois qui composent autant de points d'étape possible pour les oiseaux.



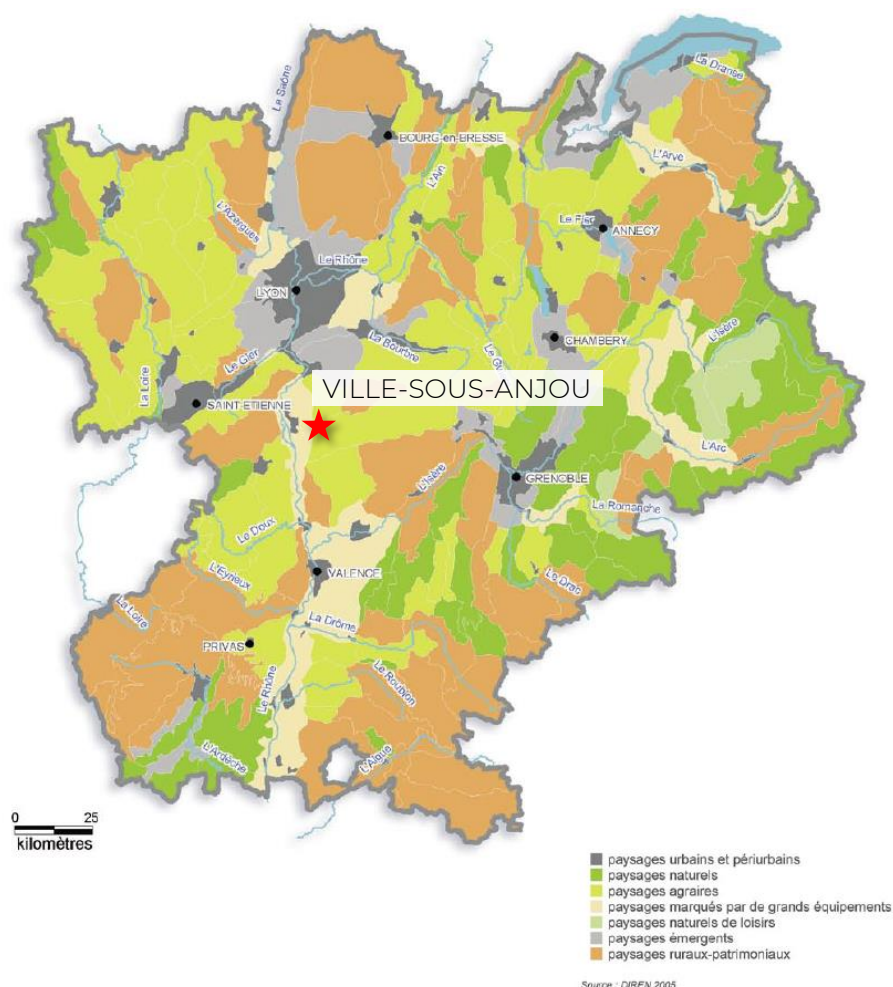
Les autres fonctionnalités locales s'inscrivent dans des ensembles plus grands comme celle liée à la Sanne.

CHAPITRE 4 LES UNITES PAYSAGERES

Les unités paysagères peuvent être définies comme des entités spatiales dans lesquelles le paysage présente une homogénéité d'aspect ou d'ambiance (géomorphologie, hydrographie, végétation, occupation du sol, formes d'habitat).

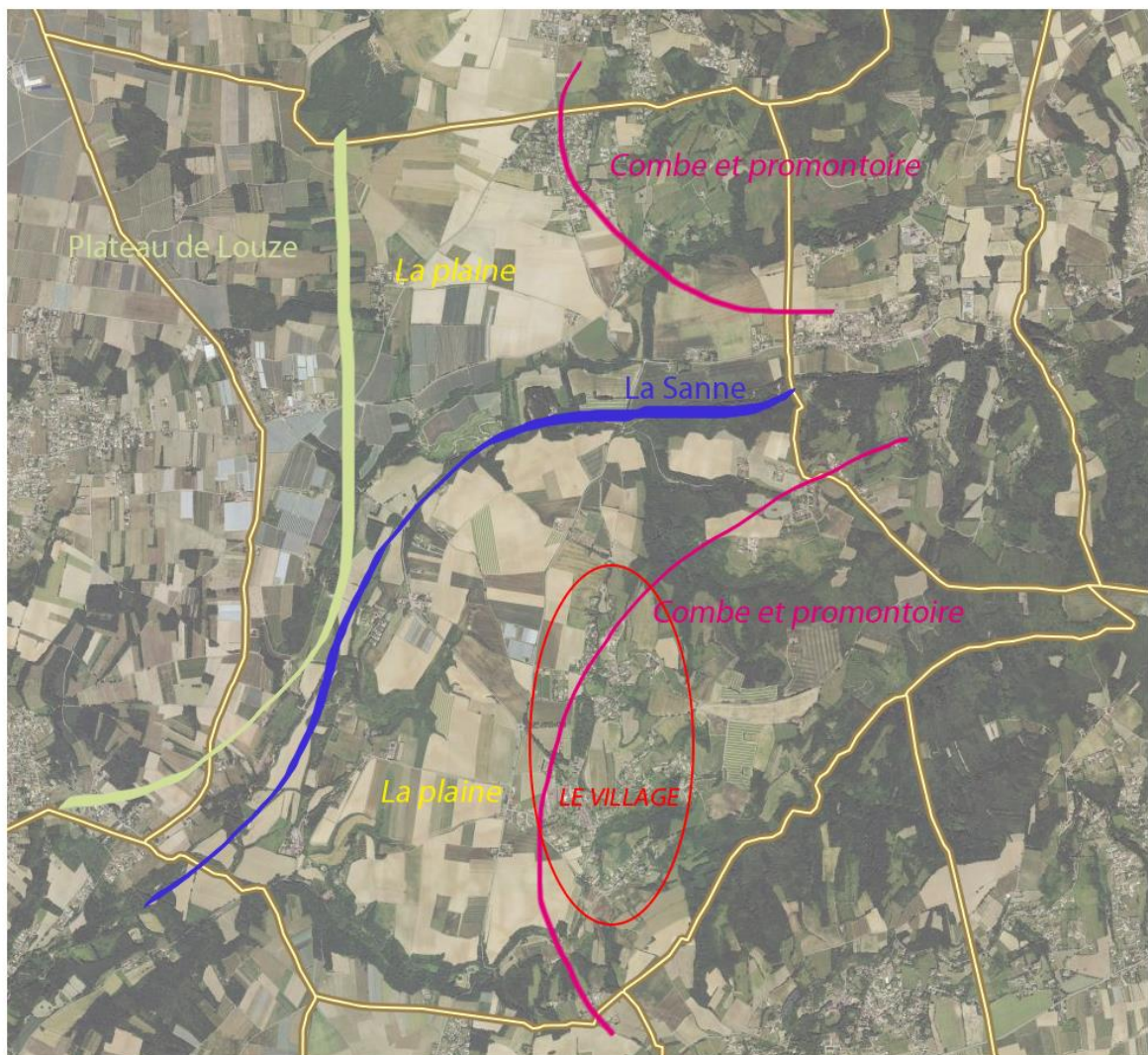
1- LES UNITES PAYSAGERES A L'ECHELLE REGIONALE

A l'échelle régionale, le territoire de Ville-sous-Anjou s'inscrit dans l'unité paysagère « Vallée du Rhône entre Vienne et Tournon ». Elle appartient à la famille de paysage « paysages marqués par de grands équipements »



Ce paysage est marqué par de grandes infrastructures et de grandes fonctionnalités : déplacement, résidentiel, commercial et industriel. C'est particulièrement vrai dans la vallée mais Ville sous Anjou, sur le plateau, est bien moins impacté physiquement par cette notion de grands équipements

2- LES UNITES PAYSAGERES A L'ECHELLE COMMUNALE & LES ENJEUX ASSOCIES



A l'échelle communale nous pouvons identifier 4 unités paysagères dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

2.1 Le plateau de Louze

Le plateau se développe sur Ville sous Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze et Roussillon. Quelque peu à l'écart, car coupé visuellement et physiquement du village, cette entité se caractérise par ses paysages relativement préservés.



En 2010 vue Street View - Poncin



La même parcelle en 2017



Même parcelle en 2019 vue Street View



Ce plateau est singulier par son absence d'urbanisation diffuse et sur le plan paysager par l'importance des vergers et leur mosaïque. Ces vergers rythment les saisons mais proposent également une évolution rapide dans le temps.

Ce secteur est ouvert visuellement ? Il subsiste quelques bosquets qui viennent animés le paysage par leur verticalité.

Une préservation du caractère agricole :

Prise de vue entre 2006 et 2010



Prise de vue en 2015



ENJEUX :

- Maintenir le caractère agricole et maîtriser la construction de bâtiment agricole
- Stopper le développement des hameaux
- Préserver les bosquets : lieu de refuge pour les animaux au sein de l'espace agricole – limitation du ruissellement des terres

2.2 La plaine

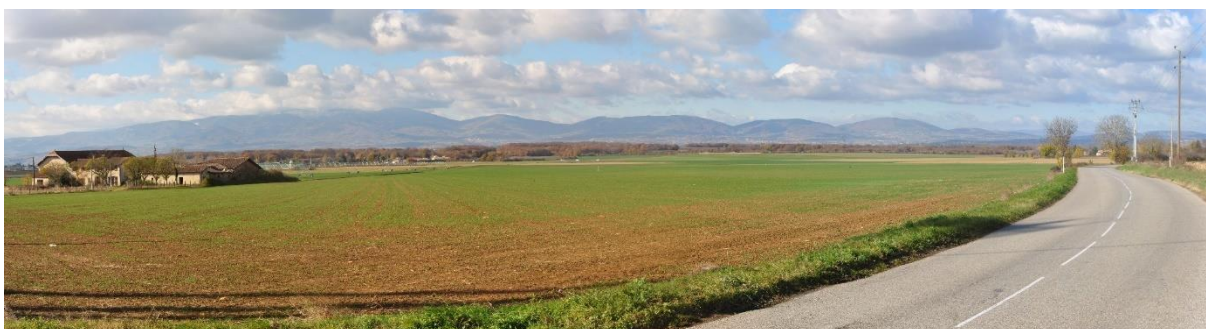
Cet espace plan se caractérise par un paysage de grandes cultures. Les parcelles sont plutôt de grandes dimensions et les vues ouvertes, s'étirent jusqu'à l'horizon.

Le camaïeu de cultures (colza, maïs, blé, etc.) et de textures participe à l'animation de cet espace. Il offre des tableaux agricoles en permanence renouvelés par les saisons.

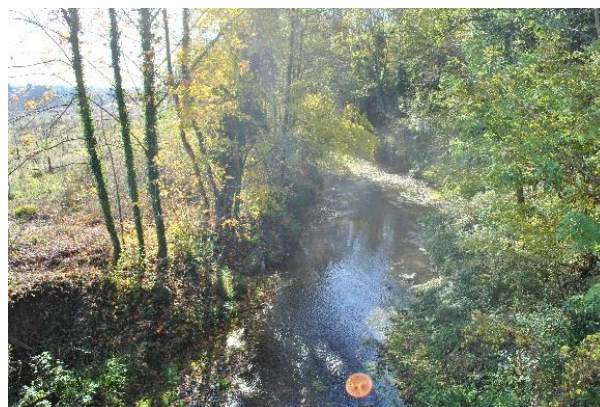
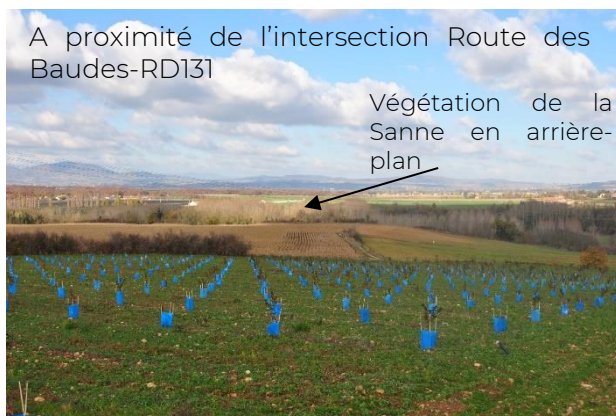
Le territoire est ponctué de quelques arbres isolés qui participent à la poésie agraire et à la beauté des paysages. Ils jouent aussi le rôle de point de repères visuels au sein de la plaine.

Elle est ponctuée de sites remarquables : le hameau de Ville et Le Lac couvert par une ZNIEFF et une zone humide. Elle est « coupée en deux » par La Sanne.

Autour de la Sanne, une ceinture verte humide, se compose de plantations de peupliers, de prairies et d'un cordon arbustif (ripisylve). La forte présence végétale crée un écran boisé.



Le paysage de la Sanne est marqué par la populiculture :



ENJEUX :

- Protéger les espaces naturels liés à la Sanne
- Préserver les anciens corps de ferme et les arbres isolés
- Préserver l'espace agricole non urbanisé

2.3 Le Village, sur le bas coteau

Ce paysage présente une ambiance plus urbaine, avec un arrière-plan paysager. Cette partie du paysage entre la RD131 et le bas du coteau accueille le bourg avec les habitations anciennes et récentes, ainsi que les principaux équipements.

La RD131 est une limite d'urbanisation.



Le village regroupe les habitations entrecoupées de coupures vertes et agricoles qui tendent à se réduire.

Prise de vue entre 2006 et 2010



Prise de vue en 2015



Prise de vue entre 2006 et 2010



Prise de vue en 2015

**ENJEUX :**

- Limiter le mitage de l'espace et maîtriser l'urbanisation (maintien des coupures vertes, stopper l'urbanisation sur les coteaux),
- Assurer une interface de qualité entre le village et la RD131,
- Préserver les alignements d'arbres structurants.

2.4 Combes et promontoires

L'entité des collines se caractérise par de nombreuses combes d'orientation générale et principale Nord-Sud.

L'identité de ces paysages s'articule autour de quatre motifs :

- Des encaissements parfois importants,
- Les boisements de feuillus,
- Les prairies,
- Et le système reliquaire de haies.

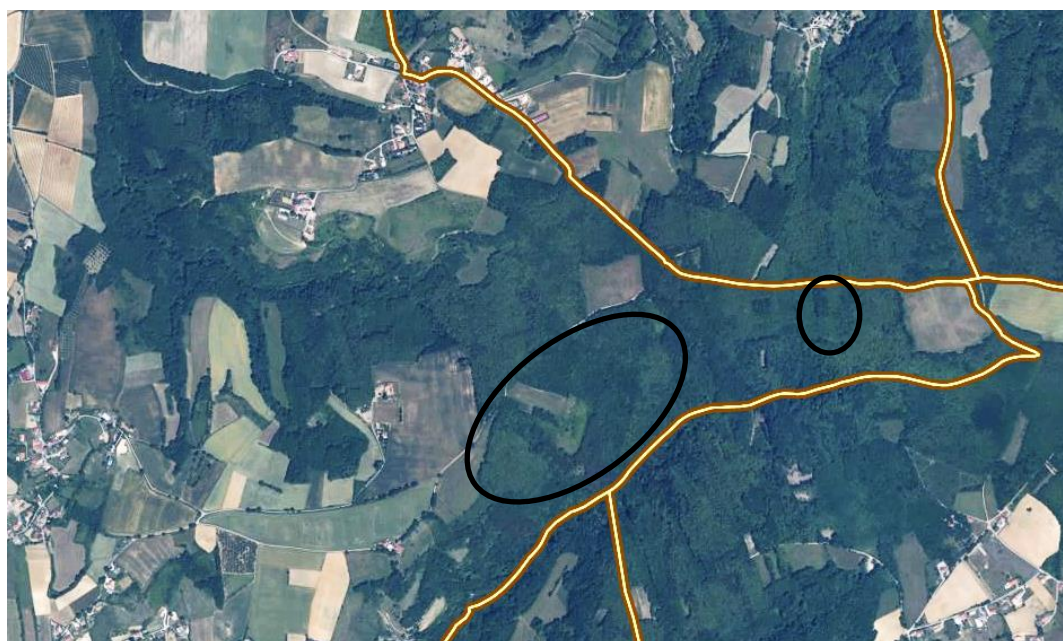
Ce sont les fondements d'une impression de nature verdoyante et champêtre.

Il en ressort une succession de vues ouvertes et fermées qui varient en fonction des saisons.





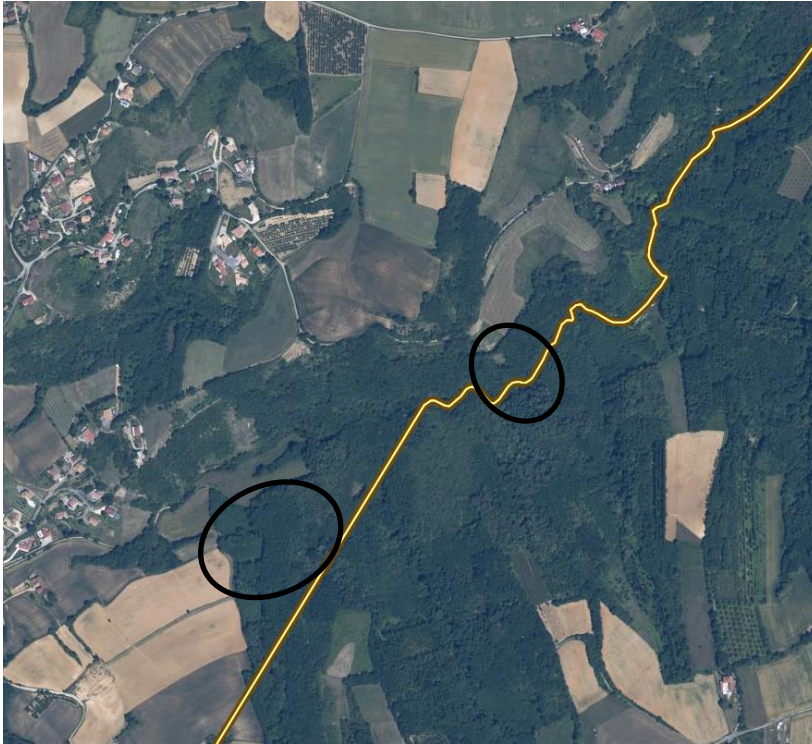
Le paysage de boisement évolue notamment au travers des coupes :



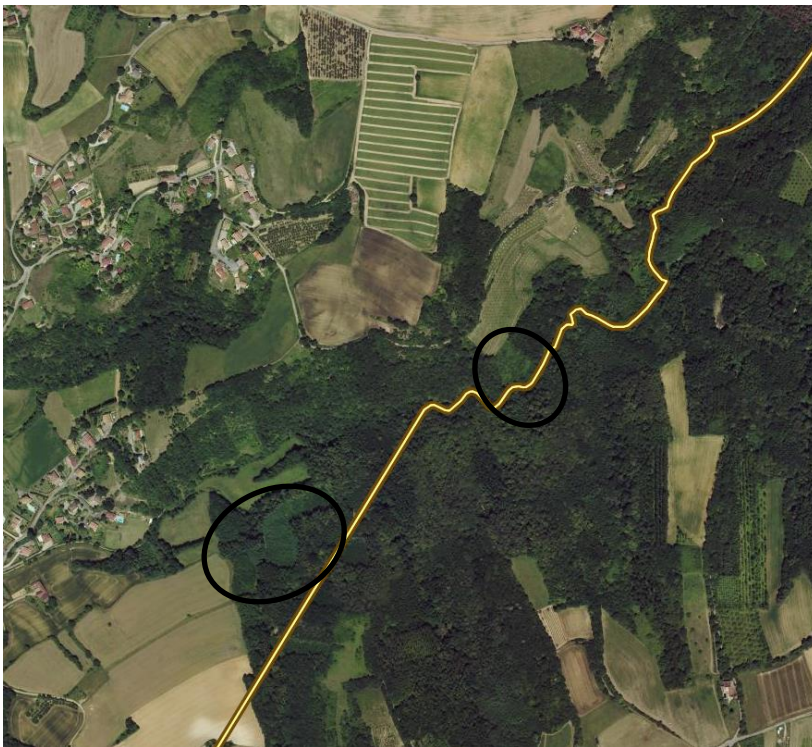
▲Prise de vue entre 2006 et 2010



▲Prise de vue en 2015



▲Prise de vue entre 2006 et 2010



▲Prise de vue en 2015

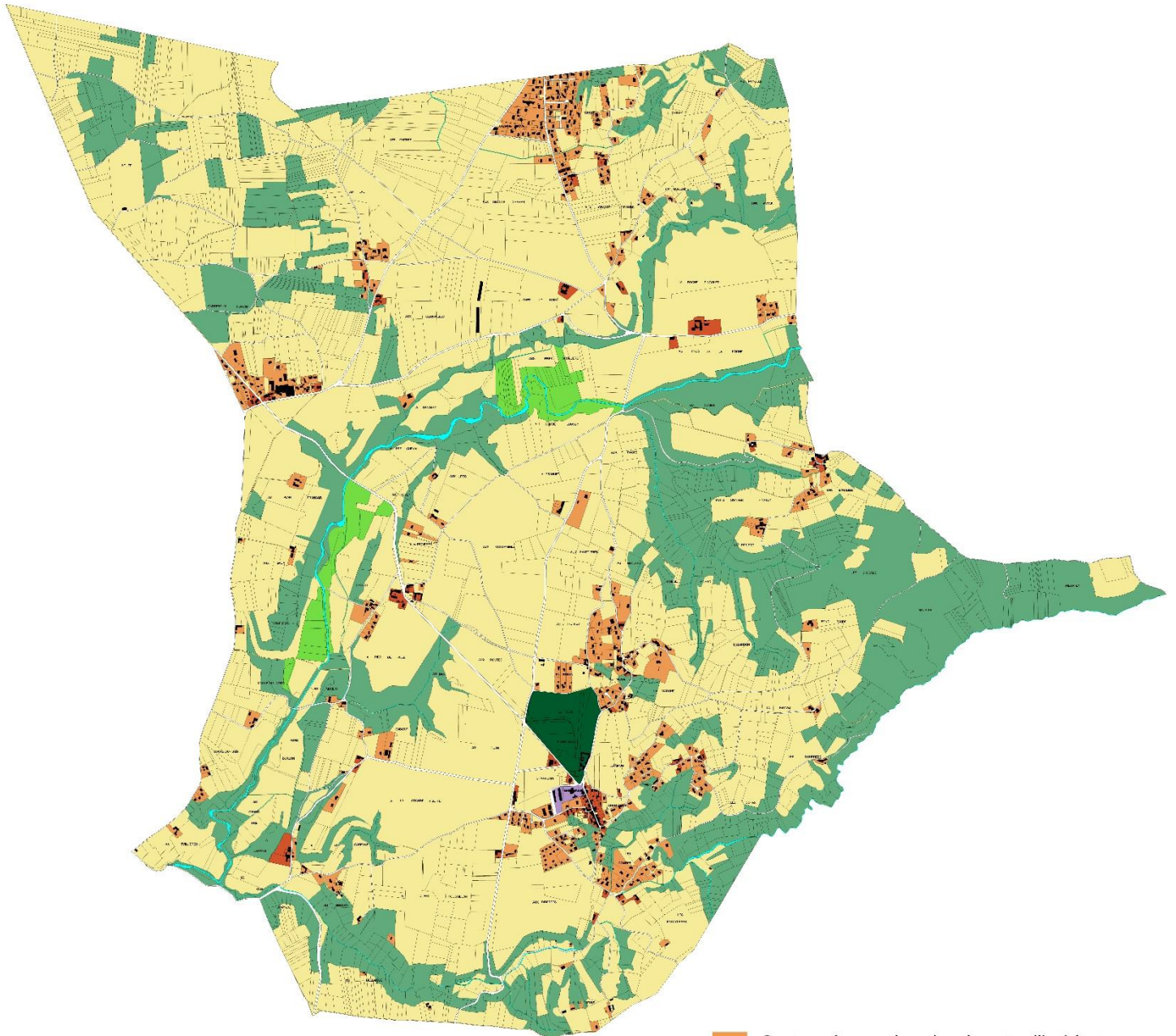
ENJEUX :

- Préserver ce cœur vert
- Maintenir une activité agricole permettant d'entretenir le paysage
- Limiter le défrichement de certains vallons
- Préserver les vues sur le grand paysage

CHAPITRE 5 VOCATION DES SOLS ET URBANISATION

1- LES GRANDES VOCATIONS DES ESPACES DU BOURG

LA VOCATION DES SOLS



Sans échelle

- Secteur à vocation dominante d'habitat
- Secteur à vocation dominante d'habitat, tissu historique
- Secteur à vocation dominante d'équipement
- Secteur à vocation agricole
- Secteur à vocation naturelle
- Secteur à vocation «peupleuraie»
- Secteur historique, chateau de Terre Basse

La commune de Ville-sous-Anjou comme bon nombre de communes rurales, étoffe la structure de son territoire autour de trois grandes vocations : l'habitat, les espaces « naturels » et agricoles.

D'une part, on remarque que l'habitat (orange) est réparti en plusieurs hameaux sur l'ensemble de la commune sans forcément partir d'une base ancienne importante. Il y a ensuite un habitat plus diffus qui suit globalement l'axe de la Sanne.

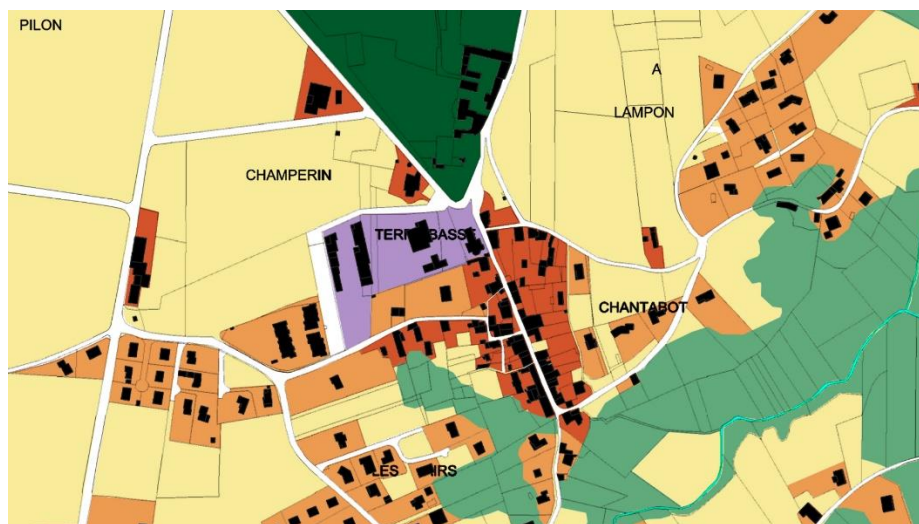
Les terres agricoles occupent encore une majeure partie de la commune (jaune). Il est primordial de préserver l'activité agricole en luttant notamment sur les déprises via l'étalement urbain.

Les zones dites « naturelles » sont aussi bien ancrées sur la commune. Des ensembles boisés cassent les paysages « d'open Field ». Ces zones sont essentielles, elles permettent d'adoucir la rupture aussi bien morphologique que d'usage des espaces. En effet, les franges urbaines, zone de transition entre les espaces à vocation agricole et d'habitat doivent faire l'objet d'une attention particulière puisqu'elles font le trait d'union entre la verticalité du bâti et la platitude agraire.

1.1-Les espaces à vocation d'habitat et d'équipement

L'espace à vocation d'habitat se compose de différentes entités qui se sont formées progressivement. L'habitat constitue la majeure partie du centre bourg. Il s'est formé autour du cœur historique (Rue Emile Romanet), par un développement linéaire le long des axes principaux.

Le centre bourg :



Le centre bourg est composé du cœur historique de Ville-sous-Anjou, organisé de part et d'autre de la rue Emile Romanet, avec une implantation dense d'habitat à caractère historique autour d'une rue principale. Autour de ce cœur historique, le bourg s'est développé avec de l'habitat plus récent, dont de l'habitat semi collectif avec la construction de la résidence de service. Cet habitat modifie profondément l'organisation du bourg et son fonctionnement.

Le centre du village et ses habitations



Le cœur historique :

- Tissu dense et structuré autour d'une voie principale formant un front bâti continu
- Voirie étroite
- Alignement des habitations à la voirie, ligne de faitage d'orientation homogène globalement nord-sud
- Typologies relativement homogènes : hauteurs, aspects, ouvertures, matériaux traditionnels, couleurs homogènes

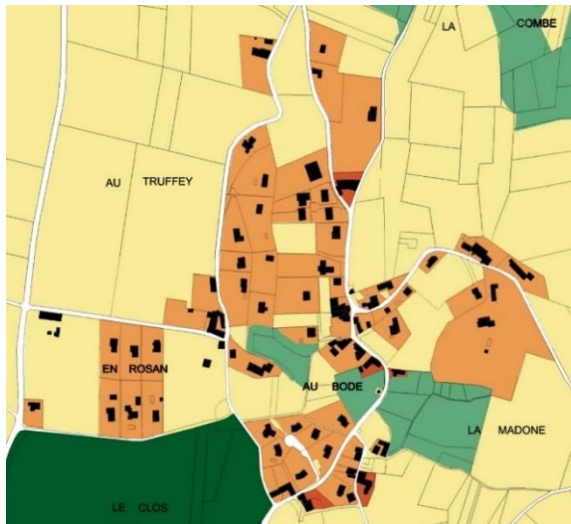
Extensions pavillonnaires du centre bourg :

- Tissu bâti non structuré
- Parcelles plus grandes
- Absence de front bâti continu
- Implantation en milieu de parcelle et non en limites de voirie
- Différentes typologies : habitat individuel, habitat semi collectif

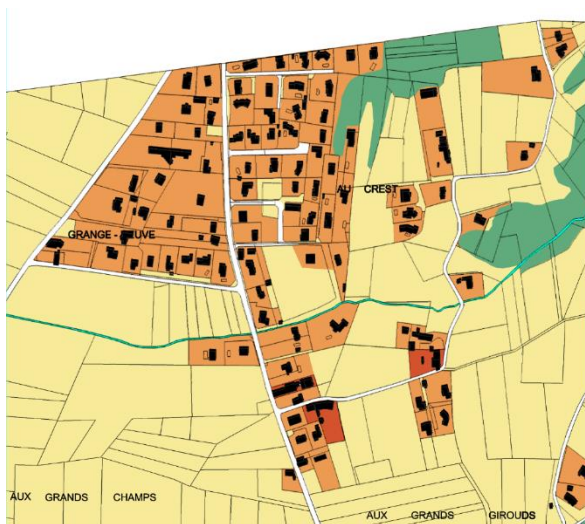


Extensions et hameaux :

Plusieurs secteurs concentrent une partie importante des habitations. Ces ensembles bâtis sont principalement composés d'habitat récents, construits au gré des opportunités foncières, sans logique de fonctionnement global. Les différents lotissements se sont construits autour d'impasses peu qualitatives, ou le long des voiries existantes.



Les Baudes



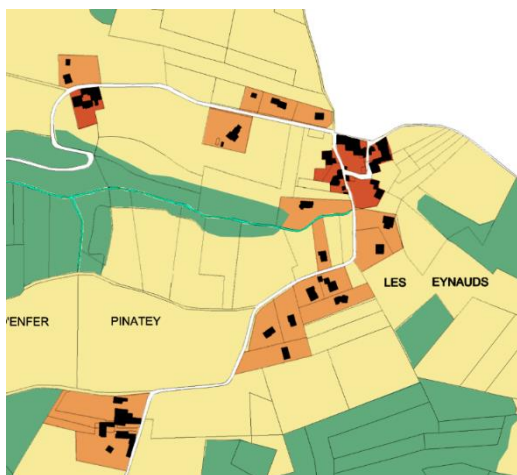
Grange Neuve



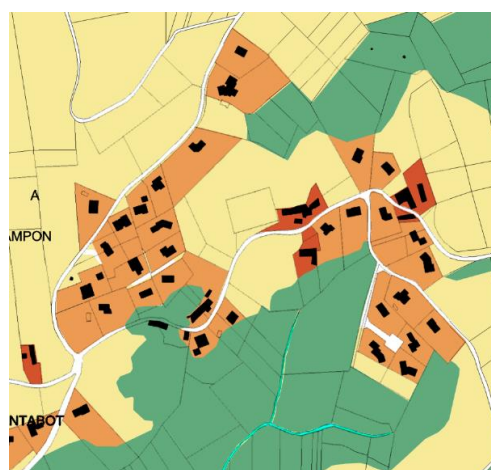
Le Lac



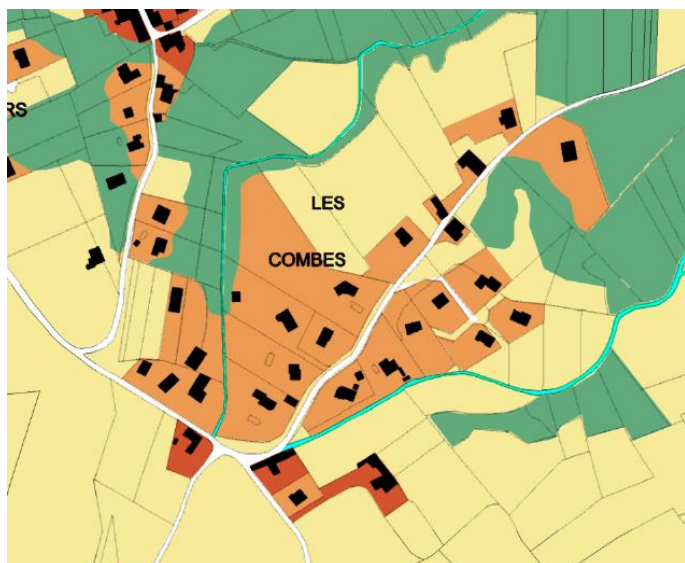
Poncin



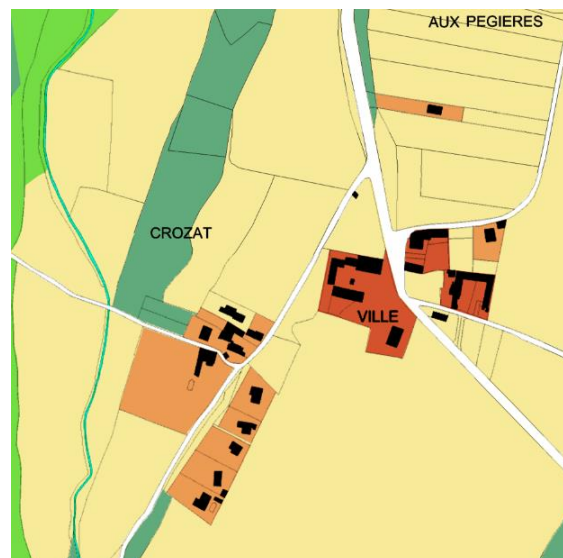
Les Eynauds



Lampon



Les Combes



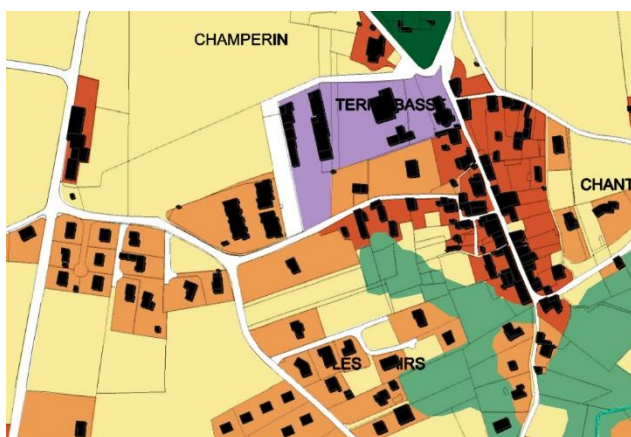
Ville

Habitations isolées :

Sur l'ensemble de la commune, on trouve des habitats ou fermes isolés, en contact direct avec les espaces naturels et agricoles qui composent la majeure partie du territoire. C'est en partie un bâti ancien à caractère patrimonial qu'il est nécessaire de conserver et de mettre en valeur en limitant l'extension autour et en préservant leur environnement direct.



1.2-L'espace à vocation d'équipement



Les équipements sont réunis dans le même secteur, installés dans des bâtiments récents. Leur desserte est assurée pour l'ensemble des modes de déplacements.

Les implantations répondent d'une part à des besoins de fonctionnement spécifique (stationnement), et d'autre part, s'inscrivent dans le respect de la pente et des sens de faitage traditionnels.



Mairie de Ville-sous-Anjou



Ecoles primaire et maternelle



Ecoles primaire et maternelle



Salle communale

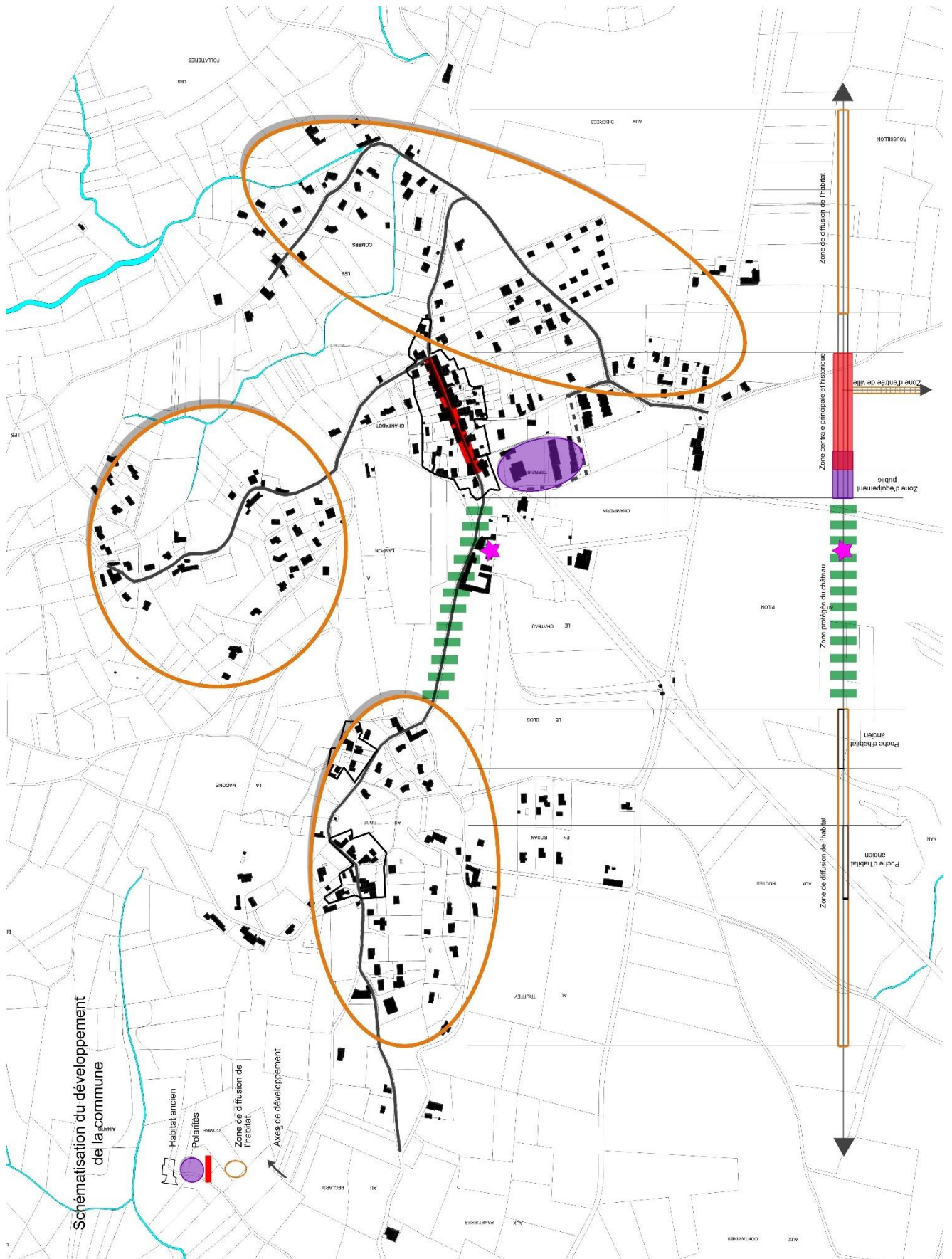
Enjeux :

> Poursuivre le confortement de ce pôle au travers des liaisons valorisées pour les modes actifs, notamment au travers des nouveaux projets.

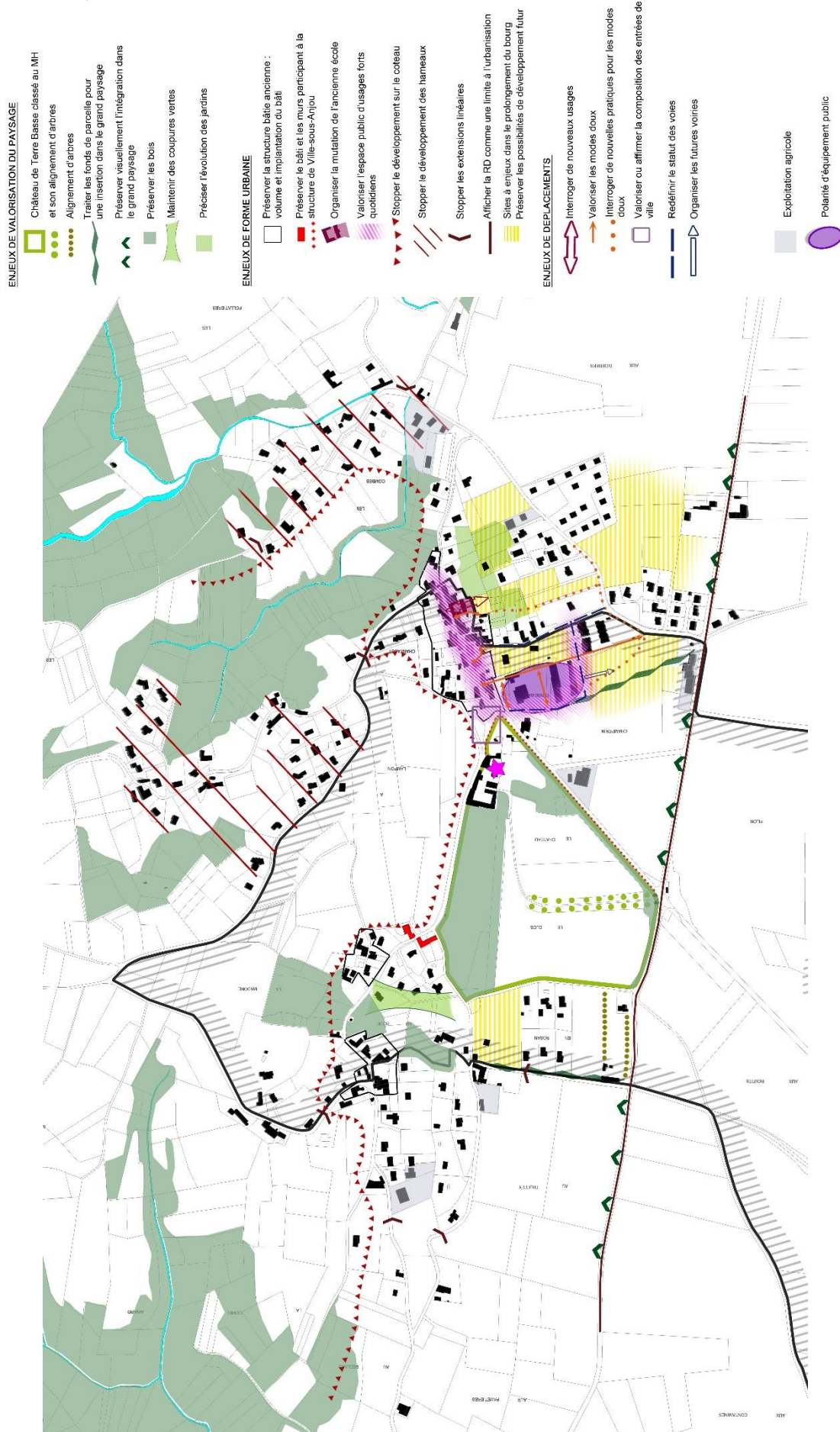
1.3-L'espace à vocation agricole

Il est nécessaire de préserver et de maintenir le développement des exploitations, malgré une urbanisation qui se diffuse. On note également la présence de quelques exploitations agricoles dans le centre du bourg.

1.4-Les dynamiques en cours sur le bourg



1.5-Les enjeux

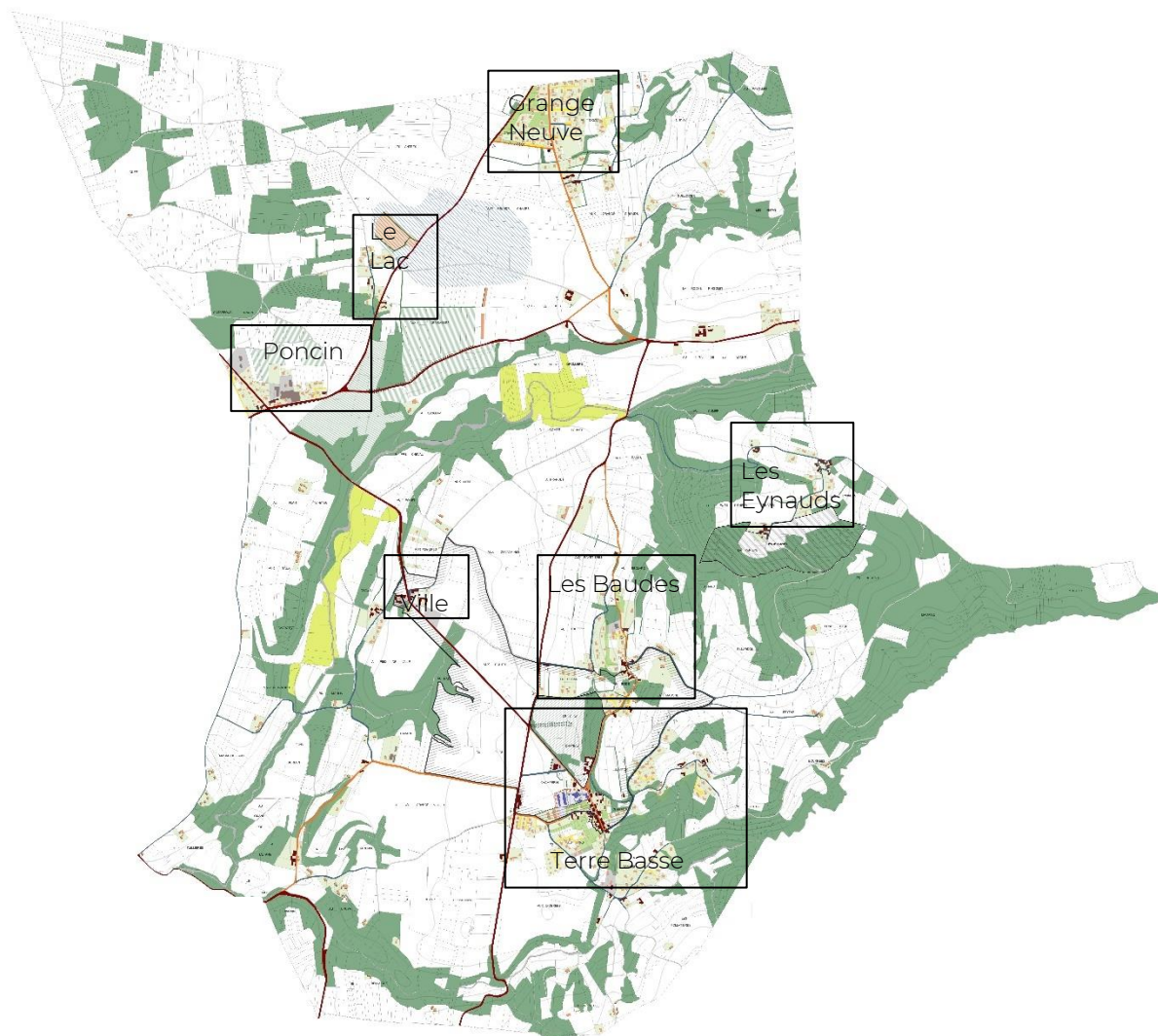


2- FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE PAR SECTEUR

Le territoire habité de Ville-sous-Anjou se décompose en divers secteurs distincts. Ces secteurs permettent de comprendre le fonctionnement du territoire et se caractérisent par des spécificités qui leurs sont propres :

- Le centre bourg, centre historique de Ville-sous-Anjou, avec ses extensions à l'ouest et au sud, qui comprennent notamment les principaux équipements publics du village.
- Les « extensions » en périphérie immédiate du bourg avec Les Baudes, Lampon et les Combes
- Les Eynauds,
- Grange Neuve,
- Le Lac,
- Poncin,
- Ville.

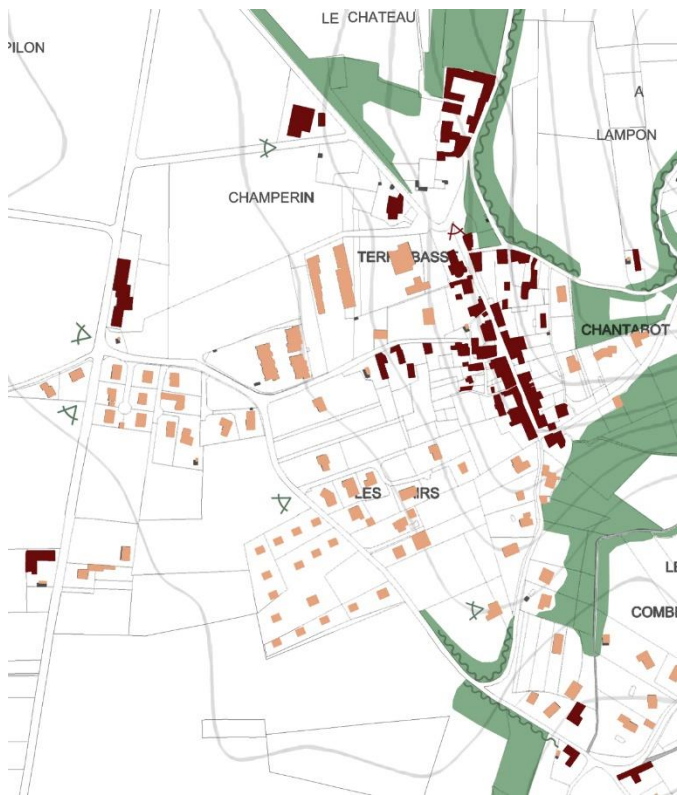
Localisation des secteurs



2.1. Le bourg, Terre Basse

Forme urbaine

Le bourg se caractérise par deux entités urbaines : le centre historique dense et son extension alentour.



Sur la partie historique du centre, le tissu est dense et les constructions imbriquées ont un fort impact sur les parcelles. Le bâti s'organise le long de la voirie, en front continu. Cette forme urbaine caractéristique du tissu ancien construit l'alignement de l'espace public et structure le rapport à la voirie. La densité du bâti du centre ancien est importante en raison de la continuité des bâtiments et de l'emprise des bâtiments sur la trame parcellaire. Cette densité est renforcée par l'étroitesse de la rue et des venelles perpendiculaires.

Le reste du bourg est constitué principalement d'habitat pavillonnaire, réparti de manière beaucoup moins dense que la partie historique du bourg. Les parcelles sont généralement plus grandes et le bâti en centre de parcelle.

Situation et structure paysagère

Le bourg de Ville-sous-Anjou est implanté sur le coteau, il s'intègre au grand paysage. Le centre historique est construit en « hauteur », offrant sa silhouette en perspective. La partie plus récente s'est développée en bas du coteau, sur une partie plus plate, moins contrainte par la topographie.



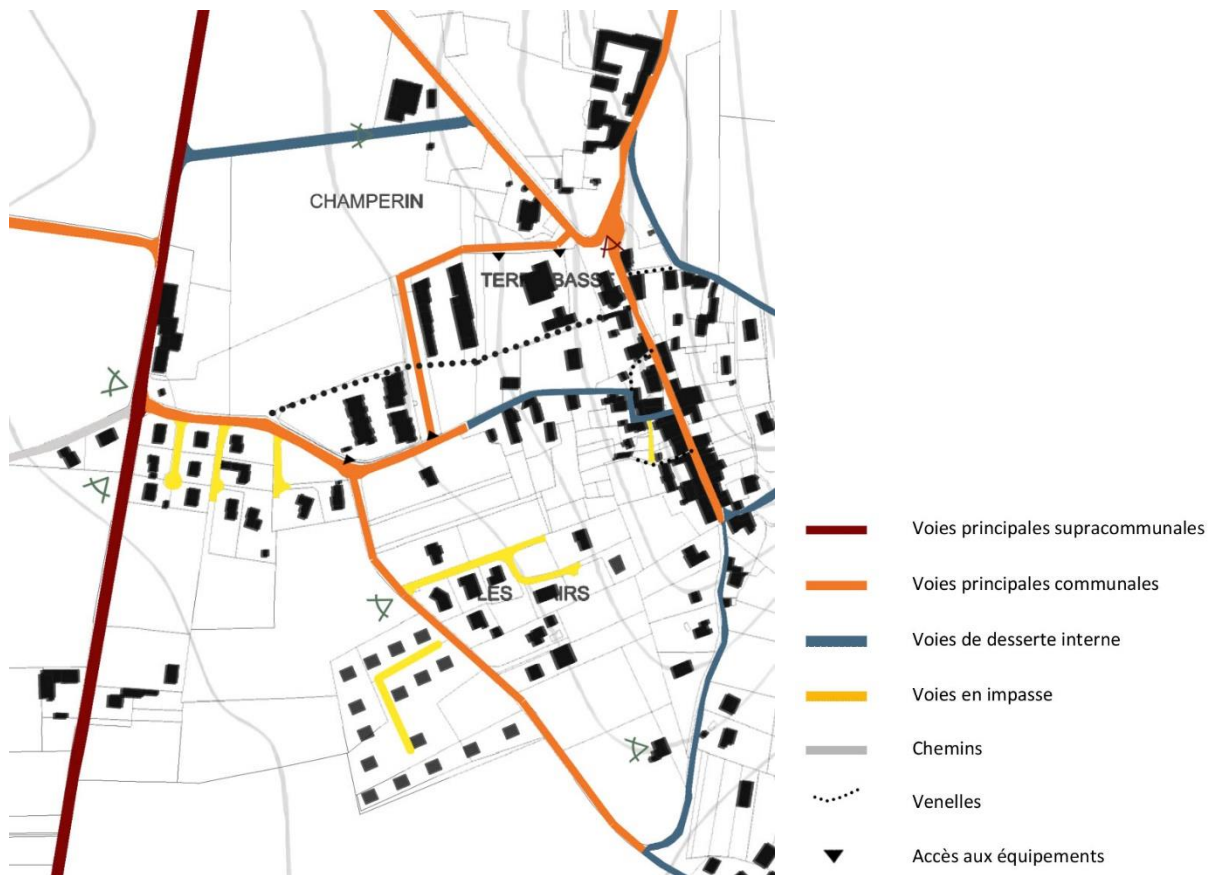
Un bourg dans un paysage de qualité

La végétation est très présente autour du bourg avec les jardins particuliers, les haies et les talus plantés le long des voies. Le paysage présente une ambiance « naturelle » avec des arbres de haut-jet des haies vives. Cependant, les lotissements au travers de leurs clôtures monovégétales viennent rompre ponctuellement la qualité du grand paysage.



L'impact des haies monovégétales dans le paysage

Hiérarchie du réseau



Le bourg est structuré par un axe historique majeur dans le secteur ancien, complété de venelles transversales. Les parties plus récentes s'appuient soit sur des voies communales ou des voies créées ou des voies anciennes prolongées. Elles forment un réseau secondaire ou tertiaire, connecté. Puis des voies en impasse viennent desservir des lotissements cassant le maillage connecté.

La voie principale du bourg permet de connecter le bourg à la RD131 qui est un axe structurant à l'échelle de la commune. La voie principale pour rejoindre la partie historique depuis la RD131 n'est pas très lisible. En effet, un axe important qui dessert les équipements se dirige vers la partie historique mais il y a une rupture au bout, et la voie devient étroite et semble être une impasse qui conduit à des habitations, alors qu'elle rejoint l'axe principal du bourg ancien, la rue Emile Romanet.

Le gabarit étroit des voies de la rue Emile Romanet ainsi que les nombreux stationnements, rendent difficiles la continuité des aménagements piétons.



Centre historique, rue Emile Romanet, voirie étroite avec trottoirs très étroits, occupés par le stationnement

Cependant, des voies plus récentes ne présentent pas non plus d'aménagement piéton confortable au regard de l'emprise accordée à la chaussée.



Bourg, récent, voirie large avec des trottoirs

Le bourg est également structuré par de nombreux passages étroits entre les habitations, dans sa partie ancienne, qui permettent de rejoindre la partie basse de bourg. Elles ne sont pas mises en valeur.



Fonctionnement du secteur



La structure historique est préservée, avec un parcellaire très dense et imbriqué ainsi que des constructions relativement massives occupant une majeure partie de la parcelle. Le bourg s'étend aujourd'hui avec une typologie plus diffuse et pavillonnaire, la structure ancienne de cette partie du bourg préserve l'identité historique du village.

Le secteur comprend l'ensemble des équipements de la commune, avec les écoles, la mairie et la salle communale.

Le secteur fonctionne en deux entités distinctes : le centre historique, avec l'église et l'habitat ancien, et le développement récent, qui comprend les écoles et la mairie, ainsi que de l'habitat récent. Il y a un manque de lien entre ces deux entités pour avoir la lecture d'un bourg de village unique.

Typologie et densité

Le bâti ancien de Ville-sous-Anjou présente une typologie assez homogène, organisé en front urbain autour de la voirie principale. Le bâti est compact et dense. Les habitations et annexes ne sont que d'un seul tenant aligné à la voirie, avec des faitages principaux orientés nord-sud. Ils forment des ensembles bâtis occupant une majeure partie de la parcelle.

La limite entre espace privé et espace public se fait par un front bâti, constitué par les façades des habitations (généralement entrée principale du bâti en question).



Outre le bâti ancien, le bourg se compose également de bâti plus récent, lié à l'extension du centre. Le bâti récent est beaucoup plus diffus et organisé en lotissement autour de voies en impasse. Il n'y a pas de front urbain, car les habitats sont construits en milieu de parcelle et occupent moins d'espace sur la parcelle.

L'habitat récent est assez hétérogène en termes de formes de bâti, de couleurs de façades, de traitement de clôtures. Il n'y a pas de cohérence globale, ce qui ne permet pas d'avoir une identité de bourg, contrairement à la partie historique du centre.



Bourg, montée de la Forge

Les équipements (mairie, écoles...) sont construits dans ces typologies, à l'extérieur du centre historique. Cela permet d'avoir des espaces publics plus importants devant l'école et la mairie, par rapport au centre historique. Mais la typologie des bâtiments comme leur implantation est complètement différente de la partie historique du bourg. Les espaces publics de la mairie, de l'école et du centre historique (notamment autour de l'église) manquent de lien les uns avec les autres. Cependant, ils respectent un sens d'implantation orienté nord-sud, dans la logique des lignes de faitage traditionnelles.



Mairie



Ecoles

Eléments structurants du paysage

Source : Claude Salerno Architecture

La place de la mairie est un espace public qualitatif de Ville-sous-Anjou. Qualités de l'espace :

- * Ses proportions
- * La variation des matériaux
- * Sa périphérie bâtie (murs de soutènement, de clôture, bâtiment de la mairie)
- * La variété des usages de ce lieu (mairie, commerces de produits locaux, lieu de rassemblement, assises, vues et contemplation, parkings, hall couverte,...)
- * Divers cheminements piétons desservant ce lieu
- * Perte visuelle
- * Présence d'un mobilier urbain



Eléments déstructurants du paysage

- * Utilisation de matériaux industriels qui ne répondent pas aux matérialités existantes
- * Minéralisation des sols, des espaces à usage unique ayant des échelles disproportionnées
- * Dents creuses dans le front bâti continu
- * Problématique générale des lotissements, création de poches discontinues, pas de lien avec l'existant
- * Morphologie du bâti qui ne reprend pas les caractéristiques du tissu existant dans le centre bourg



Enjeux

- Conforter le cœur de village en complétant le maillage pour les modes actifs.
- Réglementer l'implantation de nouveaux logements respectueux du site du bourg (composition cohérente avec l'habitat ancien)

- Conforter le lien entre le centre ancien et son extension récente
- Conserver l'implantation et la densité de la partie historique
- Créer des espaces publics de qualité

La vision à long terme

En parallèle du PLU, la commune mène une étude urbaine pour définir les conditions d'aménagement à long terme du secteur. Un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global – PAPAG a été apposé au plan de zonage.

Scénarios proposés dans l'étude urbaine, Claude Salerno Architecte

Scénario 1 :

Suivre les courbes de niveaux pour s'implanter

- Souligner l'horizontalité du paysage
- Accompagner la colonne vertébrale en s'insérant le long des courbes de niveaux tout en restant plus discret dans le paysage. Il faut garder une lecture claire en laissant à la Rue Emile Romanet son statut d'axe principal.
- Un élément construit pour souligner les courbes de niveau et créer des terrasses pour implanter des nouveaux logements et de des potagers le long de la balade piétonne
- Gabarit de R+1 en favorisant des regroupements de logements pour ne pas disséminer les constructions sur l'entièreté de la zone à urbaniser.
- Utiliser le mur de pierre comme limite pour structurer le positionnement du nouveau bâti. Les habitations viennent s'appuyer contre les murs de soutènement.



Les flux

Scénario 1 / version A

La version A met en place un bouclage via la voirie du lotissement, qui démarre de la Route des Combes en revenant vers la Montée de la Forge. Cette voirie permettrait de desservir 7 nouveaux bâtiments.

3 bâtiments seraient directement accessibles depuis la Montée de la Forge.

Un bouclage serait possible à plus long terme pour desservir plus de bâtiments au sud de la zone étudiée. On retrouve 4 bâtiments dans la zone constructible et à plus long terme cela pourrait desservir des parcelles futures (aujourd'hui non constructibles).

La continuité de la voirie privée au sein du lotissement permettrait de construire 3 nouveaux bâtiments.

Le projet peut donc être réalisé en plusieurs phases. Le deuxième bouclage permettrait de relier ces voiries au parking existant se situant à l'Est. Un maillage plus dense est mis en place pour amener plus de confort aux usagers piétons et voitures.



- Flux voiture existant
- Hypothèse bouclage voirie privilégiée à court terme
- Hypothèse bouclage voirie à long terme
- Chemins piétons existants
- Nouveaux chemins piétons, trame verte
- Voiries secondaires existantes
- Nouvelles voiries secondaires

Scénario 1 / version B

La version B est une alternative dans le cas où la voirie privée du lotissement ne pourrait être rachetée.

On mettrait en place un bouclage via une voirie parallèle qui remonterait depuis la Route des Combes et reviendrait vers la Montée de la Forge. Cette nouvelle voirie serait une desserte à 30km/h assez étroite de 5m.

Cette solution permettrait de construire de chaque côté de la voirie. Cet aménagement met en place de petites parcelles, donc des espaces extérieurs privés restreints, coincées entre la voirie et le cheminement piéton. De plus cette solution minimise la trame verte de la version A à un simple chemin.

Ce bouclage pourrait être mis en place sans les constructions supplémentaires, pour garder une trame verte généreuse

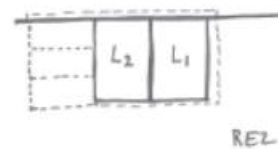
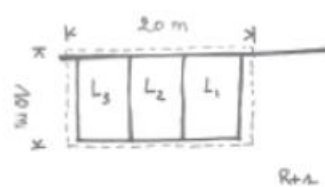
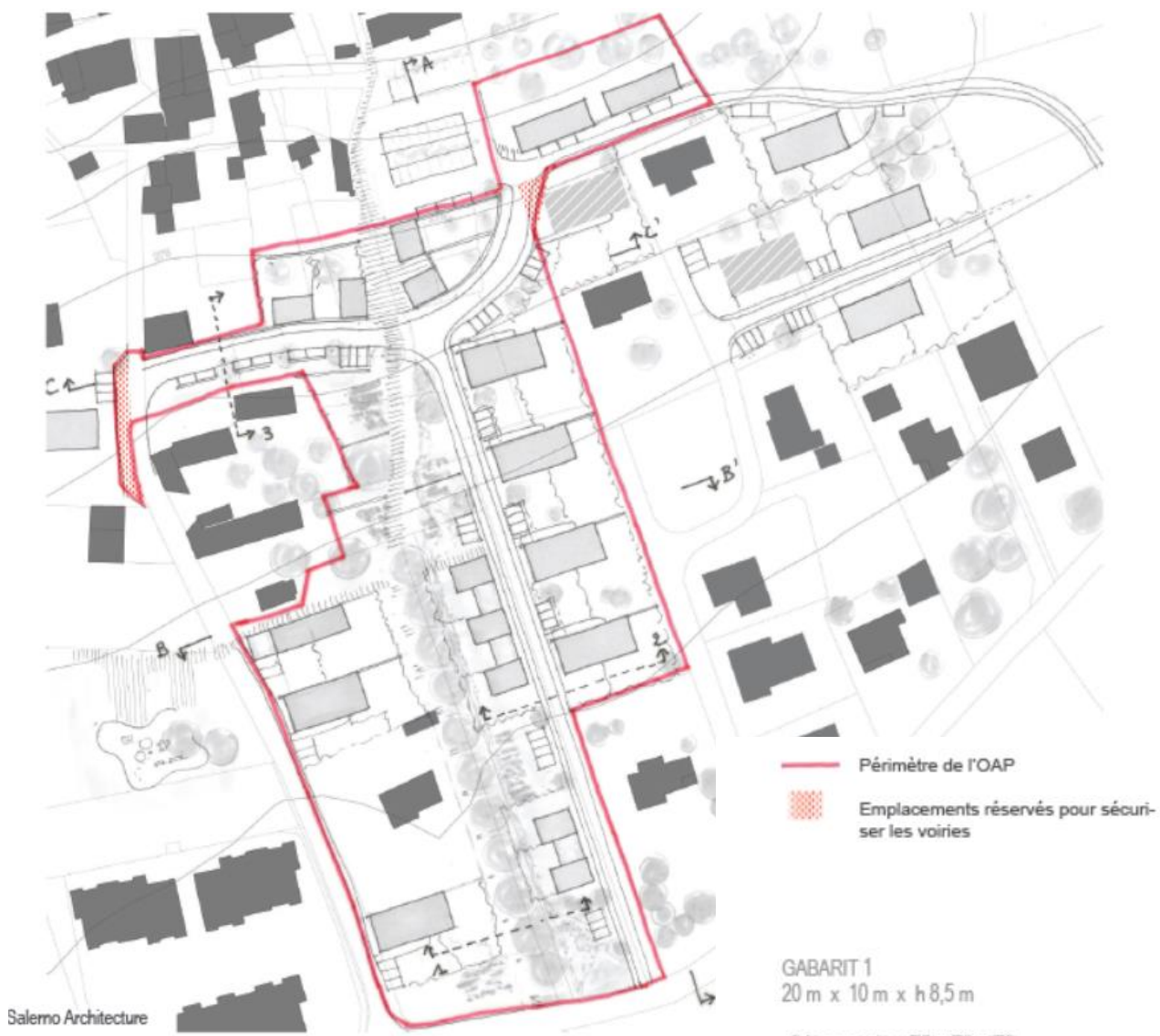
Dans la version B plus dense, le premier bouclage permet de mettre en place 9 petits bâtiments et 4 grandes bâtisses. Les autres constructions restent similaires à la version A (certaines grandes bâtisses sont modifiées en 2 plus petites).

-  Flux voiture existant
-  Hypothèse bouclage voirie privilégiée à court terme
-  Hypothèse bouclage voirie à long terme
-  Chemins piétons existants
-  Nouveaux chemins piétons, trame verte
-  Voiries secondaires existantes
-  Nouvelles voiries secondaires



Scénario préférentiel



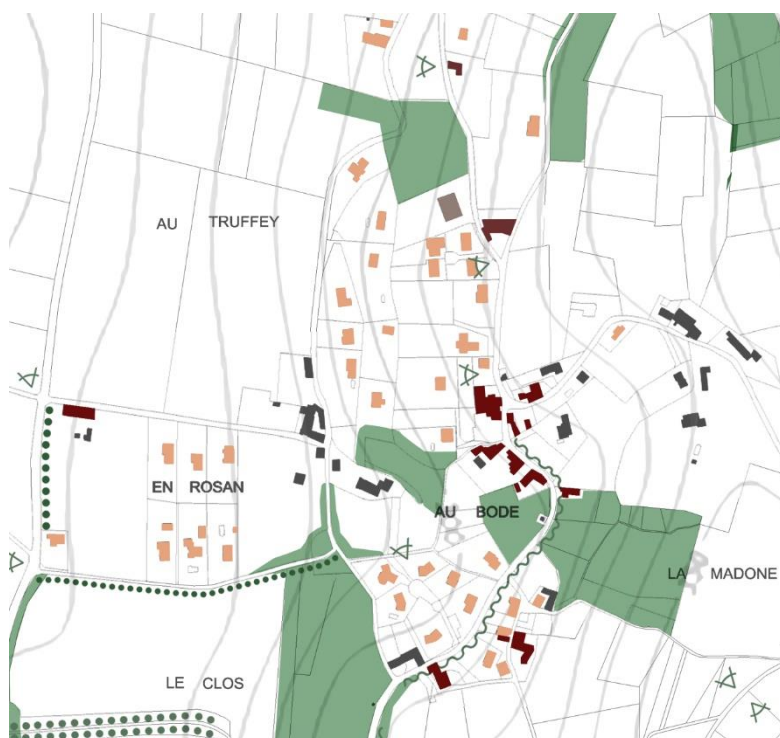


GABARIT 2
 10 m x 7 m x h 8,5 m

1 logement T4 ou T5

Garage inclus ou non dans ce volume

2.2. Les Baudes



Forme urbaine

Le secteur des Baudes est une zone constituée par un habitat diffus sur de grandes parcelles, qui s'est développé sous la forme d'habitat isolé et de lotissements. Le hameau s'est développé autour d'un habitat ancien groupé, construit le long de la route des Baudes. Ce développement s'est opéré sans structure significative apparente, mais plutôt au gré des opportunités foncières.

Situation et structure paysagère

Le hameau, comme le bourg, se situe sur le coteau, au cœur d'un espace agricole qui forme une large plaine dégagée à l'ouest, mais marqué par plus de relief à l'est. La végétation a une place très importante dans ce secteur, avec la présence des talus plantés, des zones boisées, mais aussi de la végétation des jardins privés.

La partie ancienne du hameau construite sur le coteau offre des vues vers le grand paysage. Les autres habitations ont été construites sur la pente, également tournées vers le paysage. L'importante végétation autour du hameau permet au secteur d'être bien intégré dans le grand paysage, même si l'implantation des habitats récents est beaucoup plus diffuse et proche de la plaine agricole.



Vue sur le paysage depuis la route des Baudes, habitats récents



Vue sur les Baudes depuis la route de Saint-Romain

Hiérarchie du réseau



La partie ancienne de ce secteur est structurée par une voirie secondaire, à l'échelle de la commune, qui connecte le hameau au bourg, plus au sud. Une voie tertiaire à l'ouest crée une deuxième ligne d'urbanisation.

Ce secteur connaît aussi des divisions parcellaires avec une création de voiries en impasses. La topographie marquée du secteur rend difficile les connexions.

L'ensemble des voies est assez étroit. L'impression est renforcée par la densité des habitations dans la partie la plus ancienne, et par la présence de talus planté, le long d'une partie de la route des Baudes. Il n'y a pas de place pour les piétons sur l'ensemble de la zone.



Gabarit de la voie sur la route des Baudes

Fonctionnement du secteur



Le secteur s'est formé de manière diffuse et peu dense autour de l'habitat ancien présent sur le territoire. L'habitat récent s'est réparti le long de voies de dessertes internes, ou sous forme de lotissements au sud de la zone, avec une voie en impasse dédiée. Le secteur est entouré de terres agricoles en activités, certaines terres agricoles ont été divisées et comprennent aujourd'hui plusieurs habitats.

Le secteur est composé d'une alternance entre espaces d'habitation et espaces agricoles, le hameau n'est pas très cohérent. La partie la plus ancienne, qui comprend également des bâtis récents mais respectant l'implantation ancienne est assez cohérente et a une identité de hameau, mais le reste du bâti récent semble se développer sans structure cohérente, mais plutôt au gré des opportunités de terrains. Le lien entre les différentes implantations de bâti récent semble être la vue, en effet, les bâtis sont construits sur le coteau, tournés vers la plaine à l'est.

Typologie et densité

Les typologies d'habitat sont plus variées sur cette zone. Il y a en effet des bâtis anciens, alignés à la voie, occupant une partie importante de la parcelle, qui apportent une certaine densité, et des habitats pavillonnaires isolés ou regroupés en lotissements autour de voies en impasses.

Les habitats anciens sont regroupés principalement le long de la route de Baude, et ont des typologies d'implantation et de gabarit plutôt homogènes. Ce sont des bâtis relativement massifs. L'alignement à la voie et la présence de muret en limite de voie permet de créer une continuité et une cohérence entre les différents habitats sur la zone.

Les habitats récents sont construits en milieu de parcelle, ne sont donc pas alignés à la voie, et occupent une part moins importante de la parcelle, ce qui crée un secteur d'habitation peu dense, contrairement à la partie ancienne dont l'impression de densité est augmentée par l'étroitesse de la voie, comme dans le bourg.



Bâtis anciens, volumes massifs et implanté à l'alignement de la voie

Le bâti ancien est composé de constructions massives, entre R+1 et R+2, construites à l'alignement de la voirie, de manière assez dense. Cela donne une identité au hameau, en cohérence avec le bourg. Certaines constructions ont été rénovées ou ajoutées, en respectant l'implantation et le gabarit, ce qui donne de la cohérence à cette partie du hameau.



Bâtis récents, volumes moins massifs et implantation en milieu de parcelle

Le bâti récent est relativement homogène dans leur architecture, leur rapport à la voie et les hauteurs, qui sont moins importantes que les bâtis anciens. L'habitat récent n'est pas tout à fait homogène dans les couleurs de façades, traitements de clôtures et forme du bâti.

Enjeux :

- Assurer une cohérence architecturale dans le développement du hameau
- Limiter l'expansion trop diffuse du hameau
- Structurer l'extension autour de la partie historique du hameau
- Préserver et maintenir le bâti ancien composé de constructions massives respectant l'identité du hameau

2.3. Le hameau des Champs Giroux



Forme urbaine

Le hameau des Champs-Giroux est une zone monofonctionnelle, constituée par un habitat pavillonnaire, qui s'est développé principalement sous la forme de lotissements, ou d'habitat isolé. Aucune structure historique significative ne compose cette zone. Le bâti a été implanté le long de deux voies principales, la route de Grange et la route d'Assieu, avec l'ajout de voies en impasses pour desservir les lots plus éloignés de la route, et ainsi augmenter la densité du secteur.

Le secteur a un vocabulaire plus urbain que d'autres zones de la commune. C'est en effet une zone d'habitat importante, avec des aménagements piétons, des aménagements de voirie pour réduire les vitesses et du mobilier urbain (lampadaires) qu'on ne retrouve que sur la zone. Ce secteur est très proche du bourg d'Assieu, qui est plus important que celui de Ville-sous-Anjou.

L'habitat est peu dense sur ce secteur, malgré une certaine régularité dans la taille des parcelles, principalement sur la partie ouest du hameau.

Ce secteur forme une entrée de ville, au nord de la commune.

Situation et structure paysagère

Le hameau est situé à la limite nord de la commune avec la commune d'Assieu, sur une zone plane, à proximité de vastes terres agricoles.

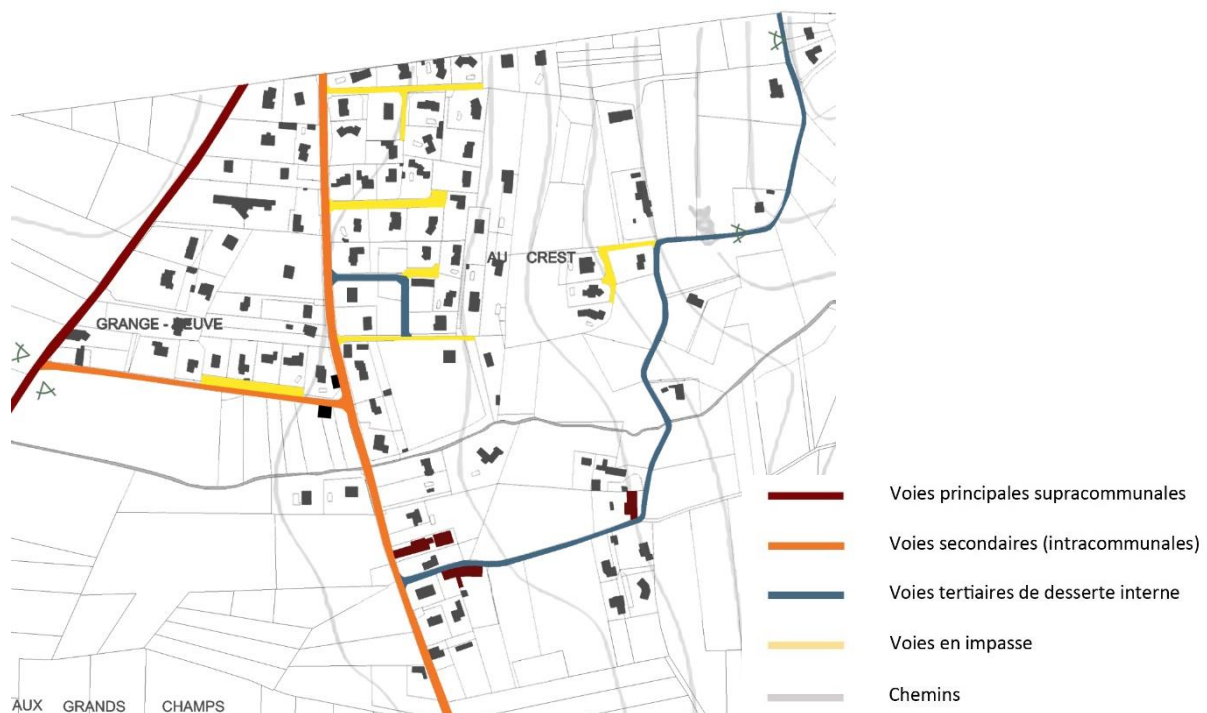
A l'est, le hameau s'étend sur une zone boisée, avec plus de relief. Cela conditionne l'implantation du bâti qui est plus diffus, entouré de végétation, mais bénéficiant de vue dégagée sur le paysage.

La végétation est très présente sur le secteur, grâce à la végétation en limites de parcelle dans les jardins privés. Cela permet au hameau de s'intégrer dans le paysage agricole alentour, et d'être assez séparé des espaces agricoles.



Aperçu de l'intégration du hameau dans le paysage.

Hiérarchie du réseau



Le secteur est structuré par deux voies principales, la route de Grange et la route d'Assieu, qui structure le secteur. La route d'Assieu permet de rejoindre la commune d'Assieu au nord. Les deux voies permettent de rejoindre les autres parties de la commune. Autour de ces deux axes principaux, plusieurs voies de desserte interne ont été ajoutées pour desservir les habitats construits en retrait. Certaines de ses voies sont en impasse, d'autres forment des boucles pour revenir à la voie principale.

Les deux voies ont des gabarits larges, ce qui semble valoriser une vitesse de circulation importante. Plusieurs ralentisseurs ont été mis en place sur la route de Grange, qui traverse la zone d'habitat. Sur cette voie, un trottoir assez large est aménagé d'un seul côté, aucun aménagement piéton n'est présent sur la route d'Assieu, qui est un axe routier important.



Route d'Assieu, limite entre habitats et espaces agricoles

La route de Grange a un gabarit plus urbain, du fait de sa situation au cœur des habitats.



Route de Grange, avec ralentisseur pour rentrer dans le hameau

Fonctionnement du secteur



Le secteur ne présente aucune structure historique, et s'est formé sur des terres agricoles. C'est un espace monofonctionnel constitué d'habitations.

Les habitations sont regroupées, et entourées de terres agricoles, notamment au sud et à l'est. Les espaces agricoles sont séparés des habitations par la route la plupart du temps, ce qui crée une certaine hiérarchisation des fonctions de l'espace.

Typologie et densité

Cet espace à vocation d'habitat présente une faible densité, où chaque élément bâti a été implanté de manière autonome sur la parcelle, ne structurant que très peu l'espace public. L'architecture et la typologie du bâti pavillonnaire présente des similitudes, en termes de hauteur et de rapport à la voirie, mais sur de nombreux points, les constructions sont assez hétérogènes :

- La forme du bâti
- Les couleurs des façades (même si le traitement est simple pour la plupart des pavillons)
- Les traitements de clôtures entre les différents espaces (haies végétales, murs, grillages) qui ont un impact fort sur l'espace public et le manque de cohérence du secteur.
- Les orientations des bâtis



Bâtis, volumes, couleurs variés

Enjeux

- Conserver, renforcer les limites entre habitats et espaces agricoles en cas d'expansion
- Limiter l'expansion du hameau (conserver limite entre habitat et agriculture)
- Assurer une cohérence architecturale dans le développement

2.4. Le hameau du Poncin



Forme urbaine

Le hameau du Poncin est principalement constitué d'habitat diffus, mais comprends aussi quelques bâtiments industriels.

La plupart des éléments bâtis sont des habitats récents, cependant, quelques habitats anciens sont présents, le long de la route de la Chapelle. Aucune structure historique n'est pour autant visible. L'habitat récent s'est développé autour d'habitats anciens isolés, à proximité de la commune de Roussillon. Les axes routiers relativement importants semblent être les axes structurant du hameau.

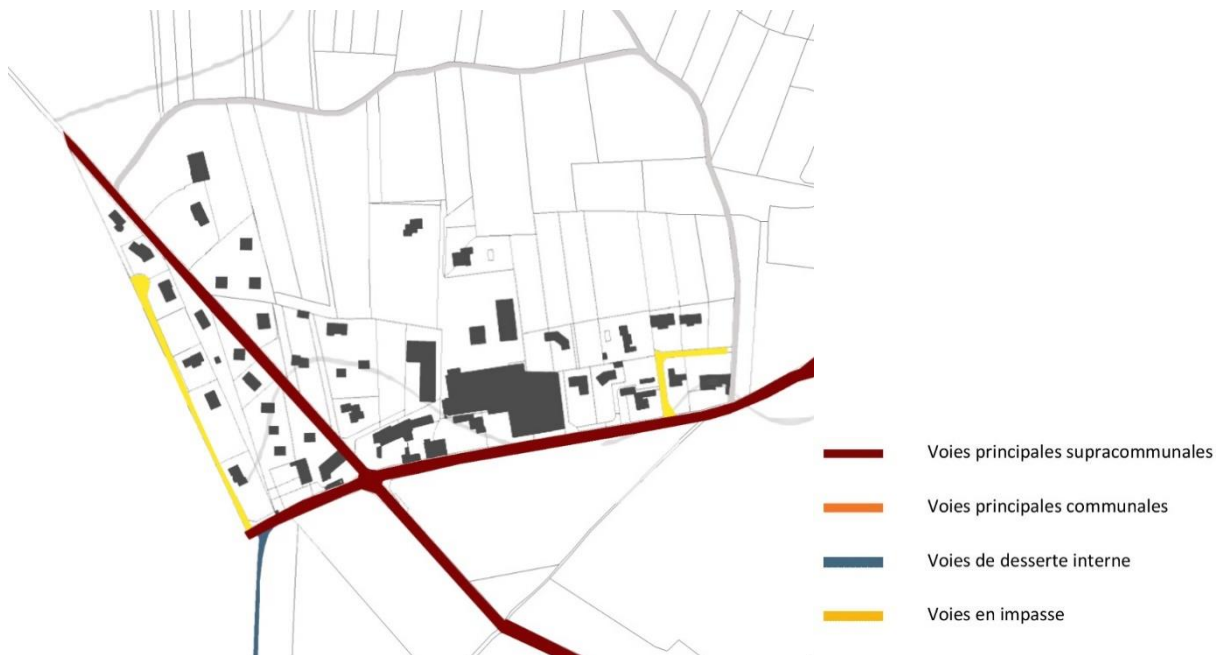
Le lotissement à l'est du hameau est la dernière partie à s'être développé, et continue à se développer.

Situation et structure paysagère

Le hameau est situé à la limite ouest de la commune, il constitue une entrée de ville depuis Roussillon. C'est une entrée de ville importante car située le long d'une voie principale, qui traverse la commune d'est en ouest.

Le paysage alentour est marqué par de vastes espaces agricoles relativement plats et la végétation est peu présente autour du hameau, ce qui le rend très présent dans le paysage. La végétation est moins présente que sur d'autres secteurs de la commune, cependant quelques haies viennent structurer l'espace et séparer les habitations des espaces agricoles.



Hiérarchie du réseau

Le secteur s'est développé le long de deux voies principales de la commune, la route de Vienne et la route de la Chapelle, deux voies structurantes pour la commune et à une échelle plus importante puisqu'elles desservent les communes alentour et notamment Roussillon à l'est.

Les principaux bâtis se sont construits le long de la voie, et le lotissement plus récent s'est construit le long d'une voie en impasse créée spécialement pour desservir les habitations.

Les voies sur le secteur sont larges, mais ne comprennent aucun aménagement pour les piétons, les bas-côtés sont en effet enherbés. Peu de bâtiments sont construits à l'alignement de la voie, ce qui conforte l'impression de largeur de la voie. La Route de la Chapelle est un axe routier important, sa largeur favorise une vitesse importante de la part des usagers.



Cabarit large de voie, Route de la Chapelle

La voie en impasse qui dessert le lotissement est elle aussi assez large et comprend des stationnements. Elle a un gabarit plus urbain avec les places de stationnement et les bandes plantées, elle manque cependant d'aménagements piétons. La voiture a une place très importante dans l'espace.



Voie en impasse avec stationnements latéraux, Chemin des Vergers

Fonctionnement du secteur



Le secteur est mixte à vocation principale d'habitat avec au centre un espace à vocation industriel. Le secteur s'est développé le long de la route, autour de quelques habitats historiques.

On trouve sur le secteur quelques bâtiments industriels, qui ne sont pas forcément cohérents avec les zones d'habitat. Le secteur manque de cohérence, il est situé à l'extrémité ouest de la commune, le long d'une voirie principale qui dessert la commune de Roussillon.

Le secteur est une entrée de ville peu lisible et peu cohérente.

Le hameau est situé entre un axe de circulation principal et des terres agricoles. La limite est floue entre l'habitat et les terres agricoles. L'habitat s'étend sur les espaces agricoles. Il y a un manque de hiérarchisation entre les différentes fonctions du secteur (habitat, industrie et agriculture)

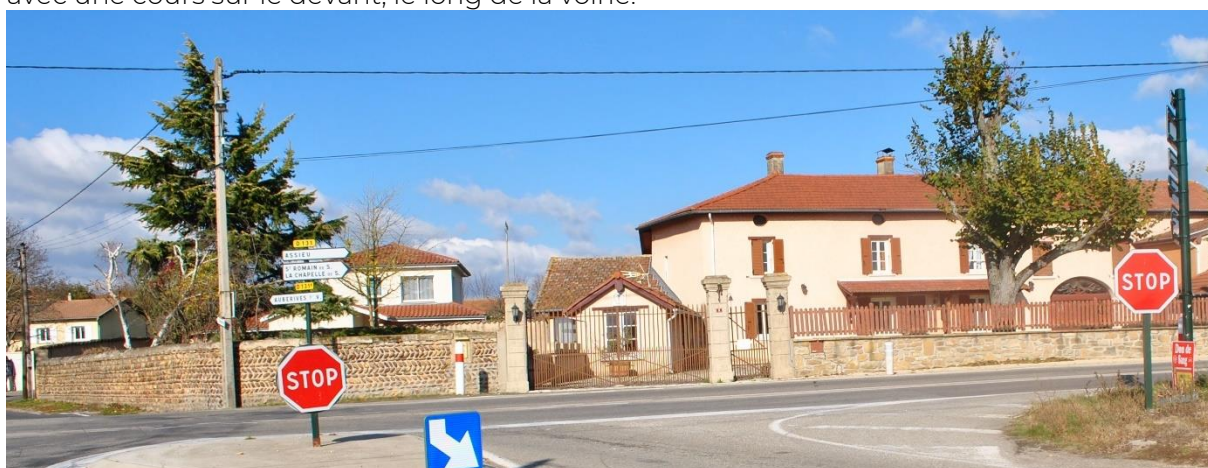
Typologie et densité

Il y a différents types de bâtiments qui cohabitent sur ce secteur : des habitats anciens, des habitats récents, ainsi que des bâtiments industriels. Les bâtiments industriels sont des hangars, relativement imposants et massifs. Ils sont plus hauts que les habitations, et occupent une part importante de la parcelle.



Hangar industriel imposant

Les habitats anciens ont des volumes importants, massifs, sont implantés en fond de parcelle avec une cours sur le devant, le long de la voirie.



Habitat ancien

Les typologies d'habitats récents sont relativement hétérogènes sur cette zone bien que les hauteurs des bâtis et leur rapport à la voie sont assez similaires. Les constructions sont implantées en fond de parcelles, sur des parcelles plus ou moins grandes mais elles diffèrent sur plusieurs points :

- Couleurs des façades
- Orientations
- Forme du bâti
- Traitement de clôtures (murets, haies, grillage...)

Peu de végétation est présente autour des habitats, ce qui crée d'importants vis-à-vis entre les bâtiments. Il y a également un manque de séparation entre les bâtiments industriels, très massifs, et les habitats qui l'entourent.

Les différences de typologies et de clôtures ne créent pas un front urbain et trouble la cohérence de l'ensemble.



Différentes typologies d'habitat récent

Enjeux

- Renforcer les limites entre espaces d'habitats et espaces agricoles
- Renforcer la cohérence du hameau en structurant son développement
- Limiter les bâtiments industriels
- Limiter les hauteurs de constructions (habitat et industriel) pour limiter l'impact sur le paysage

2.5. Les Eynauds



Forme urbaine

Le hameau des Eynauds est un secteur monofonctionnel, structuré autour d'un habitat ancien, complété par de l'habitat récent, qui s'est développé de manière plus diffuse le long des chemins des Eynauds et de la Perrière.

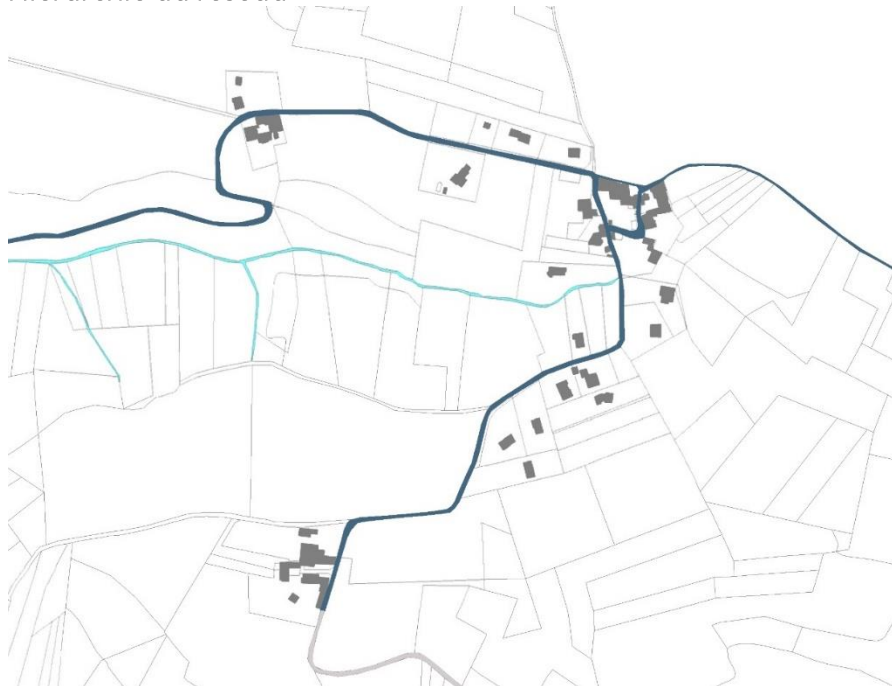
Situation et structure paysagère

Le hameau est situé en pied de coteau, au sein de différents espaces boisés.

Le hameau situé en hauteur offre des points de vue ouverts sur le paysage, pour la partie récente.

La végétation étant relativement présente autour du hameau historique, par la présence de zones boisées, de talus et de végétation au sein des parcelles

privées, permet au hameau d'être bien intégré dans le paysage.

Hiérarchie du réseau

Le secteur est structuré par une voie de desserte interne au territoire, qui rejoint l'un des axes de circulation principaux.

C'est une voie relativement large, dont le gabarit est réduit sur la partie ancienne du bourg. L'implantation des constructions à l'alignement à cet endroit accentue l'impression d'étroitesse de la voie.



Voirie plus étroite au sein du hameau ancien



Fonctionnement du secteur



Le secteur est marqué par une partie historique, qui regroupe quelques constructions qui forment un ensemble assez dense, par leur disposition et leur gabarit. Autour, de l'habitat récent s'est développé de manière plus diffuse et plus aléatoire.

Typologie et densité

Le secteur comprend deux typologies d'habitat : l'habitat ancien, et le récent.

L'habitat ancien est marqué par un ensemble bâti cohérent, relativement dense, aligné à la voirie. Les volumes et hauteurs de ces habitats sont similaires : ils occupent un espace important sur la parcelle et sont compris entre R+1 et R+2. Plusieurs des bâtiments sont en pierre.



Le reste du bâti est de l'habitat récent. Implanté de manière peu dense, en milieu de parcelle, leur aspect est plutôt cohérent. Les hauteurs sont très limitées (RDC à R+1), les traitements de façades, les formes de bâti sont cohérentes.

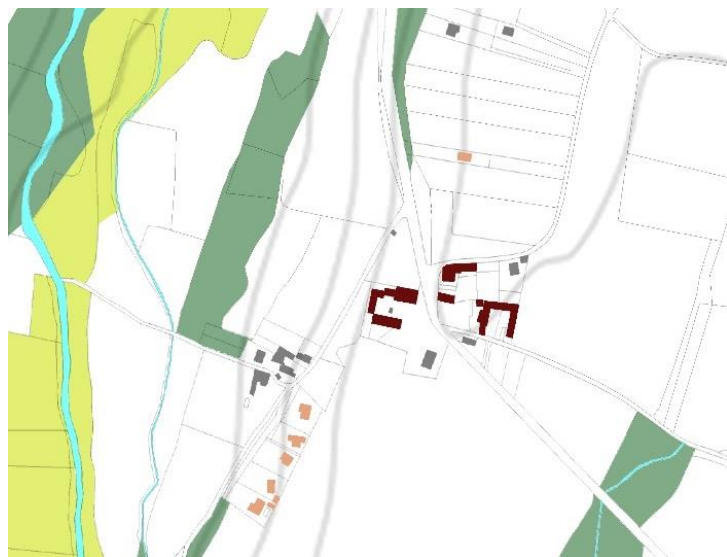


Il n'y a pas vraiment de dialogue entre l'habitat ancien et récent. Ce n'est pas le même vocabulaire architectural, et les implantations des bâtis ne favorisent pas la cohérence et l'unité du hameau. Il y a deux entités ; le hameau ancien et son extension récente.

Enjeux

- Préserver et maintenir l'habitat ancien dans ce secteur qualifié par l'usage de la pierre
- Conserver une homogénéité au sein du secteur : hauteurs, traitements de façades, formes de bâti.

2.6. Ville



Forme urbaine

Le secteur est marqué par l'ancienne église, classée monument historique. Le secteur regroupe du bâti ancien, structuré autour de l'ancienne église, qui comprend aujourd'hui le cimetière. Au sud-ouest de la zone, une poche d'habitat récent s'est développée de manière indépendante.

La zone est donc composée de deux entités distinctes, qui ne fonctionnent pas ensemble.

La partie historique étant située au bord d'une voirie structurante de la commune est très visible, contrairement à l'habitat récent qui est construit en retrait.




Situation et structure paysagère

Hiérarchie du réseau



Le secteur est situé le long d'une des voies structurantes de la commune, la route de Vienne (D131). Cette voie dessert les principaux pôles de la commune.

La zone d'habitat récent s'est développée autour d'une voie de desserte interne.

-  Voies principales supracommunales
-  Voies principales communales
-  Voies de desserte interne

La route de Vienne a un gabarit plutôt large. Un aménagement piéton a été mis en place devant l'entrée du cimetière.



Le chemin de Pied de Ville qui dessert la partie récente a un gabarit beaucoup plus étroit, sans aménagements piétons.



Fonctionnement du secteur

Le secteur est peu étendu mais est marqué par une identité forte, due à la présence de l'ancienne église et d'un ancien corps de ferme. Le secteur s'est développé en deux entités : un noyau ancien, qui crée un hameau, un ensemble autour de l'ancienne église et un deuxième hameau d'habitat récent, structuré par un chemin créant une poche sur le chemin de Pied de Ville.



Typologie et densité

Le secteur comprend deux typologies de construction : une construction traditionnelle avec les ruines d'une église en pierre et bâtisses type ferme de gabarit assez imposant, puis une poche d'habitation plus récente constituée en retrait.

Les habitations récentes sont accessibles par le chemin de Pied de Ville et ne sont pas visibles du chemin en contrebas par la présence d'un talus et de la végétation privée importante des habitations.

Les habitations sont entourées de zones agricoles.



Enjeux

- Respecter l'implantation et les typologies de bâti autour de l'ancienne église
- Limiter l'expansion du hameau (conserver limite entre habitat et agriculture)

2.7. **Le lac**



Forme urbaine

Le secteur du Lac est une zone monofonctionnelle composée principalement d’habitat récent, hormis quelques bâtis anciens. Le hameau s’est développé le long de trois voies qui structurent la zone.

L’habitat le plus récent est développé au nord de la zone.

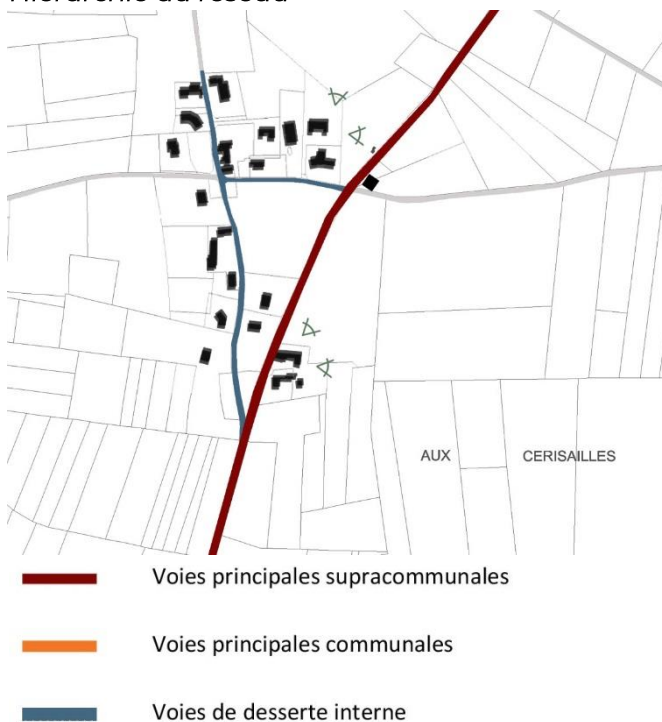
Le développement du hameau est assez diffus sur la partie sud du hameau, et plus groupée sur la partie nord, sans être très dense pour autant.

Situation et structure paysagère

Le hameau se situe dans la plaine agricole, avec des zones boisées à l’ouest et au sud, et de vastes champs à l’est. Les terres agricoles à l’est du hameau le rendent très visible dans le paysage. Aucune végétation n’est présente autour des pavillons au nord-est de la zone, qui sont les plus visibles.

La limite entre l’habitat et les espaces agricoles à l’est est assez nette car assurée par la route. Au nord du hameau se trouve une ZNIEFF de niveau 1. La limite entre cette ZNIEFF et les pavillons est assez petite, l’expansion du hameau doit être limitée au nord.

Hiérarchie du réseau



Le hameau du Lac est structuré par deux voies de dessertes internes, connectées à la route d’Assieu (D131), axe structurant à l’échelle de la commune.

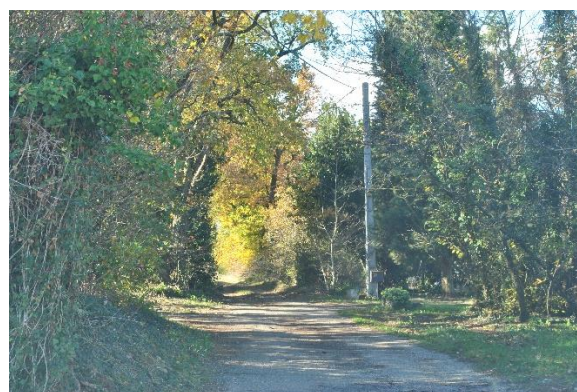
La route d’Assieu est assez large, et plutôt droite, ce qui ne limite pas la vitesse des usagers, mais incite à la vitesse, ce qui n’est pas cohérent avec une zone d’habitation.

Les deux axes internes qui structurent le hameau, le Chemin du Lac et le Chemin du Louze ont des gabarits plus étroits. Il n’y a pas d’aménagements spécifiques pour les piétons.

Un arrêt de bus est situé le long de la route d’Assieu, sans avoir pour autant d’aménagements pour les piétons.



Route d'Assieu et arrêt de bus



Voies de desserte du hameau, qui se terminent en chemin

Fonctionnement du secteur

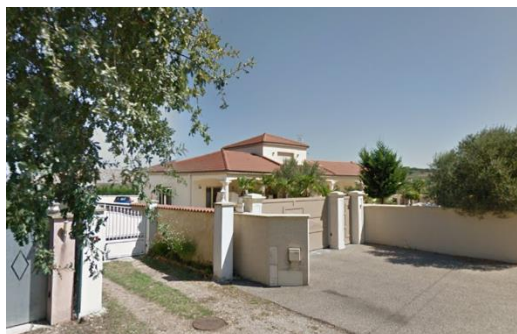
Le hameau est peu étendu même s'il s'est étiré vers le sud. Il s'est étoffé à partie des constructions anciennes. Il est peu visible depuis la RD.



Typologie et densité

L'implantation des habitations récentes est en retrait vis-à-vis de la route, en milieu de parcelle. Le chemin du Lac a un gabarit étroit renforcé par la présence de végétation importante privée (arbres feuillus, haies arbustives hautes et basses, murs et murs d'habitations avec végétations grimpantes).

Les habitations sont composées d'un gabarit homogène (RDC à R+1 maximum). Le hameau est constitué d'une alternance entre bâti ancien et bâti récent, les bâtis anciens sont marqués par leur alignement sur rue. Le hameau est très peu dense.



Enjeux

- Limiter l'expansion trop diffuse du hameau
- Limiter la densité du hameau

CHAPITRE 6 LES RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

1- LES RISQUES

1.1. Les aléas naturels

Source : Extrait du rapport de présentation de la carte des aléas – AlpesGéoConseil-Juillet 2020

La carte des aléas réalisée en parallèle du PLU a permis de mettre à jour un document préexistant. Plusieurs types et niveaux d'aléas sont identifiés sur Ville-Sous-Anjou :

Les crues rapides des rivières – la Sanne – la Vescia – la limone – les étangs raccordés hydrographiquement

- La Sanne, La Vescia, La limone

Il s'agit de crues accompagnées d'érosions des berges et de fort transport solide, en particulier de flottants qui peuvent provoquer des embâcles. Sur La Sanne, la rivière peut divaguer en se creusant de nouveaux chenaux.

Dans les cas de La Vescia et de La Limone, dont le lit mineur s'avère beaucoup moins large (5m maximum) et encaissé, l'aléa très fort correspond à une bande systématique autour de l'axe central du cours d'eau, comme dans le cas des crues à caractère torrentiel.

Cette largeur est fixée à 2x20m, soit 40m au total, sauf :

- dans le quartier du gué de Terre Basse et jusqu'à la traversée de la RD 131 où la largeur d'aléa très fort de la Vescia a été réduite pour être adaptée à la topographie et à un risque d'érosion des berges moins étendu (ne pouvant entraîner de glissement au-delà, du fait des reliefs plus doux) ;
- en aval de la RD134, où la Limone, débouche sur un fossé et un tracé totalement artificiel.
- Etang du Gué d'Agnin

N'est concerné que le double étang en rive droite de la Vescia, au Gué d'Agnin. Cet étang est concerné car il dispose d'un exutoire rejoignant le réseau hydrographique.

Les crues des ruisseaux et des rivières torrentielles

- la combe de Grange Neuve

L'activité érosive de cette combe peu encaissée est beaucoup moins développée que dans les autres vallons. Bien qu'il ne connaisse pas d'écoulement pérenne, le ruisseau est cependant bien matérialisé par un vrai chenal qui canalise les eaux du débouché du vallon à la RD131, puis les disperse dans les champs de La Léchère, où elles finissent par se reconcentrer dans une dépression et rejoindre la naissance du ruisseau du Beson à l'extrémité Nord de la commune. En raison de l'état d'embroussaillage du lit, les débordements débutent régulièrement.

- La combe Ainard et ses affluents

La combe Ainard est bien encaissée dans les affleurements de molasse gréseuse, qui constituent des escarpements surtout en rive droite. Rive gauche, les arrachements de la couche d'altération superficielle sont nombreux, ce qui a entraîné des troncs dans le lit principal et les thalwegs latéraux. Ces derniers se creusent brutalement en aval de la rupture de pente que constituent les bois, ce qui suggère que le mode de culture de la croupe de La Périère, en amont, a directement un impact sur la concentration des eaux de ruissellement et l'érosion.

- La combe du Nant

La combe du Nant présente un linéaire hydraulique peu développé, mais a connu une activité érosive historiquement, ce que masquent les broussailles. La totalité de son cône ne semble plus pouvoir être totalement inondé. Le fossé principal, à son arrivée sur les maisons du Moulin, est très étroit et canalisé entre des digues. Il déborde régulièrement sur les habitations situées en face, dans le virage, et sur l'ancien moulin en contrebas.

- La combe de la Garenne

La combe de la Garenne et ses affluents se creusent brutalement au droit du plateau argileux. La branche Sud connaît une érosion régressive particulièrement active (glissements, arrachements jusqu'aux terres cultivées), liée au rejet concentré des eaux de ruissellements provenant des cultures en amont. Un léger impluvium provenant du Sud (Le Bruyat) intercepte en effet le bassin versant des Diderées, auquel s'ajoutent les apports du « chemin creux » qui drainait à l'origine une grande partie du coteau du chef-lieu.

A la sortie des bois, le chenal de la combe a été effacé par les labours. Il devrait déboucher naturellement au niveau d'une construction récente, extension d'une ancienne ferme (parcelle N°185), mais il a été détourné par de hautes digues sur un fossé et un ouvrage de franchissement qui les renvoie sur un second fossé longeant la route communale.

- La combe du Lampon

Le ravin débute à la rupture de pente, en aval des habitations. Ses 2 branches paraissent assez stables actuellement.

Les risques d'érosion en cas de crue centennale débutent à partir du franchissement de la route communale, et surtout de la rupture de pente. Le ruisseau n'ayant pas de vraies possibilités de débordement avant le carrefour où il se jette dans la Vesciat.

- Les combes affluentes de La Vesciat

Le haut bassin versant de la Vesciat (en amont du Gué de Terre Basse), est strié de ravins très raides et boisés, entaillés dans la molasse subaffleurante. Les photographies aériennes montrent qu'ils étaient en fait souvent couverts de prairies dans les années 40, et que l'érosion y était finalement assez peu développée, bien que des arrachements superficiels peuvent se produire sur les pentes les plus escarpées.

En revanche, les combes moins raides de la rive gauche, en particulier au Sud de Ville-Sous-Anjou, s'avèrent plus profondément instables. Une érosion régressive s'opère dans la molasse et dans la formation de Bonnevaux L'Amballan qui la couvre. De fait, en crue centennale, ces ravins peuvent générer un important transport solide, constitué de matériaux glissés et d'arbres.

Les inondations de pied de versant

- Le Lac et Les Léchères au Nord de la commune

Au Nord de la RD131 conduisant à Assieu, une mare occupe une petite dépression (« Le Lac »). Autour, il n'y a pas de végétation hygrophile, ce qui signifie que la nappe est habituellement rabattue profondément, probablement avec l'aide des pompes agricoles. La zone marécageuse s'étendait historiquement beaucoup largement vers le Nord-Ouest, comme en témoigne la toponymie et les photographies des années 40 et 50. Celles de 1994, faisant suite à l'automne et hiver pluvieux de 1993, confirment que la nappe phréatique et le ruissellement de versant peuvent encore submerger une assez vaste zone au-delà de la parcelle N°183, et que ces inondations tendent à durer longtemps.

- Les Diderées et Le Bruyat au pied du chef-lieu

Aux Diderées et au Nord du Bruyat, de petites dépressions recueillent le ruissellement, et le retransmettent progressivement vers la Combe de la Garenne.

Le ruissellement de versant

- Grange Neuve au Nord de la commune et versants dominant La Limone

Le quartier de Chinay connaît de fréquents ruissellements, en particulier sur les impasses des Crest, des Bleuets, et de Chinay.

En aval de la route départementale conduisant à Assieu, la cuvette dans laquelle prend naissance le ruisseau du Beson reçoit toutes les eaux de ruissellement du versant de Grange Neuve / Chinay / Le Crest, en plus des eaux du ruisseau de la combe de Chinay.

De l'autre côté de l'épaule qui domine ce versant, les entonnements des combes descendant sur La Limone collectent les ruissellements.

- Les Léchères, Le Petit Lemps au Nord de la commune

Des dépressions douces, aux reliefs très estompés, traversent la petite colline au Nord du quartier du Lac et convergent sur le secteur des Léchères. Cette toponymie évoque par ailleurs un lieu où croissaient historiquement les joncs, donc assez humide.

Par ailleurs, le réseau de chemins agricoles peut tendre à canaliser les eaux pluviales.

Au Sud du Lac, une dépression bien marquée (Le Petit Lemps) reçoit une partie du ruissellement des Grands Champs, et le conduit vers Sanglaz.

- Coteau en rive droite de la Sanne : la Roche Pingolet – les Cerisailles –le plan français - Chapotar – les Phanières

Bien que peu marqués, les thalwegs qui traversent le versant de part et d'autre du château de La Roche Pingolet génèrent régulièrement des ruissellements sur la départementale. Le même phénomène, observé sur Romain et La Chapelle-de-Surieu, est peut-être aggravé par la mise en charge d'une petite nappe phréatique perchée qui pourrait être liée à un niveau marneux vers 275m d'altitude.

De nombreux thalwegs plus ou moins profonds strient le coteau qui domine la rive droite de la vallée de la Sanne. Ils drainent les eaux de ruissellement de la terrasse et contribuent à l'inondation généralisée de la plaine lors des crues concomitantes de la rivière.

- Colline de Ville-sous-Anjou

Sur le versant de Ville-sous-Anjou, du Baude et de St-Ange aux pentes assez douces, le ruissellement est plus diffus mais assez généralisé lors des grands épisodes pluvieux. Il traverse la départementale, rejoint des dépressions peu marquées qui franchissent la terrasse, et conduisent les eaux sur des ravins disséquant le rebord et le coteau rive gauche de la vallée de la Sanne.

Aux Eynauds, l'implantation de certaines habitations dans le thalweg naturel, même s'il est encore peu marqué à ce niveau, les expose régulièrement à des arrivées d'eau. Le problème est le même sur les combes qui traversent le versant du Lampon, où l'urbanisation récente empiète sur les trajectoires naturelles des écoulements.

Les glissements de terrain

- Partie Sud de la commune (au Sud de la Sanne)

Les ravins profonds (la Combe Ainard et ses affluents, le vallon de La Vessia) présentent de nombreuses traces d'arrachements de la couverture altérée des molasses, qui ont glissé en entraînant les arbres alors que les sols étaient saturés par de fortes pluies. Ces phénomènes superficiels sont fréquents, d'ampleur modérée, et ne semblent étonnamment pas se rattacher à des épisodes très particuliers. Sur cette commune, les photographies aériennes ne montrent pas une abondance de ce type d'arrachements superficiels à la suite des principaux événements connus dans la deuxième moitié du XXe siècle.

En tête des ravins, s'exerce parfois une érosion régressive très marquée, liée à une concentration des ruissellements. C'est le cas par exemple en tête de la combe de la Garenne ou dans le bois en rive gauche d'un affluent de la Combe Ainard.

Par ailleurs, mais aussi en lien avec les phénomènes précédemment décrits, on observe sur certains secteurs des glissements plus profonds, qui affectent des surfaces importantes des versants sur des pentes modérées couronnant les ravins. Il semble qu'il s'agisse d'une purge progressive des vallons de leur couverture de formation de Bonnevaux-L'Amballan, favorisée par l'érosion régressive des ravins en aval. Il est possible que dans certains cas interfère la mise en charge de nappes phréatiques au contact d'un plancher marneux, mais aucun affleurement l'attestant n'a été observé.

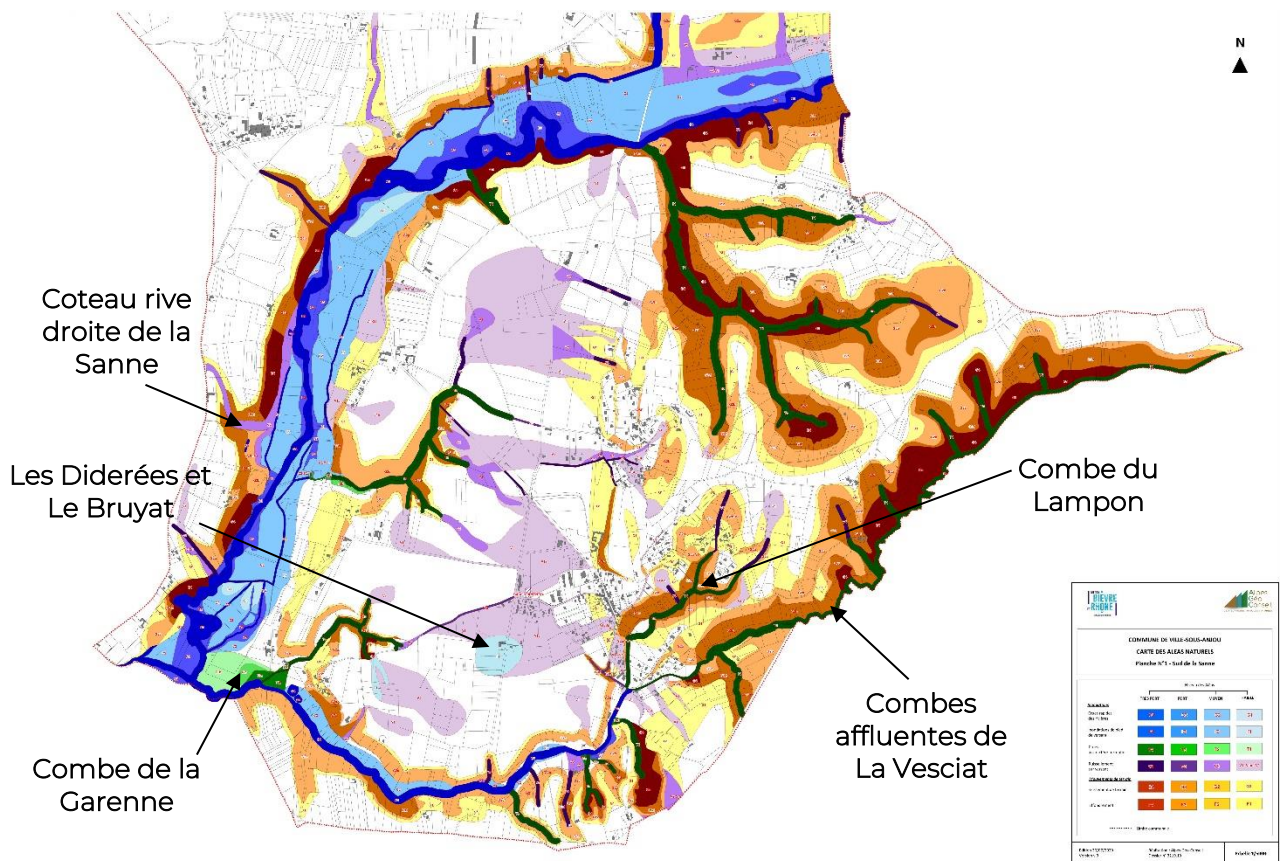
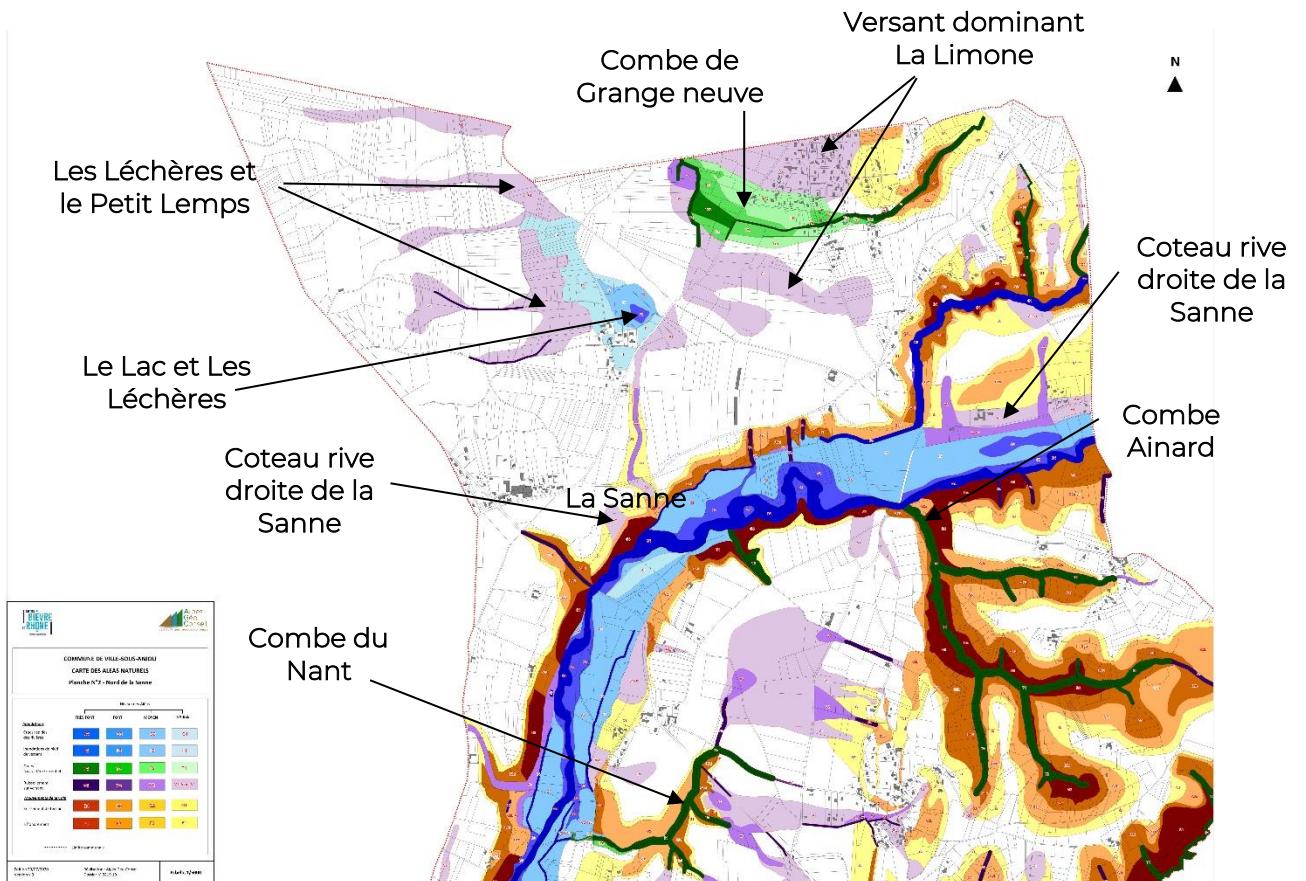
- Partie Nord de la commune (au Nord de la Sanne)

Des ondulations et des « marches » témoignent de mouvements progressifs sur les pentes douces encadrant le ravin situé à l'Est du Guillomier, alors que des phénomènes semblables ont déjà été observés dans le vallon de la Limone, sur le territoire de St- Romain-de-Surieu, où ils ont provoqué des dégâts sur la route communale. Ils sont peut-être liés à des niveaux marneux sous-jacents, ou à une lente purge de vallons enfouis sous la couverture de Bonnevaux-L'Amballan, avec régression en amont des ravins ouverts.

Les effondrements de terrain par suffosion

La suffosion est un entraînement, par des circulations d'eaux souterraines, de particules fines (argiles, limons) dans des terrains meubles constitués aussi de sables et graviers provoquant des tassements superficiels voire des effondrements.

Aucune trace de suffosion n'a été relevée sur le terrain.

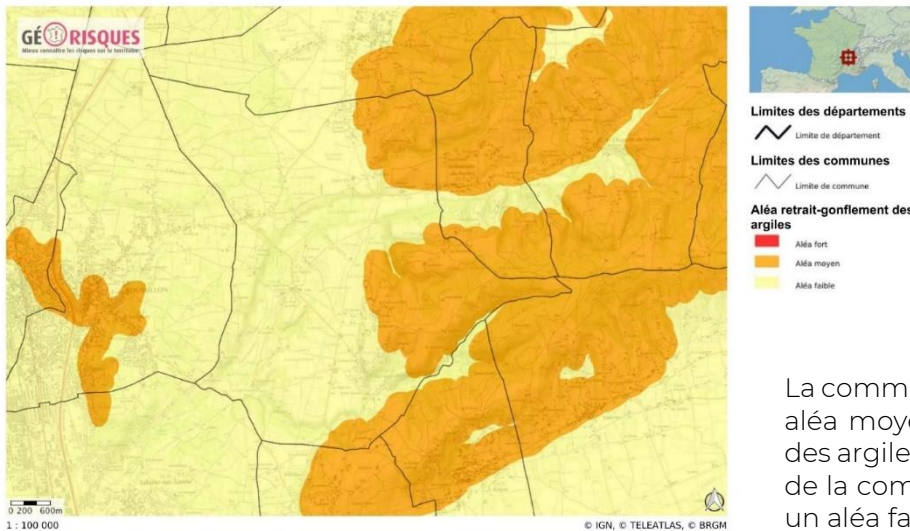


1.2. Risques sismiques

Le nouveau zonage sismique de la France classe la commune de Ville-Sous-Anjou en zone de sismicité de niveau 3 (modéré) d'après le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010. La nouvelle réglementation parasismique s'applique aux nouveaux bâtiments et aux anciens dans des conditions particulières.

Source : rapport de présentation v.3 carte des aléas

1.3. Aléa retrait – gonflement des argiles

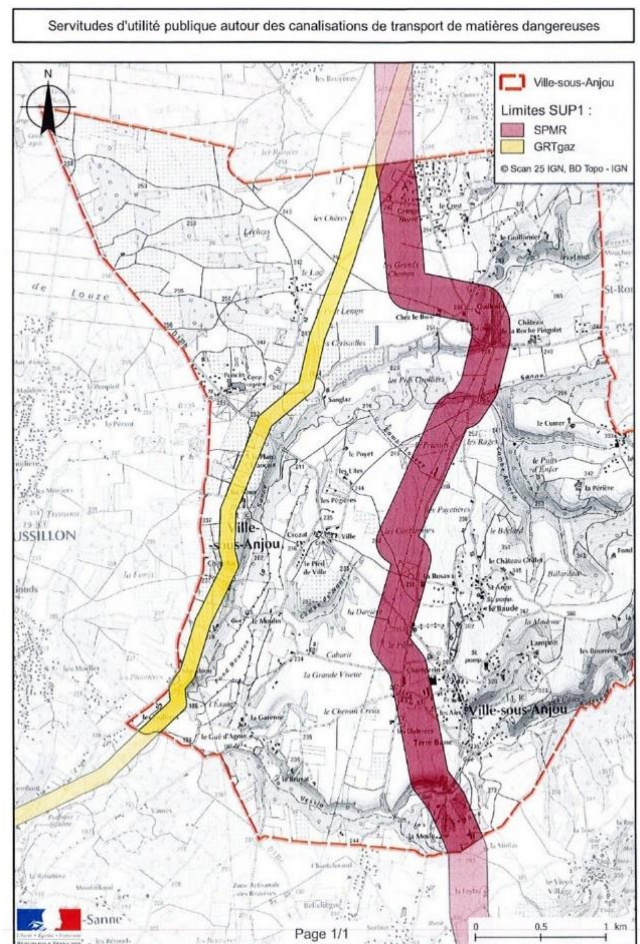


La commune est concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles sur la partie Est. Le reste de la commune est concernée par un aléa faible.

1.4. Canalisation de transport de matière dangereuses

La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz naturel (GRT GAZ) et une canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (SPMR).

Des servitudes d'utilité publique (SUP) sont instituées dans les zones d'effet générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport décrites ci-après, conformément aux distances figurant dans les tableaux ci-dessous et reproduites sur la carte ci-contre (voir également annexe du PLU)



Servitude SUP1, correspondant à la zone des premiers effets létaux (PEL) en cas de phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur et son ouverture est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

Servitude SUP2, correspondant à la zone des premiers effets létaux (PEL) en cas de phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) en cas de phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

1.4.1. Gaz naturel haute pression

Les servitudes portent sur les terrains situés à proximité de la canalisation jusqu'aux distances figurant dans le tableau suivant :

- **Ouvrages traversant la commune**

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
MIONS- ST SORLIN- LE PEAGE	67,7	200	4780	enterré	55	5	5

1.4.2. SPMR

Le réseau SPMR transporte des produits issus des raffineries et dépôts situés près de l'Étang de Berre et de Lyon.

Destinés au quart sud-est de la France et à la Suisse, ces produits transitent quotidiennement par le réseau SPMR pour alimenter les dépôts pétroliers répartis dans la vallée du Rhône, le Dauphiné, les Pays de Savoie et la région de Fréjus – Saint Raphaël.

Le réseau SPMR transport principalement les produits suivants :

- Essences et gazoles pour les véhicules,
- Fioul domestique pour le chauffage,
- Carburéacteur pour l'aviation.

- **Ouvrages traversant la commune**

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
B1	83	406	6080	Enterré	145	15	10

1.5. PPRT

Il n'existe pas de PPRT sur la commune de Ville-Sous-Anjou.

Source : https://www.isere.gouv.fr/content/download/6966/42760/file/ville_sous_anjou_fiche_IAL_20140317.pdf

1.6. Sites et sols pollués

Aucun résultat trouvé pour la commune de Ville-Sous-Anjou.

Source : <https://basol.developpement-durable.gouv.fr>

2- LA QUALITE DE L'AIR

2.1. Sources de pollution

La région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un observatoire de la qualité de l'air qui communique des informations moyennes annuelles par commune pour 2019 :

- Concentrations moyennes de dioxyde d'azote (NO²) :
Seuil réglementaire – valeur limite annuelle : 40 ug/m³
➔ Moyenne annuelle 2019 Ville-Sous-Anjou : 13 ug/m³.
- Nombre de jours de dépassements de la valeur limite pour les particules PM10 :
Seuil réglementaire – valeur limite annuelle : 40ug/m³
➔ Moyenne annuelle 2019 Ville-Sous-Anjou : 15 ug/m³.
- Nombre de jours de dépassements de la valeur cible pour l'ozone O₃ :
Seuil réglementaire de 25 jours sur 3 ans
➔ Moyenne annuelle 2019 Ville-Sous-Anjou : **37 jours.**

La commune est touchée par les épisodes de pollution dans la vallée du Rhône à proximité.

En moyenne, au regard du contexte des communes alentours, les seuls réglementaires ne sont pas dépassés sauf pour l'ozone O₃.

Source : http://carto.air-rhonealpes.fr/commune/stats.php?id_com=38556

A l'échelle plus communale, deux principales sources d'émissions peuvent être envisagées :

- **Les sources dites mobiles** essentiellement liées aux transports.
- **Les sources dites diffuses** : il s'agit de sources de pollution peu faciles à localiser précisément : par exemple le chauffage individuel des particuliers.
Plus ponctuel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est loin d'être anodin. Un seul feu de 50kg de végétaux émet autant de particules que :
 - Une voiture à essence récente qui parcourt 8500 km ;
 - Une demi-journée de feu de bois d'une cheminée ouverte ;
 - 16 jours de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois récente.

Source : Magazine de l'air en Rhône-Alpes.

2.2. Les pollens

Le pollen est dit allergisant lorsqu'il dispose de certaines substances reconnues comme immunologiquement néfastes pour certaines populations sensibles.

Le potentiel allergisant du pollen des principales espèces est le suivant (Potentiel allergisant de 0 : nul à 5 : très fort) :

Les Arbres

Cyprès : 5	Platane : 3	Noisetier : 3	Mûrier : 2	Aulne : 4
Hêtre : 2	Peuplier : 2	Chêne : 3	Orme : 1	Pin : 0
Saule : 3	Bouleau : 5	Frêne : 4	Tilleul : 2	Charme : 3
Châtaignier : 1				

Les Herbacées

Oseille : 2	Ortie : 1	Graminées : 5	Chénopode : 3	Plantain : 3
Armoise : 3	Pariétaire : 4	Ambroisie : 5		

En secteur habité, les principales essences rencontrées sont :

- Les platanes pour les alignements d'arbres.
- Des arbres exogènes comme le thuya, le sapin et des arbustes comme le laurier dans les jardins.
- On observe également des pins, des frênes, des tilleuls et des arbres fruitiers.

Quelques essences rencontrées sont particulièrement allergènes comme l'ambroisie ou les graminées.

La commune est également concernée par le développement de l'ambroisie. Des informations sont parues dans le bulletin municipal afin de lutter contre son extension.

Les essences produisant des pollens allergènes sont très communes et ne peuvent donc être exclues des aménagements. La dispersion des pollens étant générée par le vent, il est difficile d'éliminer totalement une espèce particulièrement allergène. Les principales mesures consistent à limiter la concentration des espèces au sein des aménagements.

Les plantations de haies monospécifiques seront donc évitées et cela tout particulièrement autour des établissements accueillants des populations sensibles. Les espèces allergènes seront également évitées.

3- LES NUISANCES SONORES

La commune de Ville sous Anjou n'est pas impactée par les nuisances sonores de grandes infrastructures. La commune ne compte pas non plus d'activités économiques générant des nuisances.

Les bruits de voisinage selon le Code de la santé publique :

La notion de bruits de voisinage dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique (CSP) donne une définition au contraire des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R. 1334-31 – CSP) ;
- Les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) (articles R. 1334-32 à R. 1334-35 – CSP) ;
- Les bruits provenant des chantiers (article R. 1334-36 – CSP).

La localisation et le regroupement des équipements scolaires, sportifs, culturels au nord de la commune dans une zone peu développée permet de limiter l'impact sur les habitations. Cependant, le développement à venir de la commune à proximité de cette polarité devra prendre en compte cette problématique à la fois dans l'orientation des bâtiments et la composition interne des logements.

4- LES DECHETS

Organisation du service collecte et traitement des déchets

4 dispositifs forment le service de collecte :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, journaux et magazines (collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective)
- La collecte en déchèterie : le réseau est constitué de 6 déchèteries, présentes sur les communes de : Anjou, Péage de Roussillon, Sablons, Salaise sur Sanne, St Clair du Rhône et Ville sous Anjou.
- La collecte des vêtements et du verre : en point d'apport volontaire
- Le compostage : mise à disposition d'un composteur dans le but de limiter la production d'ordures ménagères

Les collectes en porte à porte ont lieu :

- 1 fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles (bac vert)
- 1 fois tous les 15 jours pour la collecte sélective (bac jaune).

En 2019, 39 254 tonnes de déchets ont été collectées par le service public de la communauté de communes sur le périmètre de l'ex-CCPR, soit une production de déchets ménagers et assimilés de 752 Kg/hab./an. Le service de collecte en déchèterie est le plus conséquent : 409 Kg/hab./an. Celui de la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) représente 223 Kg/hab./an. Ces deux flux concentrent 84% du gisement collecté. Les performances de recyclage sont de 42 Kg/hab./an d'emballages et de journaux, magazines, de 29 Kg/hab./an de verre et 2 Kg/hab./an pour les vêtements usagés. Les déchets non-recyclages, présents dans le bac de collecte sélective, représentent 6 Kg/hab./an. Ce sont des erreurs de tri (bouteilles en plastique pleines, couches, pots de fleurs, des plastiques autres que des flacons et bouteilles, polystyrène, bouteilles en verre...).

Flux	Type de collecte / Traitement	Modalités de gestion	Prestataire
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Porte à porte	Contrat de marché public et service en régie	ECO-DECHETS + service en régie de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Incinération avec valorisation énergétique	Contrat de marché public	TREDI
Collecte sélective (emballages, journaux, magazines)	Porte à porte	Contrat de marché public et service en régie	ECO-DECHETS + service en régie de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Traitement de la collecte sélective (emballages, journaux, magazines)	Tri et recyclage de la matière	Contrat de marché public	DIGITALE, VEOLIA
Collecte du verre	Point d'apport volontaire / recyclage de la matière	Contrat de marché public	GUERIN
Collecte et traitement des vêtements	Point d'apport volontaire / réemploi, recyclage de la matière, valorisation énergétique	Convention	ECOTEXTILE
Collecte et traitement des déchets des déchèteries	Point d'apport volontaire / recyclage de la matière, valorisation énergétique	Contrat de marché public	TRIGENIUM

Année 2019			
Flux	Dispositif de collecte	Tonne	Kg/hab./an
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte	1 950	125
Collecte sélective – part recyclable	Points d'apport volontaire	776	50
Verre		524	34
Déchèteries - avec accueil des déchets verts		6 028	387
TOTAL		9 278	596

CHAPITRE 7 GESTION DES RESSOURCES

1- ASSAINISSEMENT

Le 1^{er} janvier 2020, un nouveau service a été créé à la Communauté de Communes : Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Sa mission consistera à gérer notamment l'assainissement pour ses 37 communes : il s'occupe du réseau de collecte des eaux usées, de leur traitement et de leur valorisation au sein d'unités d'épuration.

Le service public d'assainissement collectif dessert 58 884 habitants (26 820 installations), soit 84% de la population. Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 500 habitants (4 712 installations).

Caractéristiques du réseau

Le réseau est de type séparatif. Il ne comporte pas de postes de refoulement publics, ni de déversoirs d'orage.

Le réseau comprend essentiellement des collecteurs de transit mis en place en 2000 et 2001. Il collecte Grange Neuve, les habitations situées à proximité de la limite communale avec Saint-Romain de Surieu et du château de la Roche Pingolet, le chef-lieu (Terre Basse).

Le linéaire total est de 15,4 km. Les canalisations de collecte des hameaux sont majoritairement en PVC Ø200 et le réseau de transit de la plaine en fonte Ø200 et fonte Ø250.

La station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon :

Le système d'assainissement collectif des Blâches est le plus important du territoire de EBER. Il traite les eaux usées de 16 communes dont Ville sous Anjou.

L'ancienne station, qui traitaient les eaux usées de 22 000 équivalents habitants, a été remplacée par une nouvelle d'une capacité de 99 800 équivalents habitants en pointe, tenant compte du caractère unitaire du réseau et de la nécessité de gérer les orages. Sa capacité nominale est de 68 600 équivalents habitants. L'année 2019 a été la première année complète de fonctionnement de la station rénovée.

Cette station d'épuration a une capacité de 19 900 m³ d'eau par jour. En 2019, elle a traité 2 293 453 m³ d'eau usées.

La station valorise non seulement les eaux usées, mais aussi 1 647 m³ de matières de vidange, 135 tonnes de matières de curage et 92 tonnes de sable dans l'année.

Elle a produit 384 tonnes de matière sèche de boues. La totalité de ces boues est revalorisée en compost.

Le système de collecte de cette station comporte 65 km de réseaux unitaires (eaux usées et eaux pluviales) et 230 km de collecteurs séparatif des eaux usées.

L'usine de compostage

L'usine de compostage est située à Salaise-sur-Sanne. Elle assure :

- la valorisation des déchets verts issus des déchetteries, de quelques professionnels du secteur et des services techniques des communes
- la valorisation des boues issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage-de-Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Alban-du Rhône et Auberives-sur-Varèze
- la fabrication de compost normé NFU 44-095
- la mise à disposition du compost.

Le site a été agrandi en 2018 afin de correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blâches, dont elle est attenante.

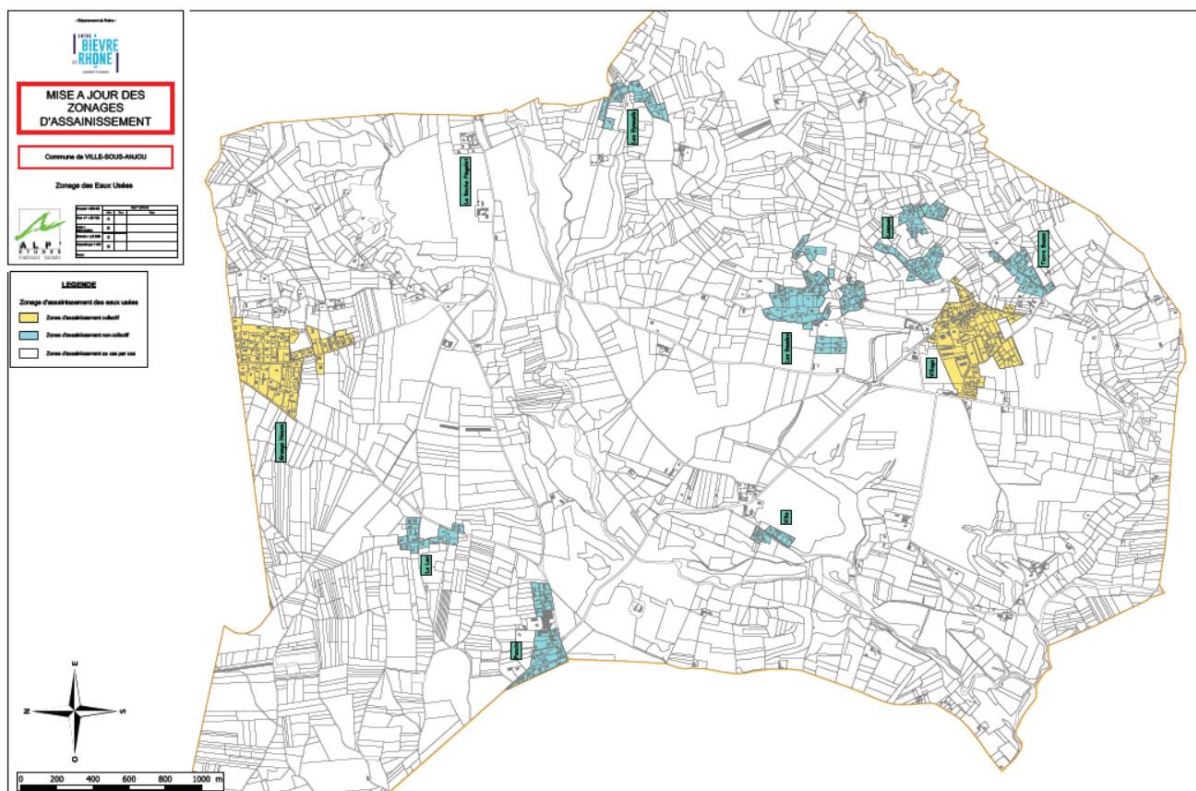
Le traitement comprend plusieurs phases : la réception des boues d'épuration et des déchets verts bruts, le broyage des déchets verts, le mélange, le compostage, la maturation, puis le tamisage. La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois, entre l'arrivée sur le site et l'épandage.

En 2019, le site a accueilli 6 224 tonnes de déchets verts et 3 203 tonnes de boues. Il a valorisé 1 067 tonnes de compost en agriculture.



L'usine de compostage

Le zonage d'assainissement





- l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser déjà raccordées à un réseau d'assainissement et des zones qui seront raccordées à un réseau d'assainissement dans le futur.



- l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser où la mise en place de réseaux d'assainissement n'est pas envisagée.



- l'ensemble des zones naturelles et agricoles où le mode d'assainissement est défini au cas par cas.

Conséquences de l'urbanisation sur l'assainissement des eaux usées

Le tableau ci-dessous rappelle la charge provenant de la commune de Ville sous Anjou prise en considération lors du dimensionnement de la STEP.

Station d'épuration des Blâches / Agglomération d'assainissement des Blâches

SITUATION ACTUELLE 2014/2015					SITUATION PROSPECTIVE 2035			
Nbr abonné domestique 2012	Population raccordé 2012	EH apportés par extension collecte	EH apportés par les zones d'activités	EH total théorique	EH théoriques après croissance population	EH apportés par extension collecte	EH apportés par les zones d'activités	Nombre EH total théorique
159	394			394	568	426		994

La station d'épuration est prévue pour traiter au maximum 994 EH provenant de la commune à l'horizon 2035.

La population raccordée actuelle est estimée à 541 EH (46% de 1176 habitants).

L'urbanisation prévue dans le PLU est modérée dans les zones raccordées au réseau collectif puisqu'il n'y a que 2,5 ha ouverts à la construction (zones 1AU). En prenant l'hypothèse maximaliste de 50 logements/ha et de 2,5 habitants/logements, la population supplémentaire dans le secteur du village pourrait être de 315 habitants.

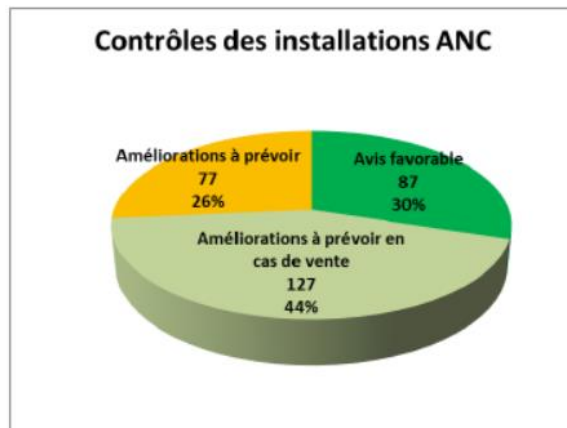
La population communale totale raccordée à la station des Blâches serait ainsi de 541 + 315 = 856 EH, ce qui reste encore inférieur à la capacité allouée à Ville sous Anjou.

En conclusion, l'urbanisation prévue sur la commune est compatible avec la capacité de traitement de la station d'épuration.

Assainissement non collectif

La commune de Ville sous Anjou est concernée par 291 abonnés au service public d'assainissement non collectif répartis sur l'ensemble de la commune.

Un état des lieux en matière d'assainissement non collectif a été réalisé à l'échelle communale par le SPANC. A cet effet, il a été procédé à un recensement des dispositifs d'assainissement existants et à l'évaluation de leur fonctionnement. Le bilan des 291 installations contrôlées est synthétisé dans le diagramme ci-dessous :



2- EAU POTABLE

Le 1^{er} janvier 2020, un nouveau service a été créé à la Communauté de Communes : Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Sa mission consistera à gérer notamment l'eau potable pour 30 communes : il aura en charge l'ensemble du service, de la protection des ressources jusqu'à la distribution au compteur d'eau.

Date du prélèvement	29/07/2021 09h01
Commune de prélèvement	VILLE-SOUS-ANJOU
Installation	VILLE S/ANJOU BOURG
Service public de distribution	SIE DE GERBEY BOURRASSONES
Responsable de distribution	SUEZ - EAU FRANCE - LYONNAISE EAUX
Maître d'ouvrage	SIE GERBEY BOURRASSONES

- Les ressources : Les Littes avec une capacité de production de 140m³/j
Deux forages sont exploités, équipés de deux pompes immergées de débits de 23 à 29 m³/h. Le traitement est assuré Chloration au chlore gazeux.
- Châteaux d'eau et réservoirs : Réserve du Lampon à Ville sous Anjou avec un volume utile de 125m³.
- Stations de pompage / relevage : Surpresseur des Baudes avec un débit nominal de 11m³/h
- Qualité de l'eau :
Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Les différents prélèvements indiquent une conformité bactériologique et physico-chimique.

3- EAU PLUVIALE

